

PROCES-VERBAUX DU

Conseil général

DE LA
VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS
LEGISLATURE 2000-2004

N° 20

Séance du lundi 17 décembre 2001, à 17 heures

Salle du Conseil général de l'Hôtel de Ville

Présidence: Mme Eva Fernandez Aeberhard, présidente

Trente-neuf conseillères et conseillers généraux sont présents.

Excusés(e)s: Théo Bregnard, André Geiser

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Mme Eva Fernandez Aeberhard, présidente: Bonsoir ! Je prévois de faire deux pauses durant cette soirée, une aux alentours de 19h et la seconde aux alentours de 21h. La collation interviendra à la fin de nos débats, à la cafétéria de la Police, au 3^e étage, puisque la salle des commissions est actuellement occupée.

Sur la table d'entrée, où se trouve la feuille de présences que vous n'oublierez pas de signer, vous pourrez prendre un calendrier et le tiré à part de la page de l'Impartial parue au sujet de la taxe poubelles.

Je n'ai pas reçu d'interpellation, de motion ou de postulat. En revanche, j'ai reçu une lettre de démission du Conseil général de Mme Dominique Stocco.

Lettre de démission de Mme Dominique Stocco

Dominique Stocco
Tête-de-Ran 49
2300 La Chaux-de-Fonds

La Chaux-de-Fonds, le 17 décembre 2001

Conseil général de la ville
De et à
2300 La Chaux-de-Fonds

Madame la Présidente,
Mesdames, messieurs,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission du Conseil général, ainsi que des commissions économique et culturelle, pour le 31 décembre 2001.

Je dois vous remercier, ainsi que chacun des conseillers généraux, de l'attention que vous avez bien voulu consacrer à mes interventions... même si je n'ai pas toujours été suivie dans mes requêtes!!!

Ces quelques mois passés sur les bancs législatifs m'auront permis de vivre une expérience enrichissante et précieuse sur le plan politique, certes, mais également sur un plan humain.

En vous souhaitant à tous bon vent pour la gestion future de notre ville, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, à l'expression de ma considération distinguée.

Dominique Stocco

Copie à Monsieur Augsburger et à Madame Berthet, conseillers communaux responsables des commissions économique et culturelle

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS



ORDRE DU JOUR

Séance du Conseil général du lundi 17 décembre 2001

à 17h00

à l'Hôtel-de-Ville

1. Nomination d'un membre à la commission de l'Hôpital, en remplacement de Mme Josiane Vuilleumier (PS), démissionnaire
2. Budget 2002
 - a) Rapport du Conseil communal à l'appui du budget
 - b) Rapport de la commission du budget 2002
3. Motion de M. Laurent Kurth et consorts déposée le 28 septembre 2000 concernant l'adaptation de l'offre de transports en commun aux nouvelles modalités d'organisation du travail (+ 2 amendements et un sous-amendement)
4. Motion de M. Laurent Kurth et consorts déposée le 28 septembre 2000 concernant le renforcement de l'agglomération des Montagnes neuchâtelaises dans le cadre des accords bilatéraux
5. Motion de M. Gérard Bosshart et consorts déposée le 28 septembre 2000 demandant la création d'un giratoire au carrefour Liberté- Mélèzes-Arpenteurs
6. Projet d'arrêté de M. Gérard Bosshart et consorts déposé le 28 septembre 2000 relatif à la rotation annuelle de la présidence du Conseil communal
7. Motion de Mme Eva Fernandez Aeberhard et consorts déposée le 31 octobre 2000 relative au soutien à apporter à l'organisation d'activités culturelles et sportives
8. Motion de M. Pierre Bauer et consorts déposée le 31 octobre 2000 relative à une meilleure connaissance des institutions culturelles de la ville par les élèves, apprentis et étudiants
9. Motion des groupes POP-US et Eco déposée le 18 décembre 2000 concernant la politique des sports
10. Motion de M. Gérard Bosshart et consorts déposée le 18 décembre 2000 relative à la vente progressive du parc immobilier communal
11. Motion de Mme Sylvia Morel et consorts déposée le 29 janvier 2001 relative à la vente progressive totale ou partielle des immeubles locatifs communaux

12. Résolution de M. Patrick Herrmann et consorts déposée le 29 janvier 2001 relative à la privatisation de l'énergie
13. Motion de M. Philippe Laeng et consorts déposée le 29 janvier 2001 concernant la révision des tâches de l'administration
14. Motion de M. Nicolas Rohrbach et consorts déposée le 29 janvier 2001 invitant le Conseil communal à examiner la possibilité de demander le prix réel pour les prestations qui ne relèvent pas d'un service public
15. Motion de Mme Dominique Stocco et consorts déposée le 29 janvier 2001 relative à l'application de la "nouvelle gestion publique"
16. Motion de M. Philippe Laeng et consorts déposée le 29 janvier 2001 relative à la mise à disposition gratuite de salles pour les clubs sportifs
17. Motion de M. Philippe Laeng et consorts déposée le 29 janvier 2001 intitulée "La Chaux-de-Fonds, ville touristique?"
18. Motion interpartis déposée le 28 mars 2001 demandant une couverture de la Place du Marché
19. Motion de Mme Sylvia Morel et consorts déposée le 28 mai 2001 concernant le fonctionnement de la commission des comptes
20. Interpellation de M. Frédéric Hainard et consorts déposée le 29 août 2001 relative à la vente de couteaux "suisses" par Tourisme neuchâtelois
21. Interpellation de M. Cédric Schweingruber et consorts déposée le 29 août 2001 concernant la diminution des prestations de la Poste en ville
22. Interpellation de Mme Françoise Ducommun et consorts déposée le 29 août 2001 relative à l'assainissement de GANSA
23. Interpellation de M. Laurent Kurth et consorts déposée le 29 août 2001 relative à la politique en matière de personnel à l'Hôpital
24. Interpellation de M. Alexandre Houlmann et consorts déposée le 29 octobre 2001 demandant la création d'une zone piétonne
25. Interpellation de Mme Fabienne Montandon et consorts déposée le 29 octobre 2001 relative à l'avenir réservé aux services de cardiologie invasive et de rhumatologie de l'Hôpital, ainsi qu'à son IRM
26. Interpellation de M. Pierre-Alain Borel et consorts déposée le 29 octobre 2001 concernant l'implantation de la HES Santé-social
27. Motion de M. Cédric Schweingruber et consorts déposée le 27 novembre et relative aux modifications législatives ou réglementaires nécessitées par la nouvelle Constitution cantonale

CONSEIL COMMUNAL

Nomination

Mme Viviane Houlmann (soc.) est nommée membre de la commission de l'Hôpital, en remplacement de Mme Josiane Vuilleumier, démissionnaire.

Rapport de la commission du budget 2002

Composition de la commission

Président : M. Philippe Lagger, Eco.
Vice-président: M. Jean-Pierre Veya, POP-US
Rapporteuse : Mme Pierrette Ummel, L/PPN

Membres: Mmes et MM. Pierre Bauer, Ariane Pizzolon, Pierre-Alain Borel, Cédric Schweingruber, Charles Bühlmann, Valérie Schweingruber, Alex Fischli, Manuela Surdez, Patrick Herrmann, Francis Stähli, Alexandre Houlmann, Sylvia Morel

Madame Martine Haefeli a établi un procès-verbal des séances d'après les enregistrements des débats. La rapporteuse a pu utiliser la disquette de ces procès-verbaux pour exécuter le travail dans de bonnes conditions. Que Madame Haefeli soit ici remerciée !

La commission a siégé 4 fois, soit le 12 septembre, le 1^{er} octobre, le 1^{er} novembre et le 13 novembre pour l'adoption du rapport.

Monsieur le conseiller communal Didier Berberat était excusé pour la séance du 1^{er} octobre, sinon, le Conseil communal a assisté in corpore aux séances.

Au début de la première séance, la conseillère communale responsable, Madame Lise Berthet, a distribué un document de 6 pages contenant des chiffres et des commentaires relatifs à l'établissement du budget dont un exemplaire définitif sera remis aux commissaires avant la séance du 1^{er} novembre.

Première séance

Généralement, la première séance de la commission du budget est une séance d'information destinée à renseigner les commissaires sur la situation de la ville et les conditions dans lesquelles ont été élaborés les premiers jets du budget.

Evolution socio-économique

Le président du Conseil communal, Monsieur Charles Augsburger, dresse donc un état des lieux. Nous sommes en situation de plein emploi, mais la tendance est à la baisse dans la région, il y a actuellement 418 chômeurs, mais il n'y a pas eu d'augmentation ces derniers mois, malgré les jeunes qui ont terminé un apprentissage ou une école. L'état de la population à fin août est de 37'390 personnes, ce qui correspond à une augmentation de 171 depuis le début de

l'année. En fait ce chiffre de 171 est à revoir, puisque les services de l'Etat ont oublié de signaler le départ des demandeurs d'asile (environ 70) en 2000.

La structure montre un tassement de l'immigration ancienne, une stabilisation de la population suisse et un accroissement de l'immigration récente. Il en découle une fragilisation de la structure socio-économique.

Budget 2002

Madame Berthet responsable des finances, évoque les conditions difficiles dans lesquelles a été élaboré le budget 2002, le premier jet présentait un déficit de 6,1mio, mais compte tenu :

- du réajustement des salaires du personnel communal
- de l'estimation de la péréquation
- de la modification des lois sur les contributions directes
- des augmentations de charges qui n'étaient pas prévisibles et qui découlent de décisions prises par L'Etat

à ce jour, 12 septembre, le déficit se monte à 9mio.

Pourtant, chaque Conseiller communal a analysé son budget et proposé des mesures, une analyse sur les 4 années précédentes a été faite avec le service financier qui a eu des discussions avec chaque chef de service en présence des Conseillers communaux. Ce travail a permis une réduction de 2,8mio. Il restait une possibilité de diminution de provisions (non-valeurs) 1mio et la liquidation de la réserve hospitalière. A ce stade, le déficit était de 3,243mio, avec la revalorisation des salaires de l'Etat, les revalorisations des salaires et les allocations complémentaires pour enfants pour la Ville, cela produit un déficit de 6,339mio.

Cependant, la péréquation pourrait subir une baisse de 1,25 à 1,6mio, si les communes refusent la proposition du Conseil d'Etat d'augmenter de 10% la dotation annuelle de base, les charges hospitalières pourraient être de 1,247mio de plus que prévu.

Le déficit pourrait donc s'aggraver de 2,37 à 2,84 mio, et s'élever à 9 mio.

Les problèmes de déficit sont liés aussi aux diminutions de recettes

- La nouvelle loi sur l'imposition des personnes morales, prévoit 2mio de perte, mais cela pourrait être 3mio après une analyse détaillée des types d'entreprises,
- la loi sur les contributions directes concernant les personnes à revenus modestes, votée par le Grand conseil en octobre 2001, va entraîner une perte de CHF 650'000 pour La Chaux-de-Fonds,
- le coefficient à 104 entraîne une diminution de 1,8mio,
- la péréquation va rapporter 1,5mio de moins que prévu.

Lors de cette séance, certains groupes ont déjà fait connaître leur position face à la situation jugée grave par le Conseil communal et l'ensemble des groupes. Il paraît évident que les problèmes de déficit ne pourront pas être résolus sans prendre de décisions politiques.

Le parti Lib-PPN salue les démarches déjà entreprises par le Conseil communal. Le problème de la fiscalité est important pour les implantations d'entreprises et pour faire venir des contribuables. Le Parti Lib-PPN a fait des propositions depuis 2-3 ans, mais il est difficile de faire plus si l'on n'est pas dans les services et il ne fera pas de nouvelles propositions. Il faut consolider l'acquis de la Ville en donnant une image favorable, travailler ensemble et trouver des solutions à long terme. Il prend acte de la liste des démarches entamées par le Conseil communal et regrette seulement qu'elles n'aient pas été entreprises lors des années précédentes. Les effets auraient déjà pu figurer dans le présent budget. D'autre part, le groupe Lib-PPN constate qu'aucune démarche significative n'est entreprise à ce jour afin de revoir la structure des dépenses.

Le parti Socialiste constate la baisse de 1,8mio due au coefficient à 104 introduit suite au référendum du parti libéral. Pour prendre position, il a besoin de renseignements supplémentaires concernant la réserve (11mio), l'échéance de la taxe foncière (2004), la demande de rééquilibrage des investissements entre le haut et le bas du Canton faite au Conseil d'Etat et la Commission financière permanente. Malheureusement, par manque de temps, malgré plusieurs demandes du parti socialiste, la commission a dû repousser le débat sur une commission financière permanente à la dernière séance.

Le parti radical a fait des propositions sous forme de motions et n'en fera pas d'autres. C'est à l'exécutif de faire des propositions, car il connaît bien les services, leur fonctionnement et leur dysfonctionnement. Quant à la péréquation, elle devrait servir uniquement à réduire la quotité.

Le parti POP a de la peine à se faire une opinion simplement sur un état de la situation et remarque que la péréquation, qu'elle soit affectée à la baisse de la fiscalité ou ailleurs, a la même influence sur le résultat final.

Mesures possibles envisagées par le Conseil communal pour diminuer le déficit budgétaire

Il faut se rendre à l'évidence que dans plusieurs domaines les charges sont définies et imposées par l'Etat. Des négociations avec celui-ci permettront de réduire certains déficits budgétaires de la Ville.

Les démarches envisagées pour certaines mesures ne sont pas encore assez avancées pour qu'elles puissent être communiquées.

Le Conseil communal a décidé de conduire une étude avec l'IDHEAP (Institut des Hautes Etudes en Administration Publique) afin de trouver une meilleure méthode pour examiner et analyser les services, leur structure et leur fonctionnement. Les consultations ont commencé en septembre et ne pourront donc pas encore être prises en compte dans le budget 2002.

Police

La taxe de pompes a été supprimée et mise dans la fiscalité. On pourrait la réintroduire, ce qui correspondrait à une recette de 1,3mio brut, mais avec une charge administrative d'environ CHF 200'000.

Les amendes sont en augmentation, mais encaissées par le Canton, par conséquent il faudra négocier le taux de la rétrocession qui est de 50% actuellement.

D'autres taxes et émoluments devront être revus. La mise en place des horodateurs se fera également, mais la mesure ne sera perceptible qu'à partir des exercices suivants.

Une négociation en cours pour adapter les tarifs des ambulances pourrait augmenter les recettes de 10%.

Instruction publique et Services sociaux

Prise en charge par l'aide sociale des frais relatifs aux camps et aux courses d'école (primaire et secondaire) pour les personnes dépendant des Services sociaux et facturation au prix coûtant des écolages des enfants provenant des communes hors canton (environ CHF 150'000).

Prise en charge par les communes de domicile des parents des frais d'écolage des enfants placés à Sombaille Jeunesse et ne provenant pas de la Ville.

Il est également prévu de récupérer une partie du matériel scolaire en fin de scolarité ce qui représenterait une économie d'environ CHF 20' à 30'000 ou de facturer ledit matériel pour les personnes qui souhaiteraient garder les manuels. De même, une réflexion est menée pour augmenter les locations liées aux aulais et autres salles de classe.

Le problème de la charge résiduelle du CIFOM, qui s'élève à environ CHF 800'000 pour notre Ville, fera à nouveau l'objet de pourparlers avec l'Etat de même qu'une augmentation de la subvention cantonale pour le Collège musical.

Une démarche pour une prise en charge par le Canton et les communes des frais de personnel et administratifs des Services sociaux est entamée; ces charges sont d'environ 1,5mio par année.

Travaux publics

Facturation des prestations externes.

Réorganisation du ramassage des déchets.

Réorganisation du déneigement en collaboration pour certaines prestations avec la société d'agriculture.

Finances

Il est encore trop tôt pour évoquer les mesures envisagées.

Une convention entre l'Etat, le MIH et l'université revalorisera l'Institut l'Homme et le Temps et permettra un meilleur fonctionnement du Musée International d'Horlogerie.

L'addition de toutes ces mesures pourrait rapporter 4 mio.

Séances du 1^{er} octobre et du 1er novembre

Madame Lise Berthet, responsable des finances, indique, au 1^{er} octobre, que le budget remis est provisoire; il manque les salaires des employés de l'Etat et les subventions qui viennent en retour ainsi que les chiffres pour l'aide sociale. Le rapport au Grand conseil passera au mois de novembre, les corrections seront donc apportées avant puisqu'on ne peut pas attendre.

Les corrections principales apportées depuis la séance du 12 septembre et amenant le déficit à CHF 4'428'963 sont les suivantes :

- Estimation pour le Fonds de compensation de la cantonalisation des maturités, 1 mio de recettes (aucun chiffre n'était introduit avant).
- Diminution des non-valeurs aux contributions, 1 mio.
- Dissolution de la réserve hospitalière, CHF 897'720.
- Amélioration pour le Cifom, CHF 144'500.
- Diverses autres modifications, quelques centaines de milliers de francs.
- Entre autres, la diminution de la part de l'employeur pour la couverture de la caisse de pensions (2mio pour l'ensemble des employés), la couverture se situe aux environs de 80%.
- En ce qui concerne les chiffres de l'Etat, il y a augmentation : des charges hospitalières de CHF 1'052'400, de la participation aux établissements spécialisés AI de CHF 242'700, de la participation aux établissements pour enfants de CHF 112'400, de la participation aux établissements pour personnes âgées de CHF 25'100 et des entreprises de transports de CHF 31'200.
- Une diminution des charges des mesures de crise de CHF 16'800.
- Une diminution des rentrées de la péréquation financière de CHF 1'569'420.

Au total cela représente un supplément de charges de CHF 3'016'420.

Avec une diminution des recettes des impôts de CHF 650'000 selon la loi qui a été votée au Grand conseil pour la diminution de l'imposition pour les personnes à bas revenus, on obtient une augmentation de charges de 3,7mio indépendante de la gestion pure de la Ville.

L'augmentation des charges de l'Etat correspond à une répartition normale des charges entre les communes du Canton. Tous les coûts ont augmenté et toutes les communes sont touchées. Il ne s'agit pas d'un transfert de charges Canton-communes. Les charges hospitalières sont en augmentation à cause du nouveau système de répartition, la planification financière est en mouvement et on n'arrive pas encore à obtenir des économies. Il est aussi à craindre, qu'à terme, le désenchevêtrement ne soit pas une opération blanche.

Concernant la péréquation, le montant à distribuer est inférieur de 1,8mio, presque 1,6mio pour notre ville, pour le budget 2002. La consultation de l'Etat afin d'augmenter de 10% le fonds de la péréquation (dont on ne connaissait pas le résultat au 1er octobre) ne concerne que les comptes 2001 et représentera pour notre ville une différence de CHF 450'000.-.

La revalorisation des salaires pour la Ville ainsi que les allocations complémentaires pour enfants sont introduites.

Si on ajoute au déficit de 4,428mio la revalorisation des salaires de l'Etat et les subventions supplémentaires pour l'école secondaire et l'aide sociale, on obtient un déficit actuel de CHF 4'802'863.

L'IPC a été calculé à 1,5% pour la Ville et à 1,1% à l'Etat. En comparant les indices de novembre 2000 et août 2001, il ressort une augmentation de 0,1 pt. Il pourrait y avoir modification du budget si une chute considérable devait se produire d'ici la fin du mois au plus tard, mais ce dernier sera calculé jusqu'à la dernière minute avec 1,5%.

La situation a évolué depuis la dernière séance mais il reste encore des solutions à trouver afin de réduire le déficit. Les mesures d'économies ou de recettes supplémentaires proposées par les membres du Conseil communal ne seront pas toutes disponibles pour le budget 2002.

Par contre une des deux mesures envisagées par le Conseil communal a été mise en vigueur : la réduction de l'attribution à la CPC. Une autre mesure n'est pas susceptible d'être divulguée pour l'instant.

La taxe de pompe n'est pas réintroduite pour l'instant, il reste également des mesures comme les adaptations de taxes et émoluments ainsi que la question des horodateurs. Il s'agit donc principalement des mesures proposées par M. Berberat et M. Jeanbourquin. La participation au financement des charges de personnel et administratives des services sociaux communaux ou intercommunaux doit passer devant le Grand conseil.

Le Conseil communal va poursuivre les démarches citées plus haut et déjà entreprises avec l'Etat.

L'étude de l'IDHEAP portera sur une réflexion globale et après les séances, un bilan sera fait. Sur la base de ce dernier, de nouvelles orientations seront peut-être à prendre. Le prochain budget pourrait éventuellement être établi différemment. Après cette étude, on saura si la ville a les moyens de fonctionner comme elle le fait et si la gestion des services est bonne.

Positions des groupes après les explications du Conseil communal

Les Socialistes : Remarquent qu'il est difficile de se prononcer, vu la différence du déficit entre la 1ère séance et le budget distribué. Ils sont satisfaits des efforts consentis, mais il faudrait encore réduire le déficit, ils proposent de réexaminer les demandes d'économies proposées en 1999.get

Le POP : Fait remarquer que malgré notre déficit et celui du Canton, ce sont des tâches essentielles qui sont prévues au budget. Il s'agit de besoins de base qui doivent être satisfaits pour éviter des situations difficiles. Et il s'agit de rester attentifs aux problèmes que rencontrent certaines catégories de personnes. Il ne suffit pas de rechercher des économies, le problème provient d'une insuffisance de financement.

Les Libéraux-PPN : Indiquent que vu le peu de temps pour étudier le budget, la position du groupe n'est pas arrêtée puisqu'il y aura également d'autres mesures proposées à étudier. Le groupe attend donc ces nouvelles propositions qui lui permettront alors de se prononcer de manière définitive. Il est satisfait de certaines démarches entreprises par le Conseil communal, ainsi que de sa réflexion par rapport aux années à venir. Il préfère ne pas avoir à couper dans les subventions et abonde dans le sens du Conseil communal en ce qui concerne l'étude de l'IDEHAP. Il espère pouvoir obtenir des renseignements à ce sujet avant d'avoir à se prononcer sur le budget 2002.

Les Radicaux : Pensent que les propositions faites ne sont qu'un jonglage de chiffres et non du concret, ils attendent avec impatience des propositions plus précises et chiffrées. La suppression de l'alimentation de la CPC ne pourra pas toujours se faire et n'est peut-être pas justifiée, des renseignements seront pris.

Les Verts: Sont assez satisfaits par rapport aux prestations maintenues pour le personnel communal. Il est important de trouver des moyens de financement et indispensable de maintenir les prestations de notre collectivité.

Discussion de détail globale

Administration générale

121 Chancellerie : Une remarque concernant le chargé de communication figure sous cette rubrique.

123 Service informatique communal : Concernant le nombre de postes, les informations données correspondent à ce qui a été voté par le Conseil général lors du rapport sur le service informatique communal. L'augmentation des imputations internes est liée au nombre de postes, chaque service paie par rapport à ce nombre en fonction d'un système de leasing. L'informatisation de tous les services est pratiquement terminée, ce qui représente une augmentation d'environ 30% en une année. Le coût par poste n'a pas beaucoup évolué.

Poste Biens, services et marchandises, l'augmentation est liée au nombre plus important de logiciels demandés par certains service dont il faut payer la redevance à l'Entité neuchâteloise par rapport au nombre d'utilisateurs.

130 Contrôle des habitants : Le Conseil communal a pris l'option de fermer les bureaux de vote des Forges et de la Charrière, puisque l'expérience a montré qu'ils étaient peu fréquentés suite à l'introduction du vote par correspondance généralisé. Pour des raisons d'accessibilité, il n'est pas question pour l'instant de centraliser tous les votes à Espacité. E-Voting : le projet est mené par l'Entité neuchâteloise et regroupe les trois services informatiques, le STI, le CEG, le SIC. Le Canton a un mandat de la Confédération qui va être voté au Grand conseil et si ce dernier est accepté, ces services vont travailler ensemble. C'est un premier pas vers les guichets virtuels. Il n'y aura pas de double emploi entre les villes et le Canton.

140 Etat-civil : L'état civil a été réorganisé sur le plan cantonal afin de rationaliser le travail des officiers qui souvent ne fonctionnaient qu'à temps très partiel. L'état civil de La Chaux-de-Fonds s'occupe déjà depuis fort longtemps de celui des Planchettes et assumera la tenue de l'état civil de La Sagne, dès le 1er janvier 2002.

Ce mandat de prestations qui fait l'objet d'une convention avec la Sagne couvrira les frais occasionnés par cette nouvelle mission.

Immeubles

210 Gérance – secrétariat : Après discussion avec les sans-papiers, il a été décidé qu'ils devaient quitter la Maison du Peuple, c'est la gérance communale qui leur a remis les clés de l'Ancien Stand à la demande du Conseil communal. L'exploitant du restaurant n'a pas été averti.

Les coûts de ce service augmentent chaque année parce que les revenus locatifs augmentent ainsi que le travail. Il y a une participation de la CPC pour le travail la concernant, inclus dans les participations de tiers, mais aucune participation pour le travail effectué pour la Ville. Cependant, cette participation est compensée par les revenus locatifs. D'autre part, une partie du développement du logiciel SAP-gérance est faite par la Ville, cette année une nouvelle version a été installée et a nécessité quelques adaptations et le recours à des consultants SAP.

211 Bâtiments locatifs : Il semblerait que dans certains immeubles rénovés en ville, l'entretien laisse à désirer à la grande déception de leurs occupants. Le Conseil communal n'a pas eu connaissance de ce problème. Dans beaucoup d'immeubles il n'y pas de service de conciergerie, la gérance n'est contactée qu'en cas de problème.

240 Domaines : Concernant le domaine des Eplatures dont le bail est arrivé à échéance, une résiliation de bail a été faite pour 1999, ensuite une autre pour 2000 et un ultimatum a été donné pour avril 2001. Comme l'exploitant n'était par parti, les mesures d'expulsion ont été engagées contre lesquelles il y a eu opposition. La procédure juridique suit son cours et devrait arriver à son terme durant l'hiver.

Actions sociales

Notre participation (charges) pour tout ce qui concerne l'action sociale a été augmentée, le seul point qui n'ait pas augmenté est l'aide sociale pure, car ce qui est versé directement aux bénéficiaires de l'aide sociale. Les bourses et les prestations complémentaires sont maintenant des tâches de l'Etat.

301 Service social : Il y a eu 5 démissions dans ce service en raison d'un certain malaise dû à une surcharge de travail; 1 personne est partie au service social de Peseux, les autres ont démissionné pour raisons familiales ou surcharge de travail et de travail administratif. Des mesures ont été prises pour diminuer le travail administratif des assistants-sociaux et atteindre un nombre de 160 dossiers / assistant social d'ici la fin de l'année, mais actuellement le nombre de dossiers à traiter est de 190 / assistant social. Les démarches en vue d'inclure dans la répartition cantonale les charges administratives et de personnel devraient permettre d'économiser environ 1mio de charges et d'augmenter le nombre des assistants sociaux.

Des mesures sont prises pour dépister et éviter le travail au noir des bénéficiaires, mais en cas de dépôt de plainte, la justice se montre parfois trop clémente et ne contribue pas à une lutte efficace et dissuasive.

311 Planning familial : Le planning familial a un rôle indispensable de prévention, d'information. Un autofinancement n'est guère possible. On pourrait envisager de rechercher de nouvelles subventions et de mettre certaines prestations à la charge des assurances maladies.

315 Maisons de retraite : Les critères de confort dans les maisons de retraite du Châtelot sont ceux de 1950. La solution envisagée pour augmenter le taux d'occupation est de regrouper des studios pour en faire des appartements de 2 pièces.

320 Hôpital : Il n'est pas question de démantèlement de services à l'hôpital, les rumeurs sont infondées.

Une enquête interne est en cours à l'hôpital concernant les installations électriques. Il est reproché à l'hôpital d'avoir systématiquement recours au service de la même entreprise privée pour les petits travaux. Pour les travaux plus importants un appel d'offres est fait à 3 entreprises. On veillera dorénavant à assurer un tournus dans les appels d'offres de façon à ouvrir le marché à toutes les entreprises.

Le solde des salaires des directeurs ancien et nouveau qui n'est pas reconnu par l'Etat et à charge de la commune constitue le différentiel entre total des charges et total des revenus (CHF 99'700).

330 Office des apprentissages et des bourses : La suppression de l'office des bourses a permis de gagner un demi-poste de travail et les modifications dues à la réforme des apprentissages (employés de commerce et polymécaniciens notamment) ont provoqué un surcroît de travail impliquant une adaptation de l'effectif de 1 poste dans ce secteur.

Les grandes communes assument, par délégation de l'Etat, la gestion de certains services, comme l'office des apprentissages et des bourses, la police et le service de l'énergie; selon le Conseil communal, la proximité de ces services est un avantage.

Instruction publique

Il y a une baisse de participation de l'Etat sur les salaires et sur le matériel et l'augmentation de la démographie occasionne l'ouverture de nouvelles classes à l'école secondaire ce qui augmente les charges.

Le coût d'un élève à l'école secondaire est d'environ CHF 10'000. De par la réglementation cantonale on récupère CHF 5'500 pour les élèves domiciliés hors canton, alors que les élèves des communes avoisinantes paient le plein tarif. Le problème se retrouve au CIFOM. Pour récupérer ces charges résiduelles, des démarches sont entreprises auprès du Canton. Il est prévisible que d'ici 3-4 ans, la formation professionnelle devienne entièrement cantonale, ce qui résoudra ces problèmes.

Halles de gymnastique : Le % global d'occupation des halles n'est pas connu, par contre pendant les heures d'école, le taux est de 100%, raison pour laquelle il est nécessaire de construire une halle double à l'Ouest de la Ville pour l'Ecole primaire et secondaire. Actuellement la Ville, comme un très grand nombre de communes en Suisse, ne respecte pas la réglementation en vigueur qui prescrit 3 heures hebdomadaires d'éducation physique et sportive. Pour respecter totalement l'ordonnance fédérale, il faudrait 6 à 8 halles supplémentaires, y compris une halle pour le Cifom.

410 Ecole secondaire : Une administratrice-adjointe a été engagée afin de pourvoir le poste vacant.

481 Clinique dentaire : La clinique dentaire est une clinique sociale et répond à un besoin. Actuellement, malgré les recherches dans les pays francophones, il manque un ou une orthodontiste, la directrice s'occupe trop d'administration et ne peut pas assez pratiquer, ce qui implique une diminution temporaire des recettes.

Culture-sports-loisirs-cultes

513 MIH : La cantonalisation du Musée n'est pas pour tout de suite, la convention entre l'IHT et l'université n'est pas encore signée.

514 Musée des Beaux-Arts : Une remarque est faite concernant le nombre des entrées qui sont toujours en stagnation.

520 Office des sports : Un adjoint au responsable a été prévu afin de pouvoir envisager une politique des sports plus promotionnelle.

522 Exploitation de la piscine : Le Conseil communal prend acte des remarques sur la vétusté des vestiaires de la piscine.

Finances

Monsieur Terraz ne sera pas remplacé par trois personnes selon la rumeur qui court. Le service financier sera géré par un chef administratif et des finances; il sera secondé par un chef financier adjoint qui sera aussi l'administrateur de la CPC.

600 Finances

32 Intérêts passifs : Lorsque des emprunts sont faits pour des missions régionales (TRN), il est évident que les intérêts sont remboursés.

3655400 Collège musical : Aux comptes 1999, il y avait une charge de CHF 525'000, actuellement ce sont CHF 500'000 qui sont budgétés. L'institution est utile au plan social. Une démarche auprès du Canton a permis d'augmenter la subvention de CHF 15'000 à CHF 50'000 à partir de 2003. La Loterie Romande accordera encore une subvention pendant 2 ans.

610 Contributions

33 Amortissements: Depuis plusieurs années, il y a une perte de 4mio en moyenne. Il n'y a pas d'abandon de créances, le compte sera revu si les poursuites engagées aboutissent. Au 31 décembre 2000, le contentieux global se monte à 31mio.

40 Impôts : Les prévisions pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales ne sont pas très optimistes.

620 Service des Ressources humaines

3018000 : La répartition par service des allocations complémentaires pour enfants n'est pas encore connue.

Travaux publics

La taxe déchets devrait bientôt être facturée, des problèmes d'impression ont retardé l'envoi des bordereaux.

711 Enlèvement de la neige : Une étude est menée pour la prise en charge complète de l'enlèvement de la neige, car il y a des difficultés avec les entreprises privées qui forment un véritable cartel.

713 Nettoyage et Ordures ménagères : Le dossier de la réorganisation du ramassage des ordures ménagères avance. Le but est d'économiser un camion, il y aura une mise en commun d'un camion avec Le Locle. Un responsable des déchets est nommé. L'installation des moloks doit être revue.

716 Enlèvement des déchets non valorisables : Suivant l'ordonnance de la Confédération de ne plus incinérer les appareils électriques, ceux-ci doivent être pris en charge par les vendeurs ou par JOB-ECO. Un système de vignette est mis en place à la déchetterie de CRIDOR et les appareils sont amenés au Locle par les soins des Travaux publics pour les personnes qui les apportent à la déchetterie.

716.43 Contributions : Un contentieux est prévu pour la taxe déchets et est calculé comme le contentieux des impôts. Il est facturé avec la taxe et figure dans le poste déchets non valorisables.

750 Urbanisme : L'entreprise Müller avait acquis l'ancienne brasserie de la Comète et l'a démolie. Plusieurs projets se sont succédés pour ce site. Un nouveau projet plus fiable est en cours d'élaboration, il pourrait comporter des institutions pour handicapés et le centre de santé.

Police

820 Abattoirs : Désaffectation des abattoirs, depuis 2001; les abattoirs sont exploités sur la base d'une autorisation provisoire par un boucher privé. Il devra y avoir une inspection du vétérinaire cantonal pour savoir si l'on peut continuer l'exploitation durant une nouvelle phase transitoire étant donné que le projet de Casino n'a pas abouti. Il sera proposé de collaborer avec Les Ponts-de-Martel qui devront fermer leur abattoir durant 4 à 5 mois afin de permettre la construction de l'abattoir cantonal.

La récolte des déchets carnés qui se fait encore aux abattoirs doit prendre place au service du compostage.

860 Police locale : Avec pour objectif d'augmenter les recettes, il s'est avéré nécessaire d'engager des auxiliaires. Il manquait, en 2001, 5 agents à la brigade d'intervention. La rétrocession des recettes des amendes d'ordre est négociée avec l'Etat. Horodateurs : un poste pour l'installation est porté aux crédits spéciaux.

3180700 Frais d'étude : Pour étudier les demandes concernant la circulation, signalés par les services et les citoyens.

Services Industriels

Diverses recherches ont été faites afin de renouveler les illuminations de fêtes. Le service d'urbanisme a proposé des nouveaux motifs inspirés de l'art nouveau. De nouvelles guirlandes seront installées à titre d'essai à la rue de la Balance pour fin novembre 2001. Pour Noël 2002, les nouvelles illuminations seront prêtes. L'action est faite en partenariat avec les grandes surfaces, certains partenaires et le CID qui paient environ CHF 25'000 en moyenne par année, les SI versent le solde, soit environ CHF 86'000 en 2000.

921 Gaz-eau et 931 Electricité-réseau, poste 48 Prélèvements aux financements spéciaux : Pour pouvoir verser à la Ville les 5,5mio nécessaires, il a fallu budgétiser un prélèvement dans les réserves de 1,6mio. Nous avons pu éviter, lors des derniers exercices, d'utiliser les réserves lors du bouclage des comptes. Le budget comprend aussi CHF 540'000 pour l'assainissement de GANSA et CHF 400'000 pour constituer la société.

Remarques concernant les crédits à solliciter

Instruction publique

Construction halle de gymnastique : L'endroit où sera construit la double halle de gymnastique n'est pas encore défini, mais le Conseil communal est en tractations pour un terrain proche du collège des Forges. S'il ne peut y avoir entente sur le prix du terrain, deux halles simples seront construites aux collèges des Forges et de l'Ouest.

En ce qui concerne la motion Faivre, il y aura certains travaux pour 1,8mio qui vont se dérouler en principe en 2002 et d'autres travaux pour 3,5mio entre 2002 et 2003.

Travaux publics

H20 : Le dossier de la H20 est resté longtemps bloqué à cause des oppositions que l'Etat tardait à faire lever. Plusieurs rencontres de conciliation ont eu lieu avec l'Etat et l'ATE. Le Conseil communal s'est mis d'accord avec l'Etat pour prendre une part à la charge de la Ville, à condition que l'Etat débloque un montant de subvention du fonds des routes communales et qu'il assume tout ce qui concerne les routes cantonales. Une demande de crédit devrait être déposée devant le Conseil général assez rapidement, une fois les oppositions levées. Les travaux devraient commencer au printemps prochain.

Musée d'histoire

Liaison souterraine avec le MIH : Le concept 1 parc, 3 musées est réactivé, le but est d'avoir une entrée pour les 3 musées, afin qu'il y ait une synergie entre eux.

Hôpital

Il n'est pas question de démantèlement à l'hôpital, car le NHP ou même le NHPP n'est pas dimensionné pour assumer toutes les tâches. La rhumatologie sera déplacée à Landeyeux. S'il y a une IRM publique, celle-ci devrait être installée au NHP mais le Conseil communal interviendra à ce sujet car une IRM est nécessaire dans chaque hôpital principal. Un élément d'inquiétude est le déplacement de la HES-S2 de La Chaux-de-Fonds à Neuchâtel pour lequel le Conseil communal a écrit au Conseil d'Etat.

Remarques concernant les investissements

Des investissements pour 47mio sont prévus. Une partie est subventionnée à 80%, tout n'est pas à la charge de la commune. Généralement, seule la moitié des investissements prévus est réalisée. Le budget de la planification financière pour 2002 prévoyait 56,4mio.

Crédits spéciaux

Cifom

Renouvellement des équipements : 95% de la somme pour l'Ecole Technique et le reste pour l'ESTER. Le taux de renouvellement est de 1/50^e par année, ce n'est pas suffisant, mais il n'est pas possible de faire plus financièrement.

SIS

Le camion échelle sera subventionné à 50% par l'ECAI, le camion actuel date de 1988 et il devient nécessaire de le remplacer. Ce camion sera repris par le fournisseur.

Police

Caméra pour feux lumineux : L'objectif est d'équiper tous les feux lumineux avec des caméras tournantes, afin de prévenir les inobservations du respect de la signalisation lumineuse et d'accroître ainsi la sécurité routière.

Sombaille-Jeunesse

Les investissements sont pris en charge entièrement par le Canton.

Le montant de 47mio pour les crédits spéciaux est trouvé important. Cela représente un ordre de grandeur, la liste des objets présentés se trouve dans la planification financière, mais tous ne seront pas réalisés en 2002, cela dépend de l'avancement des dossiers. Les subventions ou autres déductions pas toujours chiffrées au départ sont déduites du montant indiqué. Il faut faire la différence entre les crédits rentabilisés et ceux qui ne le sont pas. Aux SI par exemple, les crédits ne créent pas de charges supplémentaires pour la Ville puisqu'ils sont rentabilisés.

Position de groupes

Après l'examen de détail, les groupes ont exprimé leur décision.

Radicaux : Aucune décision n'a été prise par le groupe et les Radicaux ne peuvent pas se prononcer.

PS : Le groupe est satisfait que le Conseil communal ait pris des mesures pour passer d'un déficit de 9mio à 4,3mio. Il faut qu'il continue à chercher des solutions sur le long terme. Certaines réflexions doivent être faites par rapport à la liste qui a circulé en 1999. Elles ne pourront pas avoir d'effet cette année, mais le groupe souhaite que le Conseil communal se prépare suffisamment tôt pour le prochain budget. Si le référendum du parti Lib-PPN n'avait pas abouti, le déficit aurait été inférieur. Le groupe accepte le budget avec les réserves mentionnées ci-dessus.

Lib-PPN : Le groupe fait remarquer qu'il est difficile pour les commissaires de faire des propositions sans être impliqués dans les services. Difficile également de faire des propositions de réduction de dépenses, comme lors du budget en 1999 où le groupe en avait fait pour 4mio et qui ont toutes été refusées car cela impliquait des réflexions supplémentaires ou des difficultés. Le groupe estime que c'est maintenant le Conseil communal qui doit faire des propositions. Il constate que le budget 2002 est la copie conforme du budget 2001, que la répercussion des charges de l'Etat a une influence non négligeable, que les dépenses prennent l'ascenseur mais aussi que les recettes ne suivent pas. Il estime que ce n'est pas derrière un indice fiscal élevé qu'il faut se retrancher mais bien vers la participation de nouveaux contribuables. Il constate que malheureusement l'évolution actuelle de la structure de notre population ne va pas dans ce sens. Il estime qu'un travail important de réflexion doit être fait en ce qui concerne les dépenses. Il l'a déjà répété à plusieurs reprises, ces analyses prennent du temps et elles doivent s'insérer dans une réflexion globale de la gestion de notre commune. Donc en ce qui concerne les séances de préparation du budget 2002, notre groupe a constaté que finalement le Conseil communal rejoignait nombre de nos préoccupations, entre autres exemples celles de faire participer l'Etat à des dépenses que la commune assume pour lui.

Cependant, il estime qu'il manque une analyse des dépenses. Il attend de voir les résultats des contacts avec IDHEAP et regrette que ces démarches n'aient pas eu lieu les années précédentes et qu'il n'y ait aucune répercussion pour 2002.

En conclusion, le groupe a pris l'optique suivante : tant que des tendances et objectifs clairement définis par la Ville ne seront pas établis, donc tant que des instruments de gestion fiables ne seront pas mis en place pour tous les dicastères, tant que les analyses structurelles effectives qu'il demande depuis de nombreuses années ne voient pas le jour avec pour but la diminution des dépenses et surtout tant que l'indice fiscal ne sera pas fixé à un maximum de 100, le groupe refusera le budget. Donc aujourd'hui le groupe refuse le budget 2002. C'est aussi le déficit de 4,5mio qui est inacceptable.

ECO : Le groupe est satisfait de la gestion même s'il ne l'est pas du budget. Il regrette le refus du parti Lib-PPN qu'il considère irresponsable et susceptible de handicaper et de freiner le travail Conseil communal. D'autres commentaires seront faits à la séance du Conseil général.

Position du Conseil communal

Le Conseil communal prend acte et regrette la décision du groupe Lib-PPN, le budget a été pris point par point et bien analysé. D'autres méthodes seront envisagées avec l'arrivée du nouveau chef du service financier. Pour la suite, l'objectif est de changer l'approche budgétaire, avec l'aide des résultats de la consultation de l'IDHEAP. Le Conseil communal ressent la décision du groupe Lib-PPN comme un manque de confiance. Le groupe aurait du laisser une chance au Conseil communal et attendre encore pour le sanctionner, car beaucoup de choses sont en cours. Un travail important a déjà été fait et il est difficile de faire plus en tenant compte des problèmes de structure de la population. Il ne faut pas oublier que la Ville subit les décisions de l'Etat.

Un débat suit ces prises de positions. De ce débat ressortent les observations et constatations suivantes :

Il est reproché aux groupes Lib-PPN et Radical de ne pas avoir fait de propositions de suppressions de dépenses prévues au budget. Le Conseil communal a mentionné que sur certains points, il fallait augmenter les dépenses, pour augmenter des postes par exemple, tout le monde a apparemment été convaincu que ce n'était pas du luxe. Pourquoi alors cette réaction des groupes Lib-PPN et Radical ? Est-il normal de revendiquer un conseiller communal lorsqu'on adopte une telle position ?

Le groupe Lib-PPN ne fera plus de propositions. Il a bien compris que le Conseil communal a fait des efforts pour prendre des mesures. Le groupe n'accepte pas la structure actuelle du budget et il attend de voir le résultat des mesures prévues. Le refus du budget n'est pas une sanction contre des personnes.

Il est vrai que des charges nous sont imposées par l'Etat, mais nous devons faire avec les moyens que nous avons, d'autant plus que la situation économique risque de se détériorer encore. La position du groupe sera reprise sans problème au Conseil général.

Le Conseil communal indique que dans le classement des communes selon la fortune par habitant, les trois villes sont en fin de liste. L'analyse du budget et le fonctionnement d'une ville ne se fait pas comme pour une petite entreprise. Le travail qui se fera avec le nouveau chef des finances sera la poursuite des réflexions actuelles du Conseil communal, il sera cependant abordé différemment.

Les recettes des collectivités publiques diminuent malgré la péréquation, les charges qui ne dépendent pas de la Ville augmentent, les nôtres sont maîtrisées. Il va être très difficile malgré les prochaines modifications de gestion de réduire les charges ou alors il va falloir renoncer à certaines prestations. Les charges de fonctionnement ont déjà été fortement réduites et l'entretien par exemple pose un problème. Notre patrimoine se dégrade et perd de sa valeur.

Le Conseil communal comprend que beaucoup de personnes ne soient pas satisfaites de la fiscalité de la Ville, mais l'opinion des citoyens est différente, s'ils réfléchissent en tant que contribuables ou en tant qu'utilisateurs des services publics.

Il est parfois ressorti dans le débat une certaine incompréhension dans les échanges de positions entre le Conseil communal et les commissaires à propos des réformes à faire ou à ne pas faire dans certains secteurs. Le groupe socialiste trouve paradoxal qu'un budget soit refusé en mentionnant que le travail a été bien fait et que le refus ne soit pas une sanction. Il est relevé que malgré les divergences et les sensibilités différentes suivant l'électorat que l'on représente, tous les groupes ont le souci de l'intérêt de la Ville.

Au vote final :

L'arrêté no 1 est accepté par : 6 pour, 3 contre, 1 abstention

L'arrêté no 2 est accepté par : 6 pour, 0 contre, 4 abstentions

L'arrêté no 3 est accepté par : 6 pour, 0 contre, 4 abstentions

L'arrêté no 4 est accepté par : 6 pour, 0 contre, 4 abstentions

Le rapport est accepté à l'unanimité.

La rapporteuse:
Pierre Ummel

M. Philippe Lager, président de la commission: Je m'exprime ce soir en tant que président de la commission du budget. Je laisserai le soin à un autre membre des Verts de s'exprimer au nom de notre parti.

Je commencerai mon intervention par les remerciements d'usage. Je remercierai d'abord pour leur travail: Madame Haefeli, qui s'est chargée de préparer les documents pour la rédaction du rapport, et Madame Ummel qui a rédigé le rapport. Ce travail n'est pas toujours facile dans la mesure où il s'agit de faire la synthèse des discussions et interventions à partir d'une grande quantité d'informations. J'adresserai aussi mes remerciements au Conseil communal ainsi qu'à ses services, qui ont préparé les documents indispensables pour faciliter le travail des commissaires.

J'aimerais en outre mettre en évidence l'esprit dans lequel se sont déroulés les travaux de la commission. Le ton des échanges, malgré les oppositions, et même s'il a été une fois ou l'autre vif, est resté respectueux de la partie adverse.

S'exprimer lors de la commission du budget se révèle être chaque année un acte à forte portée politique. Chaque groupe peut y exprimer sa position et montrer de quelle manière il entend que la ville soit gérée. A ce sujet, je tiens à regretter que certains membres de la commission n'aient pas tenu à écouter la position du POP lors de la dernière séance, ses deux membres n'ayant pas pu participer à la séance lors de laquelle les groupes ont voté et exprimé leurs positions.

Tout à l'heure Monsieur Patrick Herrmann interviendra au nom du groupe écologiste. Cependant, je me permettrai de faire quelques remarques.

Comment est-il possible de refuser le budget tout en prétendant que les efforts du Conseil communal vont dans le bon sens ? Comment peut-on jouer de l'argument populiste demandant des baisses d'impôts et se plaindre ensuite sur le fait que le budget n'est pas équilibré ?

J'ai souvent entendu durant cette année, sur ces bancs et dans le cadre de la commission prospective, et ceci de la part de tous les partis, que la ville avait besoin de s'engager de manière plus volontaire, afin de se positionner comme une localité importante, voire le centre de l'arc jurassien. Pour ce faire, il est indispensable de s'accorder les moyens d'agir. La marge de manœuvre de la commune est quasi inexistante.

Revoir le budget à la baisse c'est quasi mettre la ville dans l'impossibilité de faire face à ces obligations minimales.

De ce fait, je comprends très mal que l'on puisse articuler que la quotité de 100 devrait être un objectif pour la ville. On prétend souvent que la gauche est idéaliste. Je crois qu'en l'occurrence c'est la droite qui fait preuve d'irréalisme et même d'irresponsabilité en faisant pression sur les entrées et en prétendant ensuite que les moyens ne sont pas à disposition pour assumer les dépenses prévues. Nos collègues libéraux nous disent aimer et vouloir défendre cette ville autant que la gauche. Je veux bien les croire. Cependant, leurs médicaments me font penser à des remèdes qui aident le malade à s'en aller plutôt qu'à des bonnes potions qui guérissent et redonnent des forces.

Je reste convaincu qu'un secteur public fort reste le garant du développement le plus harmonieux possible des différentes couches sociales de la population. Je reste tout aussi convaincu qu'il est possible de donner à notre ville de véritables moyens

pour qu'elle puisse rayonner dans notre région et dans ce pays. Mais cela a un prix : il se nomme solidarité. Et la solidarité demande à chacun de payer de sa personne et aussi de son porte-monnaie, selon ses moyens! Et lorsqu'on aime, le prix ne compte pas!

Je vous remercie.

Mme Pierrette Ummel, lib-ppn, rapporteuse : La rapporteuse prie tout d'abord la secrétaire de bien vouloir féminiser son prénom dans le procès-verbal.

Mon intention n'est pas de faire une longue intervention. Cependant laissez-moi vous faire part de quelques réflexions.

L'élaboration du rapport de la commission du budget est un grand travail : il faut écouter, prendre des notes et relater le mieux possible, avec concision, mais avec précision, ce qui est dit dans les débats. Le travail a été grandement facilité grâce à l'appui de Madame Martine Haefeli, que je remercie une fois encore. Elle a, à l'aide de l'enregistrement des discussions, établi un procès verbal complet des séances. Ainsi sans avoir à réécouter le tout, à l'aide de mes notes, j'ai pu établir le rapport. Cette manière de faire m'a tout à fait convenu.

Ensuite, une fois le rapport mis par écrit, il faut le soumettre à la commission et au Conseil communal. S'il est approuvé, ce qui a été fait à l'unanimité, tous les membres de la commission et du Conseil communal assument la responsabilité du contenu, puisqu'il est possible d'apporter des corrections à la première mouture.

Il ne faut cependant pas oublier que ce rapport de 19 pages est le résumé d'une quinzaine d'heures de séances de travail et il faut parfois relativiser le poids des mots. Ainsi, si je prends au hasard, le mot *cartel*, cela ne veut pas dire expressément qu'il a été prononcé par quelqu'un, mais qu'il résume un état de fait. Cela vaut aussi pour d'autres expressions. Les mots n'ont pas la même valeur suivant qu'ils sont employés par le rapporteur pour résumer une situation ou par un lecteur quelconque pour entamer un débat public. Si ce débat public peut déboucher sur une solution positive, tant mieux. Si les mots... disons *déliçats* sont employés juste pour faire des bringues, comme on dit chez nous, tant pis.

Les travaux de la commission se sont déroulés dans le respect et la tolérance, mais j'ai eu cette année l'impression d'une prise de conscience de la gravité de la situation. En effet lors des précédentes commissions auxquelles j'ai participé, les revendications des libéraux-ppn, qui demandaient des mesures d'économie, n'étaient pas vraiment prises au sérieux. Nos craintes d'hier sont confirmées aujourd'hui : la situation est grave et n'est pas en train de s'améliorer, cela dit sans esprit de catastrophisme.

J'aimerais exprimer un regret. Certes, le budget a été accepté par la commission, mais en y regardant de plus près, vous remarquerez que sur 15 membres, 10 seulement étaient présents et 6 personnes ont accepté le budget, mais 6 sur 15, sans les représentants du groupe POP, cela ne représente pas vraiment la majorité. J'ai toujours pris très au sérieux la nomination des membres de la commission, du budget. Il semble que seuls des initiés de la comptabilité et de la gestion devraient en faire partie, mais il me paraît y avoir un certain flottement dans la participation aux séances; à quoi cela sert-il de nommer des experts s'ils ne nous font pas bénéficier de

leur expérience. Et comment pourrions-nous créer une commission financière permanente, dont les libéraux-ppn ne veulent d'ailleurs pas, dans ces conditions.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de m'avoir écoutée. Ces quelques remarques n'ont pour but que de contribuer à la bonne gestion de notre Ville, qui m'importe autant qu'à vous tous, quoi qu'en pensent certains !

M. Pierre-Alain Borel, soc : Laissez-moi tout d'abord, en cette période de Noël, vous raconter une petite fable: celle de l'âne et du fermier.

Désirant faire des économies, le fermier s'est dit qu'il ne pourrait nourrir son animal qu'une seule fois par jour. Voyant que l'âne travaillait toujours aussi bien, et le fermier voulant gagner encore plus, s'est dit qu'il pourrait donner à manger à son âne une fois tous les deux jours. L'âne qui travaillait toujours aussi bien, n'a eu, après quelques semaines, à manger plus qu'une fois par semaine... Content de faire autant d'économies, sans que le rendement de l'âne ne soit affecté, le fermier s'est dit qu'il pourrait alors économiser encore en réduisant les rations, et un jour, tout étonné, il se rendit compte que l'âne était mort.

Bien sûr, vous l'aurez tous compris, dans cette fable... l'âne n'est pas forcément celui qu'on pense.

Les années se suivent, mais est-ce que les choses changent vraiment ? Bien sûr, le groupe libéral refusera le budget, ça ce n'est pas nouveau, mais cette fois-ci, après l'avoir refusé en commission. On se féliciterait d'une si belle constance, si elle ne visait pas à nous entraîner dans une véritable spirale infernale, un peu à l'image du fermier et de son âne.

La réduction de l'indice fiscal de 106 à 104 a coûté presque 2 millions à notre ville. Mais, pas encore satisfaite, la droite en veut plus... enfin je devrais dire moins.

Attention suivez bien le calcul :

- Pour qu'il l'accepte, le parti libéral souhaite que le budget soit équilibré. Il faut donc trouver 4,5 millions
- Bien sûr un indice fiscal à 104 est jugé encore trop élevé et on parle maintenant d'un indice 100, au maximum. Au passage... à quand un indice à 25? Si l'indice était à 100, il faudrait encore trouver 4 millions. Ça fait donc déjà 8 millions.
- Enfin la taxe foncière, sur la pression de la droite, sera supprimée dans 3 ans: manque à gagner encore 4 millions, soit 12 millions à trouver chaque année.

Si je voulais être caustique, je m'interrogerais aussi pour savoir si l'UDC exerce déjà son influence sur certaines composantes de la droite de cette ville, surtout lorsqu'on entend certains propos qui demandent de réduire le salaire des fonctionnaires communaux afin d'équilibrer le budget. Mais trêve de bavardage.

Force est aujourd'hui de constater que nous sommes arrivés au terme d'une politique consensuelle et que la rupture semble consommée. Et nous en prenons acte.

Les analystes économiques qui s'enflammaient pour commenter la situation, il y a un an, font aujourd'hui grise mine. Ainsi, on peut déjà avoir quelques inquiétudes pour l'exercice 2001, en raison de l'indice fiscal fixé à 104 et d'une péréquation qui aura finalement rapporté moins que prévu.

On constate également que le désenchevêtrement entre les communes et le canton qui était annoncé comme une opération blanche, va générer, notamment pour les trois villes, des surcoûts.

Sans être alarmiste, on peut dire aujourd'hui que personne ne sait vraiment ce que demain nous réserve. Et les événements ont montré que tout pouvait basculer en quelques heures. C'est pour cela d'ailleurs que les partis politiques existent, afin de donner un cap, une orientation à une communauté sur un long terme, au-delà de la pression des événements de tous les jours.

Notre ville devra se battre, et pour cela il faudra non seulement des moyens humains et financiers, mais peut-être et aussi avant tout du courage.

- Courage, pour dire que l'on ne pourra pas continuer de réduire les moyens de notre Ville sans mettre en danger son existence ;
- Courage d'accepter de faire une réflexion sur nos prestations;
- Courage de réfléchir en terme de région;
- Courage de faire un pas en avant en lâchant la corde qui nous retient,
- Courage aussi d'entendre qu'un jour pas si lointain, il faudra faire des choix ;

Et à cet égard, l'effort qui a été fait par le Conseil communal afin d'entamer une réflexion sur l'ensemble des prestations de notre ville nous paraît devoir être salué. Analyse avec l'Idheap sur les prestations et les services, recherche d'éventuels doublons entre le canton et les communes, contacts pris ou à prendre afin que les prestations fournies par notre ville aux autres cantons, ou à la place de l'Etat, soient rémunérées d'une manière plus équitable, nous paraissent autant d'éléments qui montrent que les autorités de notre ville ont « pris le taureau par les cornes ». A cela nous pourrions ajouter, mais cela va sans dire, de ne pas oublier de rechercher systématiquement les synergies avec Le Locle.

Mais qu'on ne s'y trompe pas : il ne s'agit pas pour nous d'encourager une politique du moins, mais bien d'appeler de nos vœux une politique du mieux.

L'appareil communal doit s'adapter pour appréhender les défis de demain et être évolutif pour pouvoir sereinement s'engager sur la route régionale qui nous mènera à après-demain.

Mais pas question pour nous, d'abandonner sur le bord de la route les plus faibles, parce qu'ils ralentissent la marche. Si nous devons aller quelque part, ce sera tous ensemble.

Pour exister et se développer notre région a besoin

- de renforcer ses possibilités de transports routiers, aériens et ferroviaires,
- de développer ses activités culturelles et sportives,
- de développer ses activités industrielles et tertiaires,
- de maintenir un appareil de formation de base de qualité,
- de développer une offre de formation professionnelle en partenariat avec les entreprises,
- de mettre en place une politique familiale au sens large,
- d'avoir un appareil de santé performant

Le projet est ambitieux... c'est un minimum.

Tout cela suppose bien sûr des investissements et c'est peut-être justement maintenant que l'économie fléchit, que tous les indicateurs hésitent entre le rouge et le vert, que nous devons nous lancer résolument vers l'avenir et maintenir, si ce n'est renforcer, les investissements publics.

Vous l'aurez compris notre groupe acceptera ce budget en encourageant le Conseil communal à poursuivre ses travaux visant à l'équilibre à court terme.

M. Patrick Herrmann, éco : Commençons par ce qui pourrait être la fin et qui servira à éclairer le début de notre propos d'une lumière d'apocalypse: A ce qu'on dit, les 17 milliards perdus par Swissair et son Conseil d'administration qui, comme nous, traversaient quelques turbulences, ne figuraient pas dans le budget présenté aux actionnaires... Puis, revenons à nos propres deniers.

Le budget est un exercice intéressant dans le registre des activités humaines; il est en effet un essai de mainmise sur son avenir, une tentative de contrôle permettant d'éviter un crash imprévu, un effort de maîtrise. Or, force est de constater que nous sommes en train de perdre la maîtrise de la maîtrise, que nous entrons dans une gestion de crise, et cela à trois niveaux, à savoir financier, politique et idéologique.

Ainsi, au niveau financier, le budget présenté pour la ville n'est pas seulement urticant, il est à proprement parler insupportable, inacceptable, et dans ses chiffres, et dans les perspectives qu'il ouvre; il est la négation même de valeurs qui nous tiennent à cœur comme la durabilité, la justice sociale et la qualité de la vie; en effet, il tente constamment de parer au plus pressé; il oublie de consacrer des sommes suffisamment importantes à nos infrastructures (par exemple : 2 salles de gym seront construites là où il en faudrait 4, des tuyaux et câbles posés par les générations qui nous ont précédés sont amortis parfois sur 100 ans alors qu'on sait pertinemment qu'ils n'en durent que 50) ; ce budget suppose que, même s'ils seront mieux payés, bon nombre de fonctionnaires, d'infirmières, seront stressés parce que leurs effectifs seront « limite » ; il oblige les Conseillers communaux eux-mêmes à se pencher sur des détails au détriment d'une vision politique à long terme, et il creuse quand même notre dette de plus de 4 millions supplémentaires.

De plus, sur l'initiative de gens particulièrement responsables, notre quotité fiscale est en baisse et induit une baisse des revenus sans que des hordes de nouveaux habitants débarquent; l'impôt sur les personnes morales a été allégé, sans que leurs bénéfices explosent; la conjoncture atterrit de son côté sans douceur, les recettes de la péréquation s'allègent par rapport aux prévisions, les revenus des Services industriels vont s'évaporer en grande partie, tandis que la taxe foncière va disparaître. A cela s'ajoute, ce qui ne figure pas dans le budget, que le Canton, confronté à son propre déficit, annonce d'ores et déjà des mesures « douloureuses » sans qu'on sache encore pour qui, mais les citoyens du Haut d'aujourd'hui ont appris à être un peu devins. A ce rythme, notre réserve de 12 millions va fondre en moins de 2 ans et l'Etat peut déjà envisager les mesures de tutelle qu'il va nous infliger d'ici peu pour notre bien, même si notre agonie pourrait être prolongée quelque peu par la fortune supplémentaire qui nous échoira après la mise en société anonyme des Services industriels. Heureusement que nous aimons râler, car nous risquons d'être servis.

Comme vous l'avez compris, nous voudrions, nous devrions refuser ce budget ulcérant, pour montrer notre mauvaise humeur, pour jouer au « Nein-Sager » avec ou avant les autres et préparer ainsi l'arrivée de l'UDC {mais peut-être est-elle déjà là?}. Ceci d'autant plus que nous pourrions le faire avec une relative bonne conscience puisque notre participation à l'exécutif n'est qu'indirecte. Mais nous ne le ferons pas pour différentes raisons...

D'abord pour le bien de la ville, car nous la voyons mal fonctionner sans budget dans une conjoncture qui s'annonce difficile, et que nous estimons que le Conseil

communal doit garder son énergie pour d'autres combats sur le terrain, voire mettre en place des stratégies à long terme, qui dépassent le cadre du budget de l'année suivante.

Ensuite, par respect pour le travail du Conseil communal qui s'est démené pour donner un aspect présentable à l'imprésentable, qui a épluché la plupart des possibilités d'économie, sans toucher encore à la substance vive de la cité, et qui doit perdre son temps à négocier avec le Conseil d'Etat des corrections et des subventions au goutte à goutte, au lieu de pouvoir affirmer une vision et améliorer sa communication, comme vient de le montrer l'histoire de la taxe poubelles.

Troisièmement, parce que l'on sait très bien que l'exercice du budget tient forcément de la gageure dans une ville qui compte 5000 habitants de plus que Neuchâtel et qui dispose de 100 millions de moins pour fonctionner.

Quatrièmement, parce que nous avons, comme tous les autres partis, mis en place une politique et voté des dépenses qu'il s'agit maintenant d'assumer.

Cinquièmement - et on touche là à la crise politique - parce que les perspectives abyssales à moyen terme que ne manque pas d'ouvrir ce budget commencent déjà à déboucher sur des effets pervers. Ainsi, à ce que j'appellerais le « réalisme gestionnaire désabusé » qui est l'apanage de la gauche et des gens de droite participant à des exécutifs (qu'ils soient communaux, cantonaux ou fédéraux) et qui permettait bon gré mal gré aux communautés de survivre, pour peu que le camp adverse soit prêt au compromis, succède une politique de la terre brûlée de la part de la droite, qui refuse un budget en sachant que ça ne résoudra rien, et qui décide (mais heureusement pas à l'unanimité) de ne plus consentir à la moindre dépense, comme nous l'avons vu lors de la dernière séance du Conseil général, même quand cela a trait à quelque chose qu'elle a à cœur, comme l'image de la ville. Nous devons donc absolument être attentifs, responsables pour ou à la place de ceux qui ne le seraient pas, chercher le compromis avec ceux qui ne le veulent pas forcément, et essayer de définir des projets communs avec des gens qui ne livrent pas leurs intentions. ..

Nous ajouterons que nous nous estimons en droit d'attendre de ceux qui tentent de diminuer le rôle de l'Etat, donc de la ville, des propositions claires et ciblées d'économies plutôt qu'une réaction au coup par coup. Nous, c'est-à-dire le peuple ET les élus, avons besoin de visibilité, de structure, et le fait de réclamer une quotité à 100 ne saurait tenir lieu d'objectif politique. Il serait bon, en effet, que les catégories de citoyens visés par les économies imposées par la droite (nous pensons ici bien évidemment aux assurés des caisses-maladies, chômeurs, paysans, fonctionnaires, etc...) sachent clairement, comme dans le cas des baisses d'impôts, qui veut quoi et pourquoi. Il serait vraiment inique que le citoyen associe ses économies fiscales avec la droite et la dégradation de sa qualité de vie, en ce qui concerne l'éducation, les soins, les infrastructures, le social, la culture ou les sports, avec la gauche. En tant que verts, nous voulons bien être pris pour des canards sauvages, mais il ne s'agit tout de même pas de pousser le goujon trop loin...

Quoi qu'il en soit, les écologistes ne sauraient considérer l'économie ou les économies comme un but en soi; comme nous l'enseignent toutes les sciences d'aujourd'hui, elles sont parties prenantes d'un système; elles sont au mieux un moyen et non un but; le problème, c'est que la crise financière et politique évoquée précédemment débouche forcément sur une crise des idées. En effet, ce que nous

déplorons par-dessus tout dans le budget tel qu'il est proposé, c'est qu'il ne fasse ni ne laisse la place à aucun projet mobilisateur, rassembleur, pour dynamiser la population, améliorer l'image de la ville, redonner confiance en l'avenir à chacun. Et c'est pour cette raison surtout que nous n'acceptons ce budget que du bout des lèvres, sans conviction et sans illusion, avec même un peu d'inquiétude au fond de nos pupilles humides...

Mme Sylvia Morel, rad. : Le groupe Radical, depuis de nombreuses années, tire la sonnette d'alarme. Il répète que la politique budgétaire proposée par le Conseil communal et avalisée par le Conseil général ne pourra pas durer. Visiblement, nous ne sommes pas entendus ou pas crus. C'est à la majorité de ce conseil de savoir quel terme elle choisit pour justifier sa position.

Pour nous, Radicaux, jusqu'à présent, nous avons eu une démarche consensuelle. Nous vous avons fait savoir que nous désapprouvions votre politique, mais nous espérions des changements. C'est pourquoi nous n'avons pas refusé le budget des années précédentes.

L'année passée, lors du budget 2001, nous nous sommes abstenus, car les chiffres définitifs nous sont parvenus très tardivement et il ne nous paraissait pas correct de refuser le budget fin décembre, alors que deux semaines plus tard, il devait être opérationnel. Mais notre abstention était un signe clair pour le prochain budget.

Quelle position les Radicaux adopteront-ils ce soir ?

Nous avons le sentiment que la situation de notre ville s'aggrave et c'est ce que nous allons tenter de vous démontrer avec quelques chiffres.

Tout d'abord, il faut être conscient que les réserves de la Ville ne sont que de 12,9 millions à fin 2000 pour couvrir les déficits à venir.

Nous avons appris par la presse que le résultat des comptes 2001 serait mauvais, puisqu'il aboutira probablement à un déficit de 4 millions et l'on nous propose ce soir un budget 2002 déficitaire de 4,4 millions. Cela signifie donc qu'il restera pour l'exercice 2003 4,5 millions pour couvrir un déficit éventuel qui serait suffisant pour poursuivre la politique actuelle, mais qui nous laisse sans réserves pour 2004, alors que nous devons supprimer la taxe foncière et que cela suppose toujours une quotité à 104.

Nous vous rappelons que supprimer la taxe foncière fait perdre à la ville 3,9 millions selon le budget 2002 et passer d'une quotité de 104 à 100 réduit les rentrées fiscales de 3,6 millions, soit un total à trouver rapidement de 7,5 millions. Ce chiffre semble énorme, mais il est tout à fait réaliste s'il l'on affecte la péréquation financière à quoi elle a été prévue selon l'optique cantonale, qui est d'ailleurs aussi la nôtre.

Or, que constatons-nous dans le budget 2002 ?

En premier lieu, que les promesses faites par le Conseil communal d'équilibrer les comptes à partir de 2001 ne sont pas tenues. Vous nous rétorquerez que la quotité a été baissée contre votre volonté, mais nous vous disons que les promesses ont été faites avant de savoir que l'on recevrait la péréquation financière.

Fait encore plus grave, lorsque nous vous demandions en décembre 1998 comment vous alliez faire pour tenir vos promesses, le Conseil communal répondait, je cite: « nous ne voulons pas aujourd'hui conduire une réflexion pour imaginer une possibilité de passer de 3 millions à zéro. » Nous n'allons pas polémiquer sur cette

phrase, mais elle est révélatrice du fossé qui existe entre nous et le Conseil communal, puisque finalement il ne s'agit pas d'une erreur de langage d'un soir, mais de faits qui se révèlent vrais aujourd'hui.

Venons-en maintenant à la problématique du budget 2002. A la première lecture de ces chiffres, il semble que le budget 2002 est une copie du budget 2001 et que des mesures structurelles ne sont pas encore trouvées. Or, à force de plonger dans ces chiffres et d'essayer de comprendre ce qui se passe, nous arrivons à la conclusion que la situation s'est sérieusement dégradée et qu'un certain nombre d'écritures comptables masquent une réalité, soit un déficit 2002 de 12 millions.

Nous allons essayer d'être le plus clair possible, mais lorsqu'on parle chiffres sans les avoir sous les yeux, il n'est pas simple de saisir immédiatement les conséquences de ceux-ci. Néanmoins nous tentons l'exercice.

Nous allons mettre en évidence les variations entre le budget 2001 et le budget 2002.

Il s'agit :

- du prélèvement aux réserves qui a augmenté de 2,6 millions. Sont concernés par ce prélèvement l'Hôpital et les Services industriels ;
- de l'attribution aux réserves, qui a diminué de 2 millions. Sont concernés par cette non-affectation les Services industriels ;
- des provisions pour remises et rectifications d'impôts qui ont été réduites de 1 million ;
- du rattrapage de la part de la Commune à la Caisse de retraite qui a été stoppé. Cela représente une somme de 2 millions.

Par ces écritures, le budget a pu être amélioré de 7,6 millions. Il a donc passé de 12 millions de déficit à 4,4 millions.

La situation est ainsi plus présentable, mais le budget 2003 reste un problème, car cela signifie qu'il faudra rechercher 12 millions d'économies et non 4, comme on pourrait le croire à la lecture rapide du budget.

Alors où a passé tout cet argent ?

Nous avons constaté trois choses :

- Une augmentation des biens et services de marchandises de 3,2 millions.
- Une augmentation des salaires. Par notre vote au Conseil général, nous savions que la masse des salaires allait augmenter de 2 millions environ, mais dans les faits la masse des salaires d'un budget à l'autre a augmenté de 15,8 millions, si l'on exclut la charge de la caisse de retraite qui a diminué de 2 millions. Pour l'essentiel, il s'agit du SIS, de l'Hôpital, de l'Instruction publique, des Finances et des Ressources humaines. On est donc loin du maintien des coûts. Ils ont pris l'ascenseur d'une manière fort inquiétante.
- Les charges communales et cantonales que la commune doit supporter sans qu'elle puisse intervenir ont diminué de 8,6 millions. Les produits ont eux aussi diminué de 4,8 millions. Cela se traduit par une amélioration pour la Ville de 3,8 millions, amélioration qui tombe peut-être à zéro par le fait que les salaires de l'Hôpital ont fortement augmenté.

Tout ceci est fort compliqué pour les Conseillers généraux que nous sommes, mais nous pouvons tout de même penser que grosso modo le budget de la ville ne

s'est pas détérioré par des transferts cantonaux, mais bien par des accroissements de dépenses proposées par le Conseil communal.

Qu'en est-il maintenant des recettes fiscales ?

Pour comprendre quelque chose, il faut vraiment être persévérant et s'adonner à un certain nombre de calculs, qui soulèvent beaucoup de questions. Au sein de la population, le sentiment d'avoir été trompé est bien là. Personne ne veut croire ce qu'affirme le Conseil communal, à savoir que les impôts n'ont pas augmenté.

Pour en avoir la confirmation nous nous sommes dits qu'il fallait comparer les revenus 2000 avec le budget 2002 (des personnes physiques uniquement). C'est donc ainsi que nous avons procédé.

Dans les comptes 2000 nous avons additionné

- les impôts sur le revenu des personnes physiques
- la taxe hospitalière
- la taxe d'exemption au service du feu
- la taxe d'épuration

Cela nous donne une somme totale de 92,3 millions.

Dans le budget 2002, nous avons additionné

- les impôts sur le revenu des personnes physiques
- la taxe d'épuration
- la taxe déchets

Cela nous donne une somme totale de 96,7 millions.

L'écart entre les recettes fiscales 2000 et 2002 est donc de 4,4 millions. Vous aviez prévu une augmentation des recettes fiscales de 3% pour 2001, soit 2,4 millions et pour 2002 aucune évolution que nous déduisons des 4,4 millions. Il reste bien un surplus de recettes de 2 millions que les contribuables paieront.

Dès lors, il est faux d'affirmer qu'il n'y a aucune augmentation d'impôts, même avec une quotité à 104.

Avec les moyens dont nous disposons, il est impossible de dire qui paie plus et qui paie moins, mais globalement, il ressort qu'il y a une augmentation des recettes fiscales alors que nous voulons absolument réduire l'imposition en ville de La Chaux-de-Fonds, grâce à la péréquation financière intercommunale.

Suite à toutes nos investigations, il est devenu impossible pour nous de voter ce budget. Nous nous y opposons fermement. Il ne répond pas à nos aspirations ni à celles de la population qui - oh paradoxe - continue de voter massivement pour les partis de gauche.

Certains s'empresseront de dire que nous ne suivons pas notre Conseillère communale, responsable des finances. Avant d'entendre vos remarques, nous vous répondons déjà.

Le responsable du dicastère des finances ne fait que récolter des chiffres des autres dicastères et assemble le tout. Toute décision politique telle que la fixation de la quotité se fait à la majorité. Dès lors, nous n'admettrons pas d'entendre que notre représentante au Conseil communal a la responsabilité de ce budget.

Il nous semble d'ailleurs illogique que, depuis des années, les finances reviennent au parti radical. Au Grand conseil, la gauche a exigé que la droite prenne ses responsabilités et assume les finances. Nous lui donnons raison, mais pourquoi n'en fait-elle pas de même en ville de La Chaux-de-Fonds ?

Pour conclure, nous vous rappelons ce que nous avons décidé.

Après mûre réflexion, le groupe Radical refusera le budget 2002, car la situation nous paraît extrêmement grave et notre refus durera aussi longtemps que la quotité d'impôts ne sera pas fixée à 100 et qu'un budget équilibré ne nous sera pas proposé.

Nous souhaitons que les mesures prises en fin d'année pour étudier le fonctionnement des différents services communaux apporteront rapidement des solutions à nos problèmes et que nous pourrions à nouveau accepter le budget proposé par le Conseil communal.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Valérie Schweingruber, lib-ppn : Le budget qui nous est présenté ce soir n'est pas satisfaisant. Plus de 4 millions de déficit, c'est trop pour une ville comme La Chaux-de-Fonds. A notre sens, ce budget ne peut satisfaire personne, ni de droite ni de gauche. Il doit inquiéter tout le monde... et de droite et de gauche.

Lors des séances de la commission du budget 1999, le groupe libéral-ppn a fait une série de propositions. C'est devenu un petit peu un gag récurrent. Parfois, on entend : « Elles n'ont jamais existé ces propositions ». Pourtant, une liste a circulé, un des commissaires du parti socialiste y fait d'ailleurs référence à la page 16 du rapport de ce soir. Ces mesures structurelles n'étaient peut-être pas parfaites, mais le législatif fait ce qu'il peut ! Nous ne sommes pas des professionnels et nous essayons de proposer des choses concrètes, qui parfois tombent à côté. Propositions il y a eu. Elles ont été rejetées.

Lors de la campagne de la péréquation en 2000, le groupe libéral-ppn a insisté sur le fait que le produit de la péréquation devait être affecté à la baisse de la fiscalité. Cela n'a pas été le cas. A suivi le référendum, en décembre 2000, qui a abouti facilement.

Toutes ces choses sont des signaux. Et nous avons l'impression que le Conseil communal n'a pas pu – ou voulu – écouter ces signaux.

Quelles sont les perspectives de la commune aujourd'hui : un déficit de plus de 4 millions, une fortune nette qui fond comme neige au soleil, la suppression de la taxe foncière demandée et obtenue par la droite, ce qui est une bonne chose mais qui fera néanmoins disparaître une entrée en 2004. Il faudra bien faire avec.

A ce rythme-là, les réserves vont fondre et nous allons arriver dans une véritable impasse. La situation est pour nous catastrophique et il y a nécessité de changer quelque chose. Des mesures doivent être prises.

Dans ce sens, notre groupe ne peut pas être d'accord avec les derniers articles que nous avons pu lire dans la presse, notamment certaines affirmations selon lesquelles la gestion du Conseil communal n'est pas remise en cause. Nous ne la remettons pas vraiment en cause, mais nous nous inquiétons. Et il y a matière à le faire.

Notre groupe demande au Conseil communal de faire des choix, comme on l'a demandé au niveau cantonal. La structure des dépenses doit être revue impérativement et rapidement. C'est à ce prix-là que la commune sortira de l'ornière.

Il appartient à notre sens à l'exécutif de faire des propositions. Les démarches entreprises par les groupes du Conseil général ont atteint leurs limites. C'est le Conseil communal qui est au centre de la machine, c'est lui qui connaît ses services, c'est à lui que l'initiative appartient de réduire les dépenses. C'est d'ailleurs possible

et le Conseil communal l'a fait. La meilleure des preuves figure au début du rapport. Chaque dicastère a entrepris une réflexion, qui a abouti à une réduction de 2,8 millions. Souvenez-vous, en décembre 2000, quand le référendum a été lancé. Nous demandions une réduction de 2 points, soit 1,8 million. On nous a répondu que cela n'était pas possible et que nous voulions saigner la commune. Cette année, c'est une initiative qui est partie des services, dans les dicastères, et nous aboutissons à une réduction de 2,8 millions.

Le travail a donc déjà été fait, mais il est malheureusement insuffisant. Tout le monde peut le regretter et nous le regrettons donc aussi, mais c'est une réalité.

A la première séance du budget de cette année, le Conseil communal nous a fait part d'une série de propositions, celles-ci devant être réalisées à plus ou moins long terme. Là encore, l'objectif visé était 4 millions d'économies. C'est très bien. Notre groupe encourage l'exécutif à aller dans ce sens.

Pourquoi, malgré cela, notre groupe va-t-il refuser le budget? Parce que promettre, c'est bien, mais aujourd'hui la situation est tellement grave que le législatif ne peut se contenter de promesses. On nous a parlé des démarches entreprises auprès de l'Idheap. Tant mieux. Mais les choses doivent avancer. La première séance a eu lieu en octobre 2001. Nous sommes en décembre et rien de concret ne s'est passé. Or, il faut du concret aujourd'hui pour que le Conseil général puisse voter ce budget.

Il est vrai aussi que le canton reporte un poids important sur les communes. Personne ne le nie. Mais il y a certains domaines dans lesquels la commune a une marge de manœuvre. Ceux que je vais citer sont peut-être anecdotiques pour vous. Nous avons voté récemment des dépenses considérables (culture, sport, communication). Ce sont des décisions prises par le Conseil communal et acceptées par le Conseil général, mais qui ne vont pas dans le sens d'une réduction de la structure des dépenses.

A notre sens, la population est aujourd'hui inquiète. Le référendum en était l'indicateur. La population - dont nous sommes et dont vous êtes les représentants - demande à l'exécutif de prendre les mesures adéquates.

M. Francis Stähli, pop-us : Le point de plus frappant du budget qui nous est proposé est sans doute le fait qu'il prévoit un déficit au compte de fonctionnement de 4 millions et quelque. C'est à vrai dire une petite somme par rapport à l'ensemble d'un budget qui tourne autour de 350 millions et c'est pourtant un phénomène non négligeable si cette situation continue, a fortiori au sortir d'une période de haute conjoncture et avec des réserves qui s'amointrissent. Cela, vu la loi actuelle sur les communes, conduit à une impasse.

Quelle analyse et quelle conclusion en tirer? Notre groupe s'est déjà exprimé sur le sujet et je renvoie les éventuels intéressés au procès-verbal sur le budget de l'année passée et à celui traitant de l'indice fiscal, afin de trouver des interventions à notre avis suffisamment développées pour être quelque peu instructives. Je me contenterai (je ne sais pas si c'est le terme adéquat!) de quelques considérations (assez brèves, Madame la Présidente), mais qui toutefois témoigneront d'un léger changement de forme.

Premièrement, si l'on observe les raisons de ce déficit, on voit qu'il est dû pour une bonne part à des causes extérieures, tant au niveau des charges, qui augmentent pour des raisons qui peuvent s'expliquer, mais qui sont indépendantes de notre stricte volonté, qu'à celui de certaines recettes, dont des baisses nous ont été imposées. La gestion de la commune en tant que telle est donc bonne. Le paradoxe est que cela ne la sortira pas d'affaire pour autant. Certains s'en réjouissent et demandent "courageusement" au Conseil communal de faire des choix, de trancher dans les dépenses. Mais le fait est qu'ils n'ont pas – c'est des libéraux dont nous parlons – de véritables propositions. Ils ont en effet, il y a deux ans, suggéré des économies qui, cumulées, auraient atteint un million (et non quatre comme prétendu dans le rapport). Outre ce fait, leur politique est en réalité une politique de droite classique, qui a commencé au niveau fédéral, qui a passé ensuite par le canton et qui est arrivée jusqu'ici, à savoir diminuer les recettes des collectivités publiques, en favorisant prioritairement certains milieux économiques et certains contribuables, puis demander une diminution des dépenses, en mettant un écran de fumée sur les conséquences générales et sociales de ce démantèlement organisé des prestations et des services publics.

Il n'y a donc pas à s'étonner de l'attitude et des propos du parti libéral. C'est conforme à ce qu'il est.

S'agissant des radicaux, leurs propositions (par exemple vendre l'hôpital, faire de la gymnastique en plein air, sans parler du dernier épisode médiatique sur les immeubles communaux) deviennent de plus en plus farfelues. Nous nous demandons si M. Bosshart n'avait pas raison quand il avait dit qu'il ne fallait pas « mettre une fiction » aux responsabilités. En effet, ce parti ne donne plus l'impression d'en être un, mais de se réduire à quelques personnes, qui esquissent quelques idées sur un coin de nappe. C'est surprenant quand, comme moi, on connaît ce que furent l'histoire et le rôle de ce parti, à l'origine républicain.

Ensuite, que doit faire la gauche ? Notre parti estime qu'il faut en premier lieu revenir à la charge sur la péréquation financière, qui ne donne pas les résultats promis, et sur le désenchevêtrement des tâches, lequel était prévu comme neutre alors qu'il n'en prend pas la voie. Ce sera difficile, car la droite ne vote pas le budget quand elle est minoritaire, mais ne le vote pas forcément non plus quand elle est majoritaire, ce qui d'ailleurs met le Conseil d'Etat en difficulté.

Pour le reste, s'agissant de la gauche, nous devrions devenir plus offensifs sur nos valeurs, plus communicatifs, plus explicatifs. Les temps changent, les contradictions apparaissent. A nous de, démocratiquement mais fermement, nous profiler. L'espoir est qu'il y a des forces vives en ville, qui ont bien des projets intéressants. A nous aussi d'être dynamiques, avec ces forces, et de leur montrer que tout projet passe par des moyens, privés certes mais aussi publics.

Je vous remercie.

M. Henri von Kaenel, pop-us : Je vais demander aux partis de droite d'avoir des égards pour le doyen de ce parlement car, un jour au l'autre, je ferai une crise d'apoplexie. Je demanderai au groupe libéral-ppn qu'il nous explique pourquoi, dans le rapport, figure le texte suivant : « difficile également de faire des propositions de réductions de dépenses comme lors du budget en 1999, où notre groupe en avait

fait pour 4 millions, qui ont toutes été refusées ». Pourquoi M. Bosshart, dans le même procès-verbal du jeudi 16 décembre a-t-il déclaré : « Le groupe libéral-ppn a demandé des économies et des mesures structurelles pour plus de un million ». Je crois que c'est inadmissible de faire des erreurs pareilles quand on a la prétention de vouloir donner des leçons de gestion à une ville. Nous avons déjà eu le flop du parti radical au niveau des immeubles communaux. Maintenant, nous avons le flop du parti libéral, qui ne sait pas ce qu'il dit. Excusez-moi de ne pas combattre à fleuret moucheté, mais je trouve cela inadmissible. Quand on veut donner des leçons, il faut être précis et ne pas dire n'importe quoi. Le montant des économies que vous avez proposées dépasse à peine le million. C'est donc qu'il a été refusé.

M. Charles Augsburger, président du Conseil communal : Je voudrais, au nom du Conseil communal, remercier très chaleureusement les membres de la commission du budget pour le travail qu'ils ont accompli. J'ai retiré très justement des propos de Mme Ummel combien il était difficile pour le rapporteur de faire ce travail. Quand elle dit qu'il faut relativiser le poids des mots, je dirais que cela devrait être un peu le slogan ce soir dans cette assemblée ! (Bien sûr que le procès-verbal sera authentique et tout ce qui a été dit y sera relevé.) Il n'en demeure pas moins que ce travail des membres de la commission, et en particulier de la rapporteuse, est un travail difficile et nous vous en savons gré.

Je voudrais aussi remercier les groupes qui acceptent le budget. Il nous est en effet difficile de remercier ceux qui le refusent. Nous ne voulons pas les en blâmer car c'est bien sûr leur droit, mais nous regrettons néanmoins que cette acceptation ne soit pas celle de l'ensemble des groupes représentés au Conseil général.

Nous avons connu déjà par le passé des budgets présentant des déficits de la même nature. Nous nous sommes trouvés dans des situations où financièrement, économiquement ou socialement, la situation de la ville était beaucoup plus difficile qu'actuellement. Malgré cela, nous avons vu l'ensemble des groupes du Conseil général faire front et, avec des considérations et une échelle des valeurs différentes, accepter ces budgets, s'engager pour la ville, s'engager pour la population.

Nous ne reviendrons pas dans nos considérations générales sur un certain nombre d'éléments, car nous pourrions reprendre pratiquement les mêmes propos que l'année dernière. Il faut cependant savoir que nous ne sommes pas encore sortis des incertitudes concernant les ressources. Sans trop développer, je voudrais rappeler le changement dans la loi sur les contributions directes et l'adoption du barème cantonal unique (je rappelle à ce sujet que nous sommes à 104). Relevons également les effets non maîtrisés de la péréquation financière. A signaler en passant qu'une moins-value est annoncée malgré les mesures prises par le Conseil d'Etat pour l'adapter, car la distribution ne correspondait pas à ce qui avait été promis. Quant au désenchevêtrement, ses effets ne sont pas encore totalement mesurés et nous ne connaissons pas non plus totalement l'effet des taxes causales.

Il y a donc là une fiabilité des prévisions pas encore totalement assurée et nos évaluations de ressources doivent encore être vérifiées. Ce n'est que lorsque nous aurons les comptes effectifs d'un exercice complet (au printemps prochain et mieux encore au printemps 2003) que nous pourrions effectivement avoir des éléments de référence précis.

Actuellement, il y a un donc un côté aléatoire. Nous avons fait nos estimations au mieux, comme vous le dira la directrice des finances. Il n'en demeure pas moins qu'il reste quelque chose à démontrer.

Le Conseil communal a voulu manifester une volonté politique de réduire les dépenses notamment dans les *Biens, services et marchandises*, mais aussi, indépendamment de cette volonté politique, il a introduit une nouvelle procédure. En cela, notre collègue directrice des finances a innové et nous lui en sommes très reconnaissants. Nous avons en effet procédé à un examen dans le détail de l'ensemble des postes, sous le contrôle du dicastère des finances, en collaboration avec les Conseillers communaux et les chefs de services.

Cela nous a permis d'aboutir à un certain nombre de réductions. Mais il ne faut pas comparer ces réductions avec l'année dernière. Nous sommes partis du budget établi dans les services et avons par exemple estimé que certains travaux de rénovation ou d'entretien pouvaient éventuellement être différés. Ainsi, on ne peut pas dire que, d'une année à l'autre, nous avons tout à coup trouvé des économies que l'on n'avait pas trouvées l'année précédente. C'est donc bien au niveau du budget 2002 établi par les services que nous sommes intervenus.

Dans certains cas, nous avons même veillé à ce que les moyens à disposition ne soient pas diminués mais au contraire augmentés. Nous avons par exemple voulu que le Service informatique communal puisse fonctionner plus correctement, car il s'agit d'un service d'état-major. Nous avons également voulu des capacités supplémentaires au niveau du dicastère des finances. Si nous n'avons pas ces ressources humaines et ces moyens, cela peut provoquer un effet négatif sur le fonctionnement. Nous avons donc voulu renforcer l'encadrement pour améliorer d'une part la gestion, poursuivre l'économie des moyens et améliorer la qualité des prestations.

Comme vous le savez, nous avons dû aussi ajuster les salaires du personnel. Il s'agissait d'un élément incontournable dans la mesure où le recrutement des cadres était difficile. D'ailleurs, contrairement à ce qui se dit parfois, certains employés communaux sont partis dans les services de l'Etat qui, contrairement aux apparences, offre de meilleurs salaires que la Ville de La Chaux-de-Fonds pour certaines fonctions, notamment au niveau des cadres ou des secrétariats.

J'ai été intéressé par une remarque d'un Conseiller communal d'une commune voisine à propos du déficit et de son importance. Il faisait remarquer que lorsque le déficit représente 1% du total, on peut considérer qu'un budget est pratiquement équilibré. Notre ville a un budget de près de 400 millions et il est donc vrai que le déficit dépasse légèrement 1%. S'il est vrai que ces montants ne sont pas dérisoires, on peut néanmoins également imaginer qu'une bonne surprise n'est pas totalement exclue. Certains éléments positifs se manifestent même déjà pour l'année prochaine.

Relevons aussi, car personne ne l'a dit, qu'un budget qui dégage un cash-flow de 17 millions, compte tenu des amortissements, n'a rien de catastrophique. Je ne dis pas cela pour mettre du rose sur ce budget ou du noir sur les chiffres. Mais en réalité, nous avons connu des collectivités cantonales qui n'étaient pas en mesure d'annoncer un cash-flow positif! Nous sommes donc loin d'une situation dramatique, pour autant que les ressources répondent à nos attentes.

Nous affirmons donc que le pilotage s'effectue correctement, même si cela est difficile, même si ce budget a été l'un des plus difficiles à établir. Nous pensons que la situation reste maîtrisée, mais nous ne pouvons oublier que certains problèmes existent. Nous aurions tort de le nier et nous devons prendre des décisions. Nous entendons toutefois poursuivre notre objectif de développement, même si parfois on subit de gros échecs. Il faut notamment faire remarquer que la non-implantation dans notre ville d'un casino n'est pas sans conséquences financières sur le moyen terme.

Concernant le refus du budget, il donne l'impression que la situation n'est pas sous contrôle, ce que nous réfutons totalement. Nous pensons plutôt que nous sommes dans une situation politique nouvelle. Comme cela a été dit sur certains bancs, le problème du consensus est posé et nous avons un nouveau style politique. C'est dans l'esprit du temps ! On l'a vu par exemple à Genève ou à Winterthour. Certaines séances se terminent à 3h du matin ou il faut parfois deux soirées pour accepter le budget !

Sur le plan cantonal, des choses assez curieuses se sont produites. Le budget de l'Etat a été accepté par 63 voix et c'est grâce aux voix des partis socialiste et pop-écol. Nous nous trouvons donc dans une situation où les partis représentés majoritairement n'acceptent plus ce qui se fait au niveau de l'exécutif. Des distorsions se manifestent et cela devient incompréhensible, puisque les membres des exécutifs ne se reconnaissent plus dans leurs représentants. Ce qui a été dit par Mme Morel est d'ailleurs l'expression même de cette incompréhension. On le constate sur le plan cantonal. On s'aperçoit que la politique qui consiste à dire « on baisse les ressources et on adapte » trouve des limites et est problématique.

Le Conseil communal n'a pas dû voter pour accepter le budget. Comme dans une société simple, nous sommes solidairement tous responsables de ce budget, que nous présentons donc d'une manière unanime !

Les difficultés que nous avons connues au niveau cantonal et que nous retrouvons ici posent des problèmes de cohésion et d'image. Je ne suis pas persuadé que des oppositions frontales au budget, des remarques telles que celles du groupe des verts laissant entendre que la commune pourrait être mise sous tutelle, ou encore le fait que l'on grossisse à dessein la situation financière et son côté catastrophique favorisent la confiance qu'il faut avoir dans une collectivité publique et ses autorités, quelle que soit d'ailleurs leur orientation majoritaire. Cela pose un problème majeur car il faut pouvoir être crédibles, pouvoir emprunter. La confiance qui doit exister a des effets sur les plans économique et financier. Si une collectivité est déstabilisée, elle va en payer le prix, notamment par des hausses des taux d'intérêt. Cette situation finit par avoir des conséquences sur le financement de la dette.

La réflexion sur l'économie des moyens et des mesures de rationalisation n'est pas terminée. Nous allons notamment encore examiner le besoin réel de certaines prestations. Nous n'entendons en revanche pas freiner notre politique d'investissement et de développement, que ce soit dans le domaine économique ou démographique. Cela est essentiel pour améliorer les ressources. Or, qu'on me dise ici qui a fait des propositions pour l'amélioration des ressources ! Certes, nous pouvons diminuer les impôts et supprimer des taxes. Pourquoi pas ? Nous sommes en période de Noël et la population va apprécier. Mais soyons sérieux quand même !

Il faut aussi faire en sorte d'assumer ses responsabilités et de veiller à ce que la pression fiscale ne soit pas excessive, puisque la population a aussi d'autres charges, notamment les augmentations des caisses-maladie, ce qui est aussi problématique.

Si les collectivités publiques n'ont plus les recettes nécessaires, elles devront supprimer un certain nombre de prestations essentielles qui créeront des difficultés engendrant de nouveaux problèmes. Il s'agit donc d'un cercle vicieux qu'il va être extrêmement difficile de maîtriser. Il ne faut pas supprimer des possibilités de développement qui peuvent créer de nouvelles ressources. Il s'agit d'une vision à futur, d'un engagement, d'une confiance en l'avenir qui ne peut plus être assumée si l'on vide les caisses publiques.

Chaque groupe a une vision de l'avenir de notre ville, une volonté de faire que cette cité se développe et qu'elle soit davantage attractive. Je pense d'ailleurs qu'elle l'est déjà. Le produit « Ville de La Chaux-de-Fonds » s'est bien amélioré ces dernières années, non seulement au niveau des infrastructures publiques, où un gros effort a été fait grâce à l'ensemble du Conseil général, mais aussi parce que de gros investissements ont été réalisés dans le secteur privé. Des usines se sont construites. Le parc immobilier s'est amélioré. Il y a donc un bilan collectif positif qu'on ne peut passer sous silence sans autre. Il faut poursuivre cette politique car il y aura des retours. Il faut croire en nos potentialités et en notre vocation microtechnique et électronique. Lorsqu'on envisage la création d'un parc technologique, d'un centre de recherches hightech dans la région, il y a des motifs d'espérer. Un renouveau se manifeste et on peut estimer que se met en place une locomotive qui pourra tirer de nombreux wagons.

Nous restons dépendants de la conjoncture, il est vrai. Lorsqu'on voit ce qui s'est passé en une année pour une entreprise comme Ismeca, on peut s'interroger - mais ce sont des éléments qui nous échappent. Pourtant, structurellement, nous pouvons dire que nous sommes plus forts que nous ne l'étions il y a une dizaine d'années. De grosses restructurations ont eu lieu dans le secteur privé (banques, assurances, etc.). Je ne pense pas qu'il sera possible d'aller plus loin, car on supprimerait les établissements et les rares postes qui subsistent encore dans ce secteur.

Le Conseil communal n'est pas pessimiste. Il est préoccupé, mais il est prêt à s'engager à travers la politique qu'il vous propose et dont on trouve les éléments de fond dans ce budget.

En ce qui concerne les différentes remarques faites par les intervenants, je ferai encore quelques considérations générales, Mme Berthet répondant quant à elle de façon plus détaillée au niveau des chiffres.

Je dirai à Mme Morel qu'elle a une drôle de façon de faire de la comptabilité en faisant la démonstration que nous faisons un déficit de 12 millions et en relevant qu'on ne verse pas 2 millions dans une réserve aux Services industriels. Il est clair que nous n'allons pas verser de l'argent dans une réserve alors que par ailleurs nous faisons un déficit.

Concernant la Caisse de retraite, nous faisons du rattrapage avant et nous ne le faisons plus parce que nous sommes dans une période difficile. On n'a en revanche pas relevé que, malgré les difficultés que nous avons eues jusqu'à présent, nous avons fait du rattrapage. C'est cela qui méritait d'être salué et non l'inverse. Nous

sommes en effet dans une situation beaucoup plus favorable que d'autres collectivités publiques.

Mme Morel a dit également que la population avait le sentiment d'être trompée. J'ai aussi ce sentiment. Mais j'ai surtout le sentiment qu'on trompe la population quand on peint le diable sur la muraille. Le diable a une façon de lire la bible qui est assez particulière !

Quant à l'augmentation des impôts, les calculs restent à faire. Là aussi, des conclusions hâtives sont tirées.

Quant à l'affirmation que la représentante radicale au Conseil communal n'assume pas son budget, qu'elle ne représente pas le parti radical et ses idées au niveau du Conseil communal, cela pose un véritable problème et nous vous en laissons l'entière responsabilité.

Mme Schweingruber qualifie la situation de catastrophique. Pour ma part, même si l'on doit s'interroger sur toute une série de points, je continue de penser que cette image ne correspond pas à la réalité. Certes, si l'on poursuit encore les réductions fiscales, si l'on introduit dans la mentalité populaire que l'on paie beaucoup trop d'impôts, que ce n'est pas juste, que les taxes sont trop élevées, qu'il faudrait agir autrement, etc. alors qu'il y a des réalités sociales objectives, il est vrai que nous créons un état d'esprit qui ne nous permettra pas de sortir des difficultés. L'effort qui est demandé ici correspond à des réalités objectives auxquelles nous devons répondre, nous, et que l'on ne trouve pas dans d'autres villes. Quelqu'un a fait des comparaisons avec Neuchâtel. Nous pouvons vous assurer qu'avec les mêmes revenus fiscaux qu'à Neuchâtel, il y aurait un climat très différent dans cette salle ce soir. Mais... il faut faire avec ce que l'on a. Il faut aussi dire que lorsqu'on baisse de 18 à 10% l'imposition des personnes morales, cela finit par poser des problèmes. Il est vrai que l'on peut d'un côté allumer des incendies et se plaindre ensuite que les pompiers ne soient pas sur place. Mais il faut alors admettre que l'on ne peut en faire le grief aux pompiers !

Quant aux marges de manœuvre possibles, il faudrait être plus précis lorsqu'on parle de la culture, du sport et de la communication. Lancer les choses d'une manière générale, c'est facile. Pratiquement, il faut voir ce que cela signifie. Je n'ai pas le souvenir que l'on ait touché à une subvention culturelle, sportive ou autre sans qu'il n'y ait des interventions au Conseil général. Je n'ai pas le souvenir que le Conseil général, lors du traitement de motions par exemple, ait dit que la commune en faisait trop. Il y a toujours des majorités – et sur tous les bancs – qui ont des exigences pour qu'on en fasse davantage, exigences pas toujours acceptées par le Conseil communal d'ailleurs. Récemment encore, toute une série de motions ont été acceptées qui vont dans le sens d'un renforcement. C'est très bien, mais cela a d'inévitables conséquences financières.

Voilà les quelques remarques générales que je voulais faire en tant que président.

Mme Lise Berthet, directrice des finances : Je ne vais pas revenir sur tout ce qu'a dit M. Augsburger, qui a évoqué toutes les grandes lignes de notre budget. J'aimerais surtout revenir sur la façon dont ce budget a été établi, car c'est la première fois que nous procédions ainsi.

Nous avons voulu une transparence totale, d'abord à l'intérieur des dicastères, avec les Conseillers communaux et avec leurs chefs de services. Cela nous a pris beaucoup de temps, mais nous a effectivement permis de trouver 2,8 millions d'économies. J'insiste cependant très fermement sur le fait que pour arriver à ce montant nous avons véritablement dû « gratter » et qu'il s'agissait des toute dernières possibilités d'économies. Dans les structures actuelles, il n'y a plus aucune somme à « gratter », je tiens à le répéter haut et fort.

Ensuite, nous avons joué la transparence totale également au niveau de la commission du budget. Nous avons livré tous les chiffres et toutes les étapes des déficits successifs. On peut partir de 9 millions, arriver à 5 millions, remonter à 10 millions, etc. en fonction des nouveaux chiffres portés à notre connaissance et qui ne sont pas induits par les budgets des services. Vous avez pu lire dans la presse que la gestion de la commune n'était pas en cause.

Le déficit de 4,3 millions a été comparé au budget 2001, qui était équilibré. Mais il faut savoir que si nous tenons compte du déficit de la péréquation, de la diminution de l'indice à 104, de la nouvelle loi sur les contributions directes prévoyant une diminution pour les petits revenus, de l'augmentation des salaires du personnel accordée dès le 1^{er} juillet ainsi que du désenchevêtrement, nous perdons déjà 4 millions sur le budget 2001. Ce sont des chiffres communiqués par l'Etat sur lesquels nous n'avons aucune prise, que nous connaissons à la fin de l'année et qu'il faut reporter dans le budget 2002.

Pour le budget 2002, la diminution de la péréquation sera encore plus forte et l'augmentation des salaires du personnel ne portera pas sur six mois mais sur une année. En tenant compte encore de l'introduction de l'allocation complémentaire pour enfants, nous arrivons à un déficit de 5,5 millions. Nous vous présentons néanmoins un déficit de 4,3 millions.

Des remarques ont été faites concernant l'augmentation des charges du personnel. S'il y a 15 millions supplémentaires, c'est parce que cette somme doit figurer au budget mais elle n'est pas entièrement à charge de la Ville. Il y aura des restitutions des communes environnantes au niveau du SIS par exemple. Le personnel de l'Hôpital figure dans notre budget mais des répartitions se feront également puisque les déficits des hôpitaux du canton sont additionnés et répartis par habitant. Au niveau de l'instruction publique, nous aurons effectivement une augmentation à prendre en charge car, par le biais du désenchevêtrement, les subventions ont diminué.

Aujourd'hui, les comparaisons entre budgets ne sont pas possibles. Nous devons avoir une année complète de fonctionnement pour avoir des chiffres plus précis. C'est donc les chiffres des comptes 2002 qui devront nous servir de base.

J'ai entendu beaucoup de choses ce soir et je suis un peu perplexe. D'un côté, on nous demande de donner à la ville les moyens de revaloriser son image. Les charges contenues dans le budget ne sont pas des dépenses farfelues et non réfléchies. Elles ont un but, qui ressort de toutes les discussions que nous avons depuis une année au sein du Conseil général et de la commission prospective. A relever d'ailleurs que si nous prenions en compte toutes les propositions de la commission prospective, je ne sais pas quel budget nous vous présenterions aujourd'hui !

Il est clair que le Conseil communal ne peut pas être heureux de présenter un budget avec 4,3 millions de déficit. Mais il faut savoir qu'il a fait un effort considérable pour y parvenir.

Comme nous l'avons largement expliqué à la commission du budget, une réflexion est en cours quant à une analyse des services. Nous avons fait appel à l'Idheap et nous devons choisir les méthodes qui nous permettront de faire toutes les analyses nécessaires. Il faudra déterminer quelles prestations la commune doit continuer d'assumer et lesquelles pourraient être faites par des tiers. Ce n'est pas uniquement sur des bases politiques que nous souhaitons faire des choix, qui auront des conséquences. Que les lignes politiques viennent de droite ou de gauche, chacun a de bonnes et de mauvaises propositions. Si nous voulons être honnêtes envers la ville, nous sommes obligés de faire une analyse globale avec la même vision. Il faut savoir ce que nous voulons pour cette ville. Cela doit être déterminant.

Il est clair que les résultats de cette analyse vous seront présentés. Le Conseil communal ne pourra décider seul les prestations que la Ville conservera et celles qu'elle abandonnera. Nous devons donc vous faire des propositions et c'est à vous qu'il appartiendra de décider.

Un plan de travail a été établi, mais nous ne pouvons vous le communiquer avant que nos chefs de services n'en aient pris connaissance. Nous vous confirmons donc que l'étude est en route, mais nous ne sommes pas des sorciers et ne pouvons mener à bien cette démarche en quelques mois.

Quant aux autres questions auxquelles je n'aurais pas répondu, je pense qu'il sera plus clair d'y revenir au moment de la discussion de détail.

M. Gérard Bosshart, lib-ppn : J'ai souhaité entendre le Conseil communal pour savoir si les informations qu'il allait nous donner pourraient infléchir ma position personnelle vis-à-vis du budget ou celle du groupe libéral.

J'aimerais tout d'abord dire qu'il est très courant pour le Conseil communal, et certainement aussi pour les groupes de gauche, de penser que notre attitude est basée sur une espèce de « trend » libéral qui nous viendrait de la Confédération, en passant par le Canton, pour aboutir ici, et qu'elle ne serait pas basée sur une analyse concrète de la situation dans notre ville. Rassurez-vous : nous faisons de la politique à La Chaux-de-Fonds, nous analysons les budgets ICI et nous n'avons pas d'instructions de quiconque dans nos positions de ce soir, ou de l'année passée, ou encore dans nos positions d'avenir. Nous analysons à fond la situation et c'est précisément pour cela que nous sommes extrêmement inquiets et que nous le manifestons.

Nous ne nous inscrivons pas tout simplement dans un trend dans lequel il serait de bon ton de toujours s'opposer aux budgets. Nous aimerions bien pouvoir les accepter. Malheureusement, un budget tel que celui qui nous est présenté ce soir ne nous permet pas d'être positifs.

L'équilibre budgétaire absolu, à savoir l'équilibre strictement comptable n'a jamais été un objectif en soi des libéraux, contrairement à tout ce que l'on a dit ce soir à ce sujet. Nous sommes conscients – et nous l'avons toujours dit – qu'une collectivité publique n'est pas un simple ménage avec trois écritures de chaque côté et qu'un déficit supportable peut exister et peut être admissible. Mais entre un excédent de

charges de 4,3 millions et un budget proche d'un certain équilibre, avec un excédent de charges que l'on pourrait juger admissible, il y a une différence importante. Et c'est précisément cette différence-là qui nous conduit ce soir à juger le budget absolument inacceptable.

Nous voulons bien admettre qu'il y a eu de nombreuses modifications législatives. Nous voulons bien admettre qu'il y a eu de nombreux reports de charges du Canton sur les communes. Nous voulons bien admettre que certains paramètres ont été modifiés. Nous voulons également bien admettre que le Conseil communal ne fait pas exprès de nous présenter un tel budget par simple malice, que ce n'est pas un plaisir pour lui. Nous le créditons de toute la bonne foi du monde !

Il n'y a pas - comme l'a dit tout à l'heure Mme Berthet - des charges farfelues et non réfléchies qu'il aurait introduites uniquement par plaisir de présenter un budget déficitaire. Mais il n'en demeure pas moins que le résultat est un excédent de charges de 4,3 millions. Et quel que soit le contenu de ce budget, cet excédent de charges ne peut que nous inquiéter.

Je crois qu'il bon de répéter encore une fois ce soir que notre réserve comptable est d'environ 12 millions au 31 décembre 2000. On ne sait pas de combien elle sera au 31 décembre 2001, mais on peut imaginer qu'elle ne sera pas meilleure. Une fois que cette réserve sera épuisée, la loi nous contraindra à équilibrer nos budgets. Certaines petites communes en ont fait l'expérience et on dit d'elles, avec un sourire, qu'elles sont sous la tutelle de l'Etat. Lorsque l'on se rend dans les bureaux communaux, on voit un Conseiller d'Etat qui sort, parce qu'il est allé examiner le budget avec le Conseil communal et voir où on pouvait encore un peu râper pour arriver à l'équilibre obligé.

Avec un budget qui présente un excédent de charges de 4,3 millions, nous allons directement à ce résultat-là, non pas à long terme, mais dans la perspective 2003-2004. C'est donc une perspective que je qualifierai de court terme.

Beaucoup d'entre vous, surtout sur les bancs qui nous ont critiqués d'ailleurs, ont dit qu'un budget devait s'inscrire dans le temps. Nous l'avons inscrit dans le temps ! Et c'est précisément une raison de notre inquiétude. Dans une perspective temporelle à court terme, ce budget nous semble tout simplement catastrophique. Même si le mot est peut-être un peu fort, je le dis car c'est bien ce mot qu'il faut utiliser compte tenu de la situation.

Compte tenu de cette perspective inquiétante de nous retrouver sous la tutelle de l'Etat en 2003-2004, je pose donc une question toute simple au Conseil communal, qui est la question que poserait le passant, le tout un chacun: "Quel miracle attend le Conseil communal pour ne pas aboutir à cette situation ?" Il n'y aura pas deux péréquations, il n'y aura pas un nouvel édifice législatif qui nous sauvera. De plus, le Conseil communal nous annonce des mesures. Il nous annonce d'ailleurs davantage l'étude de mesures que véritablement des mesures. Or, ces mesures, si elles sont prises un jour, n'auront un effet qu'en 2005-2006 ! On le sait : il y a toujours quelques années entre une mesure et ses effets budgétaires.

Les propos de M. Augsburger nous ont un peu inquiétés car il nous semble que le Conseil communal va plutôt à la pêche aux ressources nouvelles qu'autre chose. J'espère donc que ce miracle ne sera pas tout simplement l'augmentation du coefficient à 120. En effet, si l'on écoute le Conseil communal, nous avons peur.

Toutes les collectivités publiques en ont fait l'expérience ces derniers mois lors des votations et le peuple a été clair sur ce point. Une collectivité publique ne peut plus rechercher de nouvelles ressources. Il faut donc partir de l'idée d'une enveloppe budgétaire close sur le plan des revenus.

Je le répète donc : quel miracle le Conseil communal attend-il ?

M. Laurent Kurth, soc : On est évidemment toujours heureux d'entendre que les libéraux sont ouverts à la discussion et qu'ils sont même prêts à envisager de changer d'opinion. L'ouverture de départ est donc à saluer, mais nous regrettons que cela ne se réalise finalement pas.

Au nom du groupe socialiste, j'aimerais dire que l'inquiétude manifestée sur plusieurs bancs est partagée. 4,3 millions de déficit, cela ne fait pas plaisir au Conseil communal, cela ne fait pas plaisir aux socialistes non plus. Mais la discussion ne doit pas porter simplement sur les économies qu'il y a à faire au niveau des charges pour arriver à améliorer ce résultat. La ligne libérale - qui n'est pas une ligne qui va chercher ses instructions ailleurs si l'on a bien compris - est quand même une ligne qui, au niveau cantonal, a réussi à obtenir la suppression de la taxe foncière et qui s'en félicite encore aujourd'hui. C'est une ligne qui, par des initiatives fiscales de milieux qui lui sont proches ou par des déclarations au niveau communal, vise à réduire encore la fiscalité. Si les libéraux sont inquiets de voir que nous avons 4,3 millions de déficit, la seule déclaration qu'ils ont pu faire publiquement avant aujourd'hui est de réduire encore de 4 points les impôts. Nous avons donc quelques raisons de nous inquiéter des ouvertures qu'ils pourraient avoir pour améliorer la situation.

La ligne libérale qu'on ne va pas chercher à l'extérieur, c'est quand même des réductions d'impôts directs au profit de l'introduction de taxes, qui imposent ensuite la gauche au nom de la solidarité et au nom de la cohésion sociale, de revenir avec des mesures qui corrigent les effets désastreux de l'introduction de ces taxes, qui ne tiennent pas compte de la capacité économique de ceux auprès desquels elles sont prélevées.

Nous ne mettons pas l'ouverture libérale en doute. Nous les créditons aussi de toute la bonne foi du monde, comme vous le faites à l'égard du Conseil communal. Mme Ummel a dit qu'elle voyait aussi l'intérêt de la commune et nous ne mettons absolument pas cela en doute. Nous aimerions toutefois demander que cette ouverture se traduise dans les faits. Tout d'abord par l'abandon des slogans qui disent que l'on va réduire encore les impôts et ensuite en admettant que le groupe socialiste a fait le pas demandé pour entrer en négociations et pour trouver des solutions. Notre groupe salue les réflexions menées par le Conseil communal, en particulier les réflexions menées avec l'Idheap pour tenter d'étudier des possibilités de rationalisation qui pourraient encore exister et nous avoir échappé. C'est une initiative que nous avons saluée et je pense que c'est aussi un signe d'ouverture de notre groupe. Nous souhaitons avoir la même ouverture de la part des groupes libéraux et radicaux sur l'abandon d'une certaine immédiateté dans la volonté de baisser les impôts, afin de pouvoir sereinement, et en dehors des combats doctrinaires, trouver des solutions constructives.

D'où notre proposition, récurrente d'ailleurs, de créer une commission permanente qui puisse étudier ces budgets dans la durée et pas uniquement au moment où les chiffres sont produits.

Mme Sylvia Morel, rad : J'aimerais intervenir pour rectifier un peu les propos tenus.

Lorsque nous avons parlé de 12 millions de déficit, j'ai dit qu'il n'était pas simple de comprendre des chiffres sans les avoir sous les yeux. C'est ce qui s'est passé en fait. En parlant de ces 12 millions, je comparais simplement l'exercice du budget 2001 avec celui de 2002. Si nous n'avons pas passé ces provisions, cela nous a permis d'atteindre un budget plus présentable. Si on avait fait le budget exactement comme il a été établi en 2001, nous aurions un déficit de 12 millions. C'est tout ce que j'ai voulu dire !

Et je n'ai pas tellement apprécié le petit ton moqueur qui laisse entendre que je n'ai rien compris. Et c'est souvent comme cela qu'on nous parle lorsqu'on n'est pas tout à fait de votre avis.

D'autre part, j'aimerais préciser que notre représentante n'est pas en désaccord avec nous. Elle est responsable de son budget et de son dicastère. Elle ne répond pas de tous les dicastères ! Elle assemble le budget mais n'est pas directement responsable des budgets établis par d'autres dicastères. C'est tout ce que j'ai voulu dire.

M. Francis Stähli, pop-us : Je remercie M. Bosshart de son intervention. Il a parfaitement démontré quelle était la politique libérale : on demande des diminutions de recettes et on les demande telles que je les ai décrites. Autrement dit, cela avantage d'abord certains milieux, certains contribuables. Ensuite, si les recettes diminuent, ou bien on maintient les prestations et le déficit augmente, ou bien on baisse les prestations pour ne pas avoir de déficit ! C'est exactement ce qui se passe. N'empêche que vous, vous avez dit dans certains de vos tracts que l'on pouvait diminuer les recettes sans même diminuer les prestations. Cela n'est pas possible ! Si on diminue les ressources, on est confronté, avec l'augmentation du déficit, à la problématique de la diminution des prestations. Et, à un moment donné, la population va s'en rendre compte.

Et le point limite... il est là !

M. Gérard Bosshart, lib-ppn : M. Stähli, vous ne pouvez pas prétendre qu'à toute diminution de la fiscalité correspond une diminution des prestations, si vous ne me faites pas simultanément la démonstration que vous avez analysé tous les postes budgétaires et que vous avez examiné toutes les pistes d'économies. C'est précisément là que nous divergeons. Nous souhaitons suivre toutes les pistes d'économies et après nous discuterons. Or vous, vous affirmez !

M. Jean-Pierre Veya, pop-us : Il y a quelques années, devant ce Conseil, j'avais fait une intervention assez longue sur la politique des caisses vides, en rappelant notamment qu'elle n'était pas nouvelle puisqu'au milieu de ce siècle déjà, la droite disait qu'il ne fallait pas donner trop de moyens à l'Etat, sans quoi on serait obligé de

financer l'AVS. C'était un des motifs de refus : diminuer les recettes de l'Etat pour ne pas créer l'AVS. C'est le débat de l'époque et il n'est finalement pas tellement différent aujourd'hui. Cela pour bien montrer que cette logique se cache parfois mais elle se montre aussi de temps en temps en pleine lumière.

J'aimerais rappeler qu'il y a quelques mois, sauf erreur lors de l'adoption des comptes, Mme Morel avait dit que pour obliger le Conseil communal à faire des économies, il fallait le mettre au bord du précipice !

Là, cette politique des caisses vides a montré son vrai visage !

M. Claude-Eric Hippenmeyer, soc : J'aimerais dire que la déclaration de Mme Morel concernant le fonctionnement du Conseil communal m'inquiète. A mon sens, il n'y a que deux manières de fonctionner :

- soit nous avons un exécutif qui est à l'image du législatif et qui est élu à la proportionnelle, même si ce n'est pas écrit directement dans les règlements et dans la loi. C'est ce que nous avons, mais la conséquence est qu'il ne peut travailler que de manière collégiale ;
- soit on entre dans une autre logique, qui est celle d'un exécutif majoritaire, qui est à la seule couleur et à la seule image de la majorité du législatif, comme on le connaît dans d'autres pays ou dans d'autres communes.

Entre les deux, il n'y a pas de moyen terme. Vous avez choisi (et là, je m'adresse autant aux libéraux qu'aux radicaux) un système de représentation proportionnelle, puisque vous avez présenté des candidats lors des élections du printemps passé. Vous devez assumer ce choix. Il n'y en a pas d'autres !

M. Francis Stähli, pop-us : J'aimerais répondre ceci à M. Bosshart. Tout est question d'ordre de grandeur. Si on cumule les baisses de recettes (personnes morales, taxe foncière, personnes physiques de manière linéaire), un problème se pose. Certes, si la diminution de recettes reste faible, par certaines économies on peut contenir le déficit. Mais, à un moment donné, cela n'est plus possible et la seule solution, si nous sommes contraints de ne pas augmenter le déficit, consistera en des diminutions de prestations. Par exemple, on peut trouver des millions et des millions si l'on ferme les musées. Mais il faut aussi en voir les conséquences !

M. Gérard Bosshart, lib-ppn : La réponse, M. Stähli, nous ne l'avons pas. Et le Conseil communal est le premier à l'admettre puisqu'il a confié une étude à l'Idheap, qui est censé lui faire des propositions. Ce n'est vraisemblablement pas pour diminuer des prestations, puisque cela n'est pas dans sa politique. Il y a donc des économies structurelles possibles. C'est ce que je déduis du mandat donné à l'Idheap... ou je n'y comprends rien !

M. Charles Augsburger, président du Conseil communal : Je voudrais dire à M. Bosshart qu'on ne croit pas aux miracles. Ce n'est pas notre philosophie. Je pense d'ailleurs que nous l'avons largement démontré, par une action volontaire. Ce qui a été fait avec la direction des finances démontre à l'évidence qu'il s'est passé des choses dans tous les dicastères. Je dis aussi cela pour répondre - sans sourire - à Mme Morel (j'essaierai de ne plus sourire lorsque Mme Morel s'exprime ou lorsque

je m'exprime pour répondre à Mme Morel). A vous entendre, nous sommes en train de reprendre notre autonomie par rapport à la direction des finances. Or ce n'est pas le cas.

Il faut tout d'abord savoir qu'il y a des éléments évolutifs d'une année à l'autre. Cela porte sur des millions et les chiffres que nous avons anticipés ne correspondent pas tout à fait à la réalité.

Le problème des ressources est posé. J'ai beaucoup insisté sur le fait qu'on ne sait pas quelle est la fiabilité des chiffres que nous avons mentionnés. Et je peux dire qu'au niveau du canton, des rectificatifs commencent à nous parvenir parce qu'il y a des erreurs de calculs, dans un sens ou dans un autre d'ailleurs. Il y a donc tout d'abord un besoin de clarification et seul un exercice terminé nous permettra d'y voir plus clair.

Deuxièmement, il y a aussi des éléments favorables. On peut par exemple mentionner qu'en fonction de l'évolution du coût de la vie, les chiffres mentionnés concernant les salaires seront globalement inférieurs de Fr. 800'000.- à ce que l'on a prévu. On pourrait donc dire haut et fort ce soir que le déficit n'est pas de 4,3 millions mais 3,5 millions. Cependant, il y aura peut-être d'autres éléments que nous ne maîtrisons pas dont il faudra tenir compte.

En ce qui concerne l'Idheap, il ne s'agit pas de donner un mandat visant à recevoir tout prêt – comme c'était de cas avec le projet Orchidée dans le canton de Vaud – un résultat avec des chiffres en moins. C'est un travail qui se fera service par service, afin de vérifier le besoin de conformité de certaines prestations et de voir dans quelle mesure on peut les réduire, les modifier, voire les supprimer. Il ne faut toutefois pas se faire d'illusions : on ne va pas trouver rapidement des millions dans tous les secteurs simplement en changeant les choses !

Sauf erreur, Mme Surdez a dit lors d'une précédente séance qu'elle n'entendait pas toucher aux subventions. Mme Schweingruber a parlé de la culture, des sports et de la communication. C'est plein de signification, mais ce n'est pas facile à concrétiser. Et je peux vous assurer que le Conseil communal souhaite d'abord faire en sorte que la politique de valorisation de la ville passe. Nous estimons en effet qu'à travers un développement de la ville (nouveaux quartiers, nouvelles entreprises, etc.) il y aura un retour sur investissement. Lorsqu'une entreprise fait de la publicité, il y a toujours une période où les choses sont un peu diffuses, mais il y a un retour. Le retour des efforts antérieurs commence à se faire sentir et ce n'est pas un hasard si des usines se sont construites. Cela aura des effets sur les rentrées fiscales à terme. Tous ces éléments s'additionnent mais il est impossible de dire d'emblée quelle sera la situation dans deux ou trois ans. C'est un travail de longue haleine et on voit à quel point c'est difficile lorsque l'on établit la planification financière.

Le Conseil communal travaille avec conviction. Il suit avec attention l'évolution de la situation financière. Mais nous vous prions encore une fois de ne pas peindre un diable trop gros sur la muraille ! Nous comprenons que vous ayez quelques préoccupations mais il y a tout de même des banquiers qui nous écoutent ! (Je ne parle pas des Conseillers généraux!)

(Rires!)

Mme Manuela Surdez, lib-ppn : En écoutant tout ce qui vient de ce dire ici, je souhaiterais tout de même faire quelques réflexions. Le problème que l'on rencontre aujourd'hui provient de la manière donc est fait ce budget. Je veux bien comprendre que lorsqu'on lime partout, à un moment donné on ne peut plus rien faire. En ce qui concerne les subventions, il est vrai que, si j'avais le choix, je préférerais ne pas y toucher car elles sont très certainement, dans certains domaines, tout à fait justifiées. Et si nous avions les moyens de donner davantage, il est vrai que ce serait favorable. En revanche, j'estime qu'à l'heure actuelle on discute énormément et on voit qu'on ne peut plus rien toucher. Si on ne peut plus rien toucher, c'est que la manière dont est constitué le budget ne convient plus à la situation d'aujourd'hui. Si nous avons des objectifs à plus ou moins long terme, qu'on fait des choix à plus ou moins long terme, il y a fort heureusement des retours sur investissements, comme l'a dit M. Augsburgers. Ces retours sont certes difficilement chiffrables, mais le fait d'avoir des objectifs politiques, qui doivent être discutés, vont permettre de faire des choix. On pourra accepter ou refuser de continuer d'investir dans certains domaines ou investir davantage dans d'autres domaines. Le problème que l'on rencontre aujourd'hui est dû à la société en général. Tout évolue très vite, autant au niveau des médias, de la globalisation dans le monde en général, au niveau de la mentalité des gens et de ce qu'ils veulent. Nous parlons politique, nous parlons chiffres, mais nous n'avancions pas.

Lorsque je parle de choix, je ne parle pas de couper radicalement dans les dépenses sans y réfléchir. Il faut simplement examiner la possibilité d'investir moins dans certains secteurs et peut-être davantage dans d'autres.

Je ne sais pas à quoi vont aboutir les démarches entreprises auprès de l'Idheap. Pour moi, c'est en quelque sorte une bouée de sauvetage, qui je l'espère nous permettra de faire des choix, de décanter la situation. Car si rien ne change, dans une année nous serons à nouveau dans la même situation. On nous dira qu'on a raboté ici, qu'on a raboté là, qu'on n'a plus de revenus. Cela ne mènera pas loin.

J'estime donc personnellement que si l'on veut avancer dans cette ville, il faudra peut-être changer des choses. Lesquelles ? J'ai aussi de la peine à vous le dire. Mais, avec des objectifs à long terme, je crois que nous avancerons plus efficacement.

Mme Lise Berthet, directrice des finances : Je ne sais pas si nous n'arrivons pas à nous faire comprendre, M. Augsburgers et moi.. Aujourd'hui, lorsqu'on fait un budget, nous le faisons forcément en fonction des prestations offertes actuellement. A ce niveau-là, nous confirmons que nous ne pouvons plus gratter si nous voulons maintenir tout ce que nous avons.

Si nous avons fait appel à l'Idheap, c'est donc bel et bien pour examiner ce que nous allons continuer à offrir, ce que nous allons introduire et que nous ne pouvons offrir maintenant, ce qui est encore utile ou qui ne l'est plus, ce qui doit être effectué par des tiers et non par la Ville, etc.

Quel sera le résultat de cette étude ? Je ne peux évidemment pas vous le dire aujourd'hui ! C'est donc justement cette analyse qui démontrera si ce que nous faisons a un sens ou non. Et c'est à ce moment-là que vous devrez faire des choix.

Nous le répétons donc : cela prendra du temps. La préparation de ce travail ne se décrète pas simplement sur un bout de papier. Une stratégie doit être développée,

des collaborations obtenues, notamment des chefs de services qui, eux, savent exactement ce qui est fourni comme prestations.

Dans l'intervalle, nous devons cependant continuer la valorisation de la ville. Nous ne pouvons pas tout stopper pendant deux ans ! Si nous cessons d'investir, dans deux ans, nous serons dans une situation pire qu'aujourd'hui.

Nous continuons donc la démarche par rapport à la culture et à la communication dans la mesure où nous espérons des retours sur investissements. Mais dans les tâches proprement dites, nous ne couperons pas sans savoir si cela est plutôt préjudiciable ou favorable.

Nous allons donc bien dans le sens que vous voulez, mais peut-être pas aussi vite que vous le souhaitez. Cela ne peut se faire en deux jours... ni en deux mois !

M. Gérard Bosshart, lib-ppn : Je réitère ma question toute simple, qui est celle du passant. Jusqu'à ce que les mesures que pourra vous suggérer l'Idheap entrent en vigueur, il y aura vraisemblablement deux, trois ou quatre budgets qui vous sépareront du budget 2002. Que se passera-t-il pendant cette période ? Le budget 2002 allume un sérieux feu rouge et nous craignons que, lorsque vous voudrez appliquer les mesures suggérées par l'Idheap, vous soyez déjà au pied du mur, sans aucune marge de manœuvre. C'est pourquoi il nous semble que le fait de mandater l'Idheap vient malheureusement trop tard. Nous aurions voulu que le Conseil communal nous balise la période intermédiaire. C'est cette période qui nous intéresse. Nous sommes donc très heureux qu'il veuille prendre des mesures, mais que se passera-t-il jusque là ?

Deuxièmement, j'espère quand même que le Conseil communal n'a pas délégué trop de pouvoirs politiques à l'Idheap. On a l'impression qu'il en attend beaucoup, alors qu'il y a quand même, au sein de l'exécutif, quelque chose qui devrait sortir en matière de mesures structurelles.

M. Laurent Kurth, soc : J'aimerais demander deux choses aux libéraux. Premièrement, en traduisant de manière peut-être un peu plus brutale ce que j'évoquais tout à l'heure, un moratoire de deux ans. Cette étude va venir. Vous avez demandé que le Conseil communal s'attèle à l'examen de ses prestations. Au moment où cela arrive, vous refusez le budget, alors même que l'impasse que décrivent les libéraux aujourd'hui est due en grande partie à des décisions prises ailleurs, à d'autres moments, de réduire la fiscalité.

Il y avait deux manières de maintenir la sérénité, à savoir admettre une phase transitoire avec des déficits qui ne sont agréables pour personne mais les voter en sachant qu'une direction est prise par le Conseil communal et qu'il a clairement affichée. L'autre solution (malheureusement, c'est un peu trop tard !) était d'éviter de mettre les collectivités publiques sous pression par des réductions systématiques et répétitives des recettes fiscales.

Première demande adressée au groupe libéral : Cessons de mettre la pression sur les recettes fiscales, au moins le temps que cet exercice soit fait, afin d'éviter l'impasse décrite par M. Bosshart et pour pouvoir travailler sereinement.

Deuxième demande : Qu'il témoigne sa confiance face au travail fait par l'exécutif. Le refus du budget est un refus de défiance. Cela signifie que concrètement

la ligne prise ne peut être acceptée, alors même que c'est une ligne qui ouvre sur réflexion sur l'appareil idéal de la collectivité publique et supportable pour celle-ci.

Ce sont des questions sur lesquelles, je pense, aussi bien la droite que la gauche peuvent se mettre d'accord. Faisons l'examen de ce qui est nécessaire, supportable et souhaitable et ensuite débattons-en en fonction de nos idées politiques. Mais attendons au moins le résultat de ces études !

Donc... s'il-vous-plaît... un peu de confiance envers le Conseil communal. Et si l'on pouvait garder un peu de sérénité pour faire ce travail, ce dernier serait aussi plus constructif, non seulement au sein du Conseil communal, mais aussi dans ce législatif.

M. Gérard Bosshart, lib-ppn: Je dirai NON à un moratoire de deux ans, avec 4,3 millions de déficit. Nous ne sommes pas d'accord. Vous avez certainement compris, M. Kurth, que c'est précisément l'une des raisons essentielles de notre refus du budget. Ce refus manifeste notre inquiétude.

Il y a plusieurs années, nous avons déposé tout un train de motions, postulats, etc. liés au budget, qui avaient d'ailleurs soulevé les sarcasmes de votre groupe en particulier, dans une certaine mesure un peu moins du Conseil communal. Et maintenant, nous, aujourd'hui, nous devrions nous satisfaire d'intentions du Conseil communal parce qu'il a délégué un mandat à l'Idheap.

Eh bien non ! Aujourd'hui, nous attendons des choses concrètes avant d'accepter un budget. Nous ne nous satisfaisons pas du simple fait que le Conseil communal envisage des mesures. Cela ne nous suffit plus !

Notre position est celle-là ce soir, et c'est cette position qui nous conduit à refuser le budget.

Mme Sylvia Morel, rad : Je comprends l'intervention de M. Kurth, nouveau Conseiller général, qui se dit qu'on pourrait discuter, qu'on pourrait être plein de bonne volonté. Et moi, vieille Conseillère générale, je vous dis qu'on a essayé... qu'on a essayé et qu'on n'a pas pu.

Et maintenant, nous disons « Stop » ! Nous voulons du concret, tout simplement.

Finalement, je crois qu'on peut très bien une fois ne pas être d'accord. Et vous, vous pouvez aussi accepter que nous n'ayons pas le même avis que vous.

Il y a des gens qui sont contre, d'autres qui sont pour, et nous verrons ce qui se passe lors du prochain budget. On ne peut pas nous demander aujourd'hui encore un acte de foi, alors que cela fait des années que nous demandons la même chose.

Lorsqu'on a vécu tout cet historique, à un moment donné, on ne peut plus accepter. Ce soir, on vous dit non et vous devez accepter qu'on puisse dire non et qu'on ne vous soutient pas forcément toujours.

M. Laurent Kurth, soc : Il y a parfois ici des positions fermes, mais elles sont rarement sarcastiques, en tout cas dans l'esprit de ceux qui les émettent. Je ne me serais pas permis de dire qu'il y a de vieux Conseillers généraux, et encore moins de vieille bien sûr ! Mais, peut-être par naïveté il est vrai, notre sentiment est de penser que la position des partis de droite est non seulement une position sur ce budget, mais une position qui va conditionner le climat de discussion qui aura lieu sur la

base des propositions que nous fera par la suite le Conseil communal. Le refus des groupes libéral et radical est de nature à geler et à durcir les positions de chacun dans la suite des débats que nous aurons. C'est dans cet esprit, et non par angélisme ou par naïveté (du moins j'espère ne pas être trop naïf quand même !) que nous vous demandions cette ouverture. Aujourd'hui, il y a une volonté très concrète du Conseil communal et si les propositions qui s'ensuivront ne sont pas discutées dans un climat serein, nous ne sortirons pas du climat d'affrontements qui a caractérisé nos débats au moment de toutes les réformes fiscales et qui le caractérise encore aujourd'hui.

C'est donc bien par rapport à l'avenir et non uniquement par rapport au budget 2002 que nous demandons aux groupes libéral et radical de réfléchir. Il est clair que les positions fermes du groupe socialiste resteront tout aussi fermes au moment de débattre de ces éléments. Et si on ne peut envisager un moratoire de deux ans parce qu'il y a 4,3 millions de déficit, le groupe socialiste ne pourra non plus pas envisager de faire des grands pas dans le réexamen des prestations de la collectivité, tant et aussi longtemps que la pression sur la fiscalité sera ce qu'elle est et qu'elle continuera à être accentuée par la droite.

M. Charles Augsburg, président du Conseil communal : C'est le budget 2002 que nous sommes en train de voter ce soir ! C'est vrai que le Conseil communal désespère un peu de changer la position de ceux qui sont contre. Ils ont décidé qu'ils seraient contre, ils nous ont indiqué pour quelles raisons. C'est clair et nous en prenons acte !

Mais concernant le fait qu'il y ait une certaine défiance sur la manière dont le Conseil communal fait les choses, je trouve que l'on manque un peu de recul. Il y a quand même sur ces bancs du Conseil communal quelques anciens qui, à certaines époques, ont prêché que l'on fasse des économies, que l'on fasse en sorte que l'on crée des réserves lorsqu'il y avait des résultats positifs. Et si nous avons des réserves maintenant, c'est bien qu'il a fallu les constituer avant.

Lorsque des gens qui ont participé à cette démarche-là se voient taxés quelque part de gens qui croient aux miracles, etc. admettez que l'on est pas tout à fait dans l'objectivité.

Ce que nous vous demandons ce soir, c'est d'accepter ce budget tel qu'il se présente. Nous avons relevé que certains éléments devraient encore être approfondis. Actuellement, ni au niveau cantonal, ni au niveau communal, personne ne peut garantir comme on pouvait le faire par le passé les évolutions en terme de ressources. Pour le surplus, nous vous avons dit que nous entendions prendre des mesures. Nous n'attendons cependant pas des solutions toutes prêtes de l'Idheap.

Je rappelle aussi qu'il y a d'autres types de mesures que l'on peut prendre, mais que nous ne voulons pas prendre maintenant. Il s'agit par exemple de bloquer tous les investissements ! C'est ce qu'ils ont fait au Locle. Quant à nous, si nous ne faisons aucun investissement, nous réduisons la dette de 17 millions !

Mais nous ne sommes tout de même pas au bout du rouleau ! Nous ne sommes pas dans la situation catastrophique que certains veulent créer. Nous pensons que l'on peut jouer avec le temps, que d'autres paramètres peuvent influencer la situation. Nous traitons de plus certains dossiers avec l'Etat. Car l'Etat nous dit aussi

qu'il veut nous soutenir dans certains domaines. Car il y a des charges que nous avons et que d'autres n'ont pas. Rappelons que la péréquation a été faite entre communes. Préalablement, l'Etat avait prélevé sur l'ensemble des communes certains montants qu'on peut estimer à 7 ou 8 millions. Et ces millions que nous avons perdus à l'époque, nous en avons eu en partie la compensation par la péréquation. Mais l'Etat en tant que tel n'a pas participé lui-même à un effet péréquatif comme cela existe dans d'autres cantons, où des systèmes permettent de venir en aide à certaines communes qui ont des difficultés.

Nous menons donc des réflexions mais ce n'est pas ce soir que nous allons prendre des engagements pour le budget 2003 ou 2004. Nous avons fait une planification financière et nous essayons de nous y tenir le plus précisément possible. Nous sommes conscients de la situation financière et savons aussi qu'il y a des échéances et que nous devons trouver des solutions.

Nous nous engageons en toute conscience et toute responsabilité vers ces échéances mais il est clair que nous n'allons pas vous dire ce soir tout ce que nous allons faire car tous les éléments ne sont pas connus. Ce serait téméraire de répondre d'une manière précise ce soir à ce que demande M. Bosshart. Mais c'est peut-être cela qu'il veut : que nous prenions des engagements que nous ne pourrions tenir par la suite !

Discussion de détail

110 – Conseil communal

Mme Irène Cornali-Engel, soc : Une décision a été prise récemment concernant le parc régional du Doubs. Des rumeurs ont circulé à cette occasion selon lesquelles la commune de La Chaux-de-Fonds ne soutiendrait peut-être pas le projet. Je pense qu'il est important que le Conseil communal nous dise ce soir quelle est sa position à ce sujet. Non seulement la position qu'il a depuis un certain temps déjà, mais également la position qui fait suite au débat du Grand Conseil.

M. Amaël John, pop-us : En mars 2000, le Conseil général a accepté à l'unanimité une motion avec clause d'urgence intitulée «La Chaux-de-Fonds au secours des refusés d'Emmen et d'ailleurs». Suite à cela, Mme Fernandez Aeberhard avait demandé, au mois de décembre passé, ce qui a été fait en la matière. A cette question, M. Berberat avait répondu qu'il avait rencontré Mme Metzler et qu'elle attendait un rapport d'experts qui répondrait entre autres aux problèmes liés à la naturalisation par la population. M. Berberat a poursuivi en indiquant que, suite à ce rapport, et même indépendamment de celui-ci, le Conseil communal saisirait le Conseil d'Etat afin qu'il examine la possibilité de naturaliser les personnes qui auraient été refusées dans notre canton. Ensuite, le Conseil communal écrirait à la commune d'Emmen afin de lui donner la position du Conseil d'Etat, du Conseil communal et du Conseil général de La Chaux-de-Fonds, afin de signaler que nous regrettons de telles procédures et de demander si l'Exécutif d'Emmen envisageait de changer de procédure. Une copie de cette lettre devait être envoyée à toutes les personnes

d'Emmen qui ont été refusées. M. Berberat terminait sa réponse en indiquant qu'un rapport sur cette question allait nous être présenté puisque la motion a été acceptée en mars 2000.

Or, nous constatons que nous n'avons toujours pas de réponse à ce jour et que le phénomène s'étend et n'est pas uniquement suisse allemand. En effet, nous avons pu lire dans l'Impartial de la semaine dernière que l'assemblée municipale de Reconvilier, commune relativement proche de la nôtre, avait refusé la naturalisation à une famille turque, et cela par bulletin secret, contre l'avis du Conseil municipal, qui avait lui examiné le dossier. Nous considérons ce procédé comme relativement lâche. Ces votes sont totalement subjectifs et arbitraires. Comme preuve : Emmen, encore une fois où dernièrement une jeune fille au prénom à consonance italienne a été la seule ressortissante d'Ex-Yougoslavie dont la naturalisation a été acceptée.

Nous trouvons ces procédés intolérables et demandons donc au Conseil communal de nous indiquer précisément où en sont les démarches promises au mois de décembre 2000, ce qui a été entrepris depuis et s'il y a possibilité de consulter des éventuelles correspondances, ainsi que le rapport susmentionné. Suivant la réponse du Conseil communal, nous nous réservons la possibilité de revenir sur la question en janvier, avec d'éventuelles propositions.

122 - Service économique

Interpellation de M. Frédéric Hainard et consorts

Tourisme Neuchâtelois commercialise des couteaux « suisses », qui n'ont de suisse que le nom, portant le label Watch Valley .

Si pour nous la réunion de l'ensemble des prestataires touristiques de l'Arc Jurassien sous cette dénomination est une excellente initiative en terme de diffusion à grande échelle de notre savoir-faire, il n'en demeure pas moins choquant d'apprendre que cet objet est produit dans le Sud-Est asiatique.

Seul l'Office du Tourisme de Taiwan peut se féliciter de cette opération commerciale...

Le Conseil Communal était-il informé de cette action ? Dans la négative, pour quelle(s) raison(s) ? Qu'entend-il entreprendre pour qu'un tel affront aux artisans contribuables de l'Arc Jurassien et pareille tromperie à l'égard des touristes ne se reproduisent plus ?

Interpellation de M. Cédric Schweingruber et consorts

Diminution des prestations de La Poste en ville

Depuis début juillet environ, à la veille des vacances, il semble que La Poste ait pris au niveau local des décisions réduisant notablement les prestations de la Poste en matière de courrier postal. Or, ces décisions s'ajoutent à la restructuration menée tambour battant par La Poste au niveau suisse, au grand dam du Parlement fédéral, et à la récente décision de fermer le centre de tri de Neuchâtel, prise sans même en avertir les autorités cantonales! On peut se demander si la surdité et l'aveuglement de La Poste n'auraient pas dû nous dissuader de déposer la présente interpellation, mais cette fois, les mesures ne semblent pas venir de « ces Messieurs de Berne »...

Le Conseil communal compte-t-il s'opposer ou réagir à :

1. *La suppression pure et simple du guichet urgent de la poste principale, ouvert auparavant de 18h30 à 19h30 et prisé par les entreprises ?*
2. *La réduction des horaires d'ouverture de certains offices de poste qui ferment maintenant à 18h15 au lieu de 18h30 auparavant ?*
3. *L'avancement des dernières levées aux différentes boîtes aux lettres, celles du centre ville étant relevées à 18h00 contre 18h30 ou 19h00 auparavant, celle de certains quartiers carrément en fin d'après-midi (16h30 !)*

Quelle image allons-nous donner de notre ville aux entreprises, commerces et services encore établis ? Le personnel semble lui-même dépité par ces mesures, apparemment conscient qu'elles risquent un peu plus de faire de notre région une « réserve d'indiens » car en réduisant les prestations, on enclenche le cercle vicieux qui voit la clientèle se tourner vers des solutions alternatives, désaffection qui justifiera aux yeux de La Poste ensuite la suppression desdits services! Un ou des responsables locaux auraient-ils tendance à couper la branche sur laquelle ils sont assis ?

Nous remercions le Conseil communal d'entreprendre de suite toute démarche utile.

M. Frédéric Hainard, lib-ppn : La situation décrite dans l'interpellation, tout comme les questions y relatives, me semblent suffisamment claires pour que je renonce à la développer.

M. Cédric Schweingruber, soc: Je souhaite apporter un complément au texte de l'interpellation: l'inquiétude mentionnée dans l'interpellation ne nous a pas été communiquée par l'administrateur de la poste de La Chaux-de-Fonds, mais de la part des employés, inquiets de voir une diminution des prestations. De plus, il ne s'agit pas d'une revendication des Montagnes contre le Littoral puisque, par l'effet des grands centres, on sait que nous sommes dans les derniers effets des décisions prises en haut lieu mais que Neuchâtel a aussi vécu des diminutions de prestations. L'interpellation porte toutefois sur notre commune, cela va de soi !

123 – Service informatique communal

Mme Fabienne Montandon, soc : Le Service informatique communal est-il trop cher? Existe-t-il une comparaison de coût avec des services informatiques communaux d'autres cantons ?

M. Frédéric Hainard, lib-ppn : Lors de la séance du Conseil général du 29 août 2001, à l'issue de laquelle nous avons à nous prononcer sur un rapport relatif au SIC, notre groupe avait souhaité savoir si l'entité neuchâteloise ne devait pas séparer les tâches de développement des tâches de maintenance. La réponse du Conseil communal était la suivante : (PV No 15 page 1501) « *La répartition sur l'ensemble du*

canton est choisie par l'entité. C'est certainement la solution la plus intéressante car elle permet une distribution dans la réalisation et la maintenance. Tout le monde travaille ensemble, selon le partage et rien n'est fait d'une manière individuelle ».

Dans l'Impartial du 30 novembre 2001, nous avons eu la surprise de constater que la Ville de La Chaux-de-Fonds cherche un technicien ET en informatique Front Office, avec pour mission d'effectuer les installations et la maintenance du parc informatique prévues par le DIPAC. Dans la même édition, à la même page, une annonce adjacente de Neuchâtel cherche un technicien ET en informatique Front Office, avec pour mission d'effectuer les installations et la maintenance du parc informatique prévues par le DIPAC. Est-ce cet exemple-là de distribution qu'entendait le Conseil communal ?

M. Charles Augsburger, président du Conseil communal : Je répondrai tout d'abord à Mme Cornali concernant le parc naturel régional du Doubs. Effectivement, le Grand Conseil, avec la voix prépondérante du Président, n'a pas accepté la motion qui était présentée concernant le Parc. Cela ne change rien dans la position du Conseil communal de La Chaux-de-Fonds, qui reste acquis à cette démarche. Je précise que nous sommes dans une phase préparatoire, qui doit durer deux à trois ans. Une association a été créée dans la perspective de l'élaboration d'une charte de Parc naturel régional du Doubs. C'est vrai que des inquiétudes existent dans le monde agricole, à tort à mon sens, car c'est certainement celui qui pourra bénéficier le plus des démarches de ce type d'organisation. D'ailleurs, une législation est en train d'être élaborée sur le plan suisse pour venir en aide aux régions qui sont concernées par ce type de parcs naturels. Dans cette perspective, il est bon de dire que le Conseil communal reste sur cette orientation. Des contacts ont eu lieu avec le Conseil communal du Locle et avec la commune des Brenets, afin de faire une information publique et un communiqué de presse sur la décision du Grand Conseil, qui portait sur la demande d'étude proposée dans le cadre de la motion. Ce refus ne modifie en rien la position des exécutifs communaux des deux villes du haut.

En ce qui concerne l'interpellation de M. Hainard, nous nous sommes approchés de Tourisme neuchâtelois pour obtenir des informations précises concernant la saga des couteaux suisses. Je vous lirai ici la réponse de Tourisme neuchâtelois :

- 1. Jamais, les appellations "suisse" ou "fabriqué à Watch Valley" n'ont été utilisées. La clientèle n'a, à aucun moment, été trompée à ce sujet.*
- 2. S'il est clair que le couteau n'est pas de fabrication suisse, il n'est, à ce jour, pas prouvé qu'il soit d'origine asiatique. (Il semblerait d'ailleurs que les marques de couteaux suisses fassent elles aussi appel à des sous-traitants étrangers pour une partie de leurs pièces).*
- 3. Le Conseil Communal n'était pas informé de cette action car le "merchandising" est du ressort de la direction de Tourisme neuchâtelois. En règle générale, la direction ne soumet pas aux membres du comité les articles mis en vente aux bureaux d'accueil (T-shirts, casquettes, cartes postales, portes-clés, etc).*
- 4. Quant à "l'affront", il est tout relatif dans le sens où la maison Wenger s'est entre-temps approchée de manière très constructive de Tourisme neuchâtelois afin de voir si une solution pouvait être trouvée à l'avenir. A ce propos, il faut se rappeler qu'en 1996, Tourisme neuchâtelois avait, une année durant, proposé des couteaux Wenger à sa*

clientèle. Compte tenu du très faible succès rencontré, le stock avait dû être entièrement bradé.

5. Au sujet de la "tromperie", cette accusation est totalement infondée. Cependant, afin d'apaiser les esprits, et malgré la forte poussée des ventes après le "scoop" de l'Impartial, les couteaux ont été retirés. Pour rappel, le stock se limitait à 200 unités et seule une centaine a été écoulée.

D'une manière générale, Tourisme neuchâtelois regrette de ne pas avoir mesuré les risques liés à l'utilisation promotionnelle et commerciales de couteaux étrangers en Pays de Neuchâtel. Il fera son possible pour que pareille mésaventure ne se reproduise plus à l'avenir, même si l'objet concerné devait satisfaire pleinement sa clientèle touristique et la majorité de sa clientèle locale (c'était le cas avec ce couteau).

Toutefois, Tourisme neuchâtelois déplore vivement que cette erreur ait été amenée directement sur la place publique, via la presse locale, en lieu et place de la traiter de manière bilatérale, et ô combien plus constructive, entre un citoyen en droit d'être fâché et un office du tourisme désireux de satisfaire au mieux sa clientèle.

De plus, Tourisme neuchâtelois s'étonne de constater que le battage orchestré par quelques personnes sur la base d'une erreur très relative, débouche sur de virulentes prises de position qui s'apparentent plus à une fixation anti-Watch Valley qu'à un réel problème de produit étranger.

A moins que ces mêmes personnes se lancent dans une nouvelle croisade afin qu'à l'occasion de la prochaine Braderie, des vins de Neuchâtel, et non pas italiens ou français comme c'était presque toujours le cas cette année, soient vendus dans les différents stands.

Je précise que lors de la dernière séance du comité de Tourisme neuchâtelois, d'une manière très consensuelle, le président a confirmé que plus jamais il ne partirait dans une opération de cette nature, étant entendu qu'elle a été très contre-productive par les vagues qu'elle a soulevées.

Concernant l'interpellation de M. Schweingruber au sujet de la poste, nous avons obtenu les informations suivantes : il ne s'agit pas d'une décision locale mais d'une décision de la centrale de direction nord-ouest qui se trouve à Fribourg, qui est valable pour toute la région et qui sera bientôt appliquée dans toute la Suisse. Il subsiste encore un guichet urgent à Neuchâtel 2, lequel sera supprimé dès le 31 décembre 2001. A Neuchâtel, à Bienne et à Fribourg, ces éléments sont déjà en vigueur. Le courrier part à 18h45. Sa distribution ne peut dès lors plus être garantie pour le lendemain.

Dans l'entreprise, il n'y aurait eu que peu de réactions. On nous signale que la seule réaction affirmée était celle d'un avocat. On nous dit que toutes les entreprises ont accepté la décision et que seule une d'entre elles a écrit pour poser des questions de fonctionnement.

La poste du Marché fermera à 18h15. Toutes les autres ferment déjà à 18h depuis le début de l'année. Depuis des années, la poste centrale ferme à 18h30. En ce qui concerne les boîtes aux lettres, les levées ont été avancées au centre-ville, ce qui a impliqué que les autres boîtes soient vidées avant, afin que l'expédition puisse être faite à 18h45 selon les critères de sécurité de l'acheminement du courrier. On a bien insisté auprès de moi pour dire qu'il s'agit de respecter l'offre de prestations pour le courrier prioritaire. Sans ces changements d'horaire, la poste ne pourrait plus garantir ses engagements de livrer le lendemain. La direction locale m'a encore

indiqué qu'il n'y avait pas eu de choix possible et que la marge de manœuvre qui leur est laissée est extrêmement limitée. En l'occurrence, dans notre ville, on n'a fait qu'appliquer des directives venant de l'extérieur.

M. Frédéric Hainard, lib-ppn : Aucune réponse n'a été donnée à mon interpellation et je ne peux donc que me déclarer extrêmement insatisfait.

M. Cédric Schweingruber, soc : Je ne suis pas satisfait car ce qui était possible hier n'est plus possible aujourd'hui et nous ne savons pas ce qu'en pense le Conseil communal.

Mme Lise Berthet, directrice du Service informatique communal : Mme Montandon demande si le SIC est cher. Il est très difficile de faire des comparaisons car les trois entités que sont le SIC, le STI et le CEG ont des compétences et des missions différentes. Ils ont donc également des recettes différentes. Nous devrions dès lors examiner le budget dans le détail pour connaître le coût résiduel et réel de chaque service. La seule chose que nous pouvons comparer, c'est le coût des PC facturés dans les différents services et, à ce niveau-là, les chiffres sont pratiquement identiques pour les trois entités.

Les informations relevées par M. Hainard dans le procès-verbal sont exactes. Il faut faire la différence entre les centres de compétences et entre les travaux exécutés sur place. L'entité neuchâteloise délègue des centres de compétences en différents endroits. C'est dire qu'un tel centre est celui qui pilote le projet pour le canton et qui coordonne. Le DIPAC a deux techniciens dans le canton. L'un fera la maintenance dans les écoles dans le bas du canton et le second dans le haut. Il serait donc dommage d'engager deux techniciens dans notre ville et que ce soit un technicien de La Chaux-de-Fonds qui doive intervenir à Cortaillod ou à St-Aubin. Nous maintenons ainsi les maintenances de proximité, comme c'est le cas pour le réseau pédagogique neuchâtelois ou le réseau social par exemple, qui est piloté et développé à La Chaux-de-Fonds, mais dont la maintenance dans les institutions est déléguée à quelqu'un du CEG.

M. Didier Berberat, directeur de la Police des habitants : Je répondrai à M. John concernant les refusés-es d'Emmen.

Je rappellerai tout d'abord les faits : En 1999, les démocrates suisses ont présenté à Emmen une initiative populaire pour demander que ce ne soit plus le législatif qui se prononce sur les naturalisations. Le vote de mars 2000, on le connaît, a conduit à un refus de tous les candidats des Balkans, alors que les Italiens, Espagnols et autres citoyens de l'Union européenne ont tous obtenu la naturalisation. Il y a eu des levées de boucliers, dont celle de La Chaux-de-Fonds, de même qu'une action de sensibilisation des autorités communales, qui a semble-t-il relativement bien fonctionné puisqu'en juin 2001, la totalité des 13 demandes déposées ont été acceptées. On pouvait donc penser que les choses s'étaient un peu arrangées. Malheureusement, vous avez vu que le 2 décembre 2001, il y a eu nouveau refus de tous les ressortissants des Balkans, à l'exception d'une fillette qui avait un prénom à consonance italienne et qui a donc « passé entre les gouttes ». Ce qui est un peu plus

inquiétant pour nous, c'est que le même jour, la ville de Schwyz a refusé les demandes de pratiquement tous les ressortissants turcs et de tous ceux des Balkans. La commune de Schwyz, qui est passablement ennuyée, envisage de faire un moratoire sur les naturalisations pour réexaminer la situation.

Il y a une année, j'ai dit que nous allions voir ce qui se passait au niveau fédéral. Entre-temps, nous avons été consultés par l'Union des villes suisses, dont M. Augsburger est membre du comité, concernant la loi sur la nationalité et notamment le droit de recours en matière de naturalisation. Nous avons fortement insisté pour que, dans cette loi, on prévoie un droit de recours très large contre les refus arbitraires de naturalisations. Je vous signale aussi qu'au niveau du canton de Neuchâtel, nous avons supprimé, en accord avec le canton et les villes, les droits de naturalisation, afin de rendre la procédure plus simple et plus abordable.

Si nous n'avons pas encore présenté de réponse à la motion au Conseil général, c'est parce que nous attendons un rapport concernant le problème du droit de recours. Il y a eu un projet du Conseil fédéral de recours contre les décisions arbitraires mais le délai a semblé trop long aux chambres fédérales, notamment à la commission des institutions politiques du Conseil national. Celle-ci, en octobre 2001, a décidé d'aller plus vite que ce que le Conseil fédéral prévoyait et a accepté, par 15 voix contre 5 et 1 abstention, l'initiative parlementaire qui proposait d'introduire dans le courant de 2002 ce droit de recours.

J'avais discuté avec Mme Metzler et d'autres parlementaires de cette question au début de l'année 2001. Mme Metzler a parlé de son projet de loi sur la nationalité avec droit de recours, qui va moins loin que ce que prévoit la commission du national.

A notre sens, ce droit est déjà une sorte de mi-chemin qu'il faudrait accepter, étant entendu que des propositions ont déjà été déposées pour obtenir que la naturalisation devienne maintenant une démarche administrative par les exécutifs et non plus par les législatifs ou par le peuple, ce qui éviterait quelques problèmes. J'ai en effet la regrettable impression qu'il y a des faciès ou des noms qui ont peu de succès en Suisse allemande. Je ne connaissais pas le cas de Reconvilier, mais il s'agit peut-être d'un cas isolé. Je vous signale en effet qu'il arrive aussi à La Chaux-de-Fonds que le Conseil communal refuse une requête parce que toutes les conditions ne sont pas réunies. Ce n'est donc pas parce qu'une naturalisation a été refusée à Reconvilier que nous nous trouvons forcément dans le même cas de figure qu'à Emmen ou Schwyz.

Etant donné qu'en juin 2001 les treize demandes déposées ont toutes été acceptées, j'ai pensé que nous pouvions attendre de voir ce qui allait se passer au niveau du Conseil fédéral et des Chambres. Aucune démarche particulière n'a été faite, hormis que le service juridique a examiné ce qu'il en était au niveau de la compatibilité du droit cantonal quant à votre demande de pouvoir naturaliser des personnes d'autres cantons. Cette démarche est contraire au droit cantonal. Mais rien n'empêche le Conseil d'Etat de proposer au Grand Conseil cette possibilité en changeant la loi.

Au vu du fait nouveau qu'est le refus manifesté à Schwyz, qui agrandi un peu le cercle des communes intéressées, j'envisageais de demander au Conseil communal, au début de l'année prochaine, ce qu'on allait faire dans ce domaine. Je pense qu'il

faudra écrire à nouveau aux communes d'Emmen et de Schwyz. Il faut savoir que les exécutifs et les législatifs étaient favorables à ces naturalisations. Ils ont d'ailleurs édité une brochure que nous allons nous procurer pour connaître le nom des personnes refusées. Il est toutefois clair qu'il n'est pas sûr qu'une démarche de la ville de La Chaux-de-Fonds, même si c'est la troisième ville de suisse romande, ait grand poids par rapport au fait que Mme Metzler a déjà condamné ce genre de pratique à deux reprises.

Je proposerai donc au Conseil communal d'écrire aux deux communes et éventuellement aux ressortissants qui n'ont pas été acceptés afin de les assurer de notre soutien. Faire davantage est très difficile. Il faudrait rencontrer le Conseil d'Etat, ou Mme Dusong, afin de voir s'il y a ouverture de la part du Canton pour une action symbolique qui permette la naturalisation de personnes qui n'habitent pas le canton. Cela me semble toutefois problématique.

J'admets un certain retard dans la présentation d'une réponse à la motion, notamment en raison d'une surcharge de travail. De plus, nous pouvions penser que le malheureux épisode de mars 2000 serait unique. Il s'avère aujourd'hui que le phénomène se généralise et nous devons donc prendre des mesures. Si le groupe POP-US souhaite nous présenter des propositions plus précises en janvier, nous les examinerons.

Vous aurez donc des nouvelles assez rapidement (d'ici février ou mars). Si vous le souhaitez, nous pourrions vous faire un rapport intermédiaire pour vous expliquer tout ce qui s'est passé, vous faire copie des correspondances que nous enverrons.

301 – Service social

M. Laurent Kurth, soc : Le groupe socialiste avait posé une question lors d'un précédent débat budgétaire s'agissant du projet de guichet unique d'information sociale aux Services sociaux et de la possibilité d'améliorer l'information de façon générale concernant les prestations sociales à disposition dans notre commune, qu'il s'agisse de services cantonaux ou communaux. Le Conseil communal nous avait répondu qu'il entendait utiliser les locaux libérés par le projet de Centre de santé pour mettre en place un tel guichet d'information. Compte tenu de l'avancement un peu plus lent du dossier et de la libération vraisemblablement plus tardive de ces locaux, le Conseil communal peut-il nous dire si le projet de guichet unique d'information sociale prendra forme plus tard ou au moment prévu mais sous une autre forme et en d'autres lieux ?

320 Hôpital

Interpellation de M. Laurent Kurth et consorts

La presse s'est largement fait l'écho, cet été, des mesures prises par l'hôpital de La Chaux-de-Fonds pour tenter de contenir le nombre et la durée des absences pour cause de santé au sein de son personnel, ainsi que des réactions que ces mesures ont suscitées.

S'il relève de la responsabilité des organes directeurs d'une institution comme l'hôpital de veiller à éviter tout dérapage dans l'accumulation des absences, les mesures prises imposent néanmoins quelques observations et questions, sur lesquelles nous prions le Conseil communal de bien vouloir prendre position.

Il convient d'abord de relever que l'accumulation d'absences est souvent, dans une entreprise ou dans une institution, le révélateur de malaises et de difficultés; et le secteur de la santé connaît aujourd'hui des conditions de travail pénibles que chacun connaît. Il aurait été préférable de rechercher auprès de l'ensemble du personnel les causes des absences et des éventuels malaises existants et d'envisager avec lui les moyens d'y répondre. Dans le cas particulier, on peut donc regretter que seules les premières victimes de la situation, à savoir les personnes malades, ne soient visées par les mesures envisagées.

Par ailleurs, les raisons invoquées jusqu'ici pour justifier le recours à un mandataire privé, extérieur à l'institution et représentant une compagnie d'assurance, n'ont guère convaincu. Aux yeux des soussignés, la lutte contre un éventuel absentéisme excessif devrait passer par le renforcement du sentiment de responsabilité de chaque collaborateur dans la marche de l'institution. Les contacts pris avec les absents devraient dès lors relever du cahier des charges ordinaire du service du personnel, de façon à s'intégrer dans l'ensemble des échanges normaux entre l'institution et son personnel et à marquer l'intérêt de la direction pour le sort de ses collaborateurs.

Au demeurant, nous prions le Conseil communal de bien vouloir apporter au Conseil général des précisions concernant les questions suivantes :

- *les représentants du personnel ont-ils été associés à la réflexion sur les mesures envisagées, en ont-ils été juste informés ou en ont-ils pris connaissance après que les décisions ont été prises ?*
- *est-il exact que les mesures en question n'ont pas été portées à l'ordre du jour des débats de la commission de l'hôpital, mais simplement été évoquées à titre d'information sous un point « divers » ?*
- *cas échéant, le Conseil communal peut-il renseigner le Conseil général sur les raisons d'une telle précipitation ?*
- *l'information communiquée par la presse et selon laquelle les collaborateurs pouvaient refuser de répondre aux questions qui leur seraient posées a-t-elle été communiquée directement et personnellement à l'ensemble des collaborateurs?*
- *quels sont les critères applicables et quelle est la marge d'appréciation laissée aux responsables de secteurs pour décider de transmettre ou non un cas d'absence à la société SIZ ? Cas échéant, des mesures ont-elles été prises pour éviter l'arbitraire dans ces décisions des responsables de secteurs ?*
- *quelles sont les garanties fournies par SIZ pour éviter toute pression excessive auprès des collaborateurs interrogés et comment la direction de l'hôpital s'assure-t-elle du respect de ces garanties ?*
- *quel est le coût de l'opération ?*
- *le Conseil communal peut-il assurer le Conseil général du fait que la solution retenue ne viole en rien le secret médical ?*
- *le Conseil communal ne craint-il pas que les mesures prises et l'image qu'elles donnent de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds n'aggravent encore les difficultés de recrutement de l'établissement ?*

Pour les soussignés, la recherche de solutions au problème de l'absentéisme relève de la responsabilité des organes directeurs de l'Hôpital et n'a donc pas, en soi, à être remise

en cause. La qualité du climat de travail et des relations entre l'institution et ceux qui la font vivre constitue toutefois un paramètre important qu'il convient de ne pas négliger au moment de mettre en œuvre des mesures particulières. Il en va également du respect des collaborateurs, de leur travail et de leur sphère privée.

Nous remercions donc par avance le Conseil communal des réponses qu'il apportera aux préoccupations exprimées ici.

M. Laurent Kurth, soc : Nous avons déposé une interpellation dont certains avaient d'ailleurs laissé entendre en coulisses qu'elle était fort longue et par conséquent elle n'appelle pas de long développement. Je tiens juste à préciser certains points.

Tout d'abord, les mesures prises par l'hôpital pour limiter ou lutter contre l'absentéisme ne sont pas combattues sur le fond par le groupe socialiste. En tout cas la nécessité de lutter contre l'absentéisme. Néanmoins, ces mesures avaient suscité un certain émoi en ville, auquel il avait d'ailleurs été donné partiellement réponse par voie de presse, mais partiellement seulement si l'on en croit l'ensemble des questions soulevées à cette occasion. D'où l'interpellation du groupe socialiste, qui estime légitime d'obtenir des réponses plus complètes.

Le parti socialiste est attaché à ce que l'on ne fasse pas la « chasse aux sorcières » de l'absentéisme et qu'on ne cherche les motifs d'absences QUE chez les absents (ce qui semble être le cas avec les mesures prises). Il souhaite aussi que l'on s'interroge sur les questions liées aux difficultés auxquelles est confrontée l'institution elle-même, qui peuvent provoquer cet absentéisme. Donc... qu'on ne recherche pas les causes uniquement auprès des personnes absentes.

Précisons aussi que notre groupe aurait préféré que l'on renforce le service du personnel pour faire ce travail, ce qui aurait aussi renforcé le lien entre l'institution et les collaborateurs, plutôt que de donner un mandat externe, qui renforce le sentiment de soupçons, que notre groupe regrette.

Voilà dans quel esprit cette interpellation a été déposée.

Interpellation de Mme Fabienne Montandon et consorts

Notre hôpital est désigné "hôpital régional", c'est-à-dire qu'il est obligé d'assumer certaines fonctions importantes; cette tâche n'est possible que si l'hôpital a une taille critique suffisante. Si nous voulons conserver un hôpital performant, nous devons garder une offre de soins diversifiée, afin de remplir le devoir d'hôpital régional qui nous a été confié.

Or, il semblerait que certaines de ces tâches échappent à l'hôpital de La Chaux-de-Fonds.

Le Conseil communal peut-il nous informer au sujet de l'avenir qui sera réservé aux services de cardiologie invasive et de rhumatologie, de même qu'à l'IRM ?

Mme Fabienne Montandon, soc : En préambule, je dois corriger tout d'abord l'énoncé de l'interpellation déposée. En effet, l'hôpital de La Chaux-de-Fonds n'est pas un hôpital régional mais bien un hôpital chargé d'une mission cantonale, exactement au même titre que l'hôpital de Neuchâtel.

Notre hôpital est désigné comme le centre de compétences en radiothérapie et médecine nucléaire du canton. C'est pourquoi cet hôpital doit être équipé d'outils performants pour fonctionner de manière optimale, c'est-à-dire qu'il doit être doté

d'un appareil à IRM pour avoir un service d'imagerie médicale capable de travailler dans des conditions équivalentes aux mêmes services des autres hôpitaux.

Nous demandons donc au Conseil communal des informations au sujet de l'installation d'un tel appareil à l'hôpital de La Chaux-de-Fonds. Nous demandons aussi des précisions sur le fonctionnement d'un service de rhumatologie passablement amaigri à 6 lits. Ce service, dans ces conditions, peut-il fonctionner à satisfaction ou non.?Va-t-il rester à La Chaux-de-Fonds?

D'autre part, nous demandons des informations au sujet d'un projet d'implantation d'un service de cardiologie invasive dans notre hôpital.

Merci pour vos réponses.

360 – Service allocation perte de gain AVS-AI

M. Laurent Kurth, soc. Je rappelle que les groupes socialiste, écologie et liberté et POP avaient déposé, le 20 février 2001, une motion débattue en urgence différée le 28 mars 2001 et acceptée par 40 voix sans opposition. Elle demandait d'examiner quels correctifs le Conseil communal pouvait apporter sur les effets négatifs des nouvelles dispositions fiscales, ainsi que d'envisager des mesures pour améliorer la situation des personnes en forte précarité et des mesures préventives permettant d'éviter la précarité. Nous souhaitons qu'une réflexion globale soit entamée et que des mesures d'urgences soient envisagées déjà au cours de cet exercice, notamment en lien avec la fameuse allocation d'hiver.

Le Conseil communal ayant accepté cette motion à l'époque, y compris l'idée d'une réponse en deux temps, à savoir des mesures provisoires puis une réflexion globale qui prendrait plus de temps, nous nous étonnons de n'avoir rien vu venir de la part du Conseil communal et souhaitons quelques informations.

M. Francis Stähli, pop-us : Au nom de mon groupe, je m'associe à la question posée par M. Kurth. Nous souhaiterions aussi que, sur cette motion et les problèmes qu'elle pose, le légendaire dynamisme du Conseil communal se mette en mouvement et que, malgré certaines difficultés, on essaie, si ce n'est de résoudre les problèmes, du moins de faire un pas. Il y a des situations de personnes qui sont ici en jeu et touchées.

Mme Claudine Stähli-Wolf, présidente de la commission de l'hôpital : Je répondrai tout d'abord à l'interpellation de M. Kurth sur le SIZ. Il est vrai que le Conseil communal a été quelque peu surpris du dépôt de cette interpellation, alors même que des informations avaient été données par voie de presse pour situer la problématique dans laquelle se trouvait l'hôpital, problématique qui a conduit à prendre l'option de mandater une maison privée.

Bien entendu, le Conseil communal est conscient que l'absentéisme ne va pas se résoudre par un simple suivi des personnes absentes, qu'il soit privé ou public, et quel que soit le système choisi. L'hôpital s'est employé à faire un certain nombre de choses à l'interne et à l'externe. Avec le canton, nous avons la chance de pouvoir prévoir une amélioration des conditions salariales et les conditions de travail vont

être améliorées. Le canton a octroyé un certain nombre de postes, qui pèsent sur ce budget mais qui vont permettre de soulager des services. Une meilleure reconnaissance du travail des collaborateurs a été mise en place et, dans mes conclusions, je vous en donnerai quelques exemples. Nous voulons aussi une meilleure information. Dans le cadre de l'introduction de ce suivi par la maison spécialisée, l'information n'a pas été bonne dans le cadre de l'hôpital et nous avons donc des progrès à faire. Mais nous avons commencé de faire un certain nombre de choses pour aboutir à une meilleure information dans l'établissement.

La valorisation des initiatives dans les services : Le nouveau directeur a mis en place un certain nombre d'éléments destinés à corriger les dysfonctionnements qui ont été constatés et qui semblent générateurs d'absentéisme, comme chacun le sait.

En janvier 2001, nous avons lancé ce processus, dans le cadre de l'hôpital. Il manquait 41 personnes par jour ! Il fallait réagir car cela représentait une augmentation importante par rapport à ce qui s'était passé en 2000, puisque cette année-là, nous avions 35 personnes en moyenne. Bien entendu, les maternités sont comprises et il ne faut donc pas non plus se laisser impressionner par ces chiffres. C'est cependant énorme à gérer pour un établissement et il fallait trouver des solutions.

Depuis son entrée en fonction, le nouveau chef du personnel a été très soucieux de cette situation car le personnel qui reste dans les services souffre énormément et n'arrive plus à faire le travail correctement. Les gens craquent et finalement c'est très lourd. Par exemple, pour l'exercice 2000, les comptes de l'hôpital ont été dépassés de Fr. 700'000.- pour des raisons de remplacement de personnel. Et pourtant on ne remplace pas tout le monde tout de suite dans certaines fonctions. On prévoit dans la dotation déclarée budgétairement 10 jours d'absence pour maladie et accident par poste à 100%. Nous avons donc déjà une marge et, malgré cela, on a constaté le dépassement précité, qu'il faut justifier. Il faut présenter un décompte à l'Etat et ce sont des éléments problématiques pour gérer un hôpital convenablement.

Sur les 35 personnes qui ont manqué, nous n'avons pas remplacé tout le monde. Nous nous sommes donc débrouillés à l'interne et, vu les problèmes de pénurie, nous n'avons pu remplacer que 26 personnes.

Au vu de cette situation, il était nécessaire de chercher des solutions.

L'idée était de comprendre ce qui se passait dans l'hôpital et de repérer notamment les cas de mobbing. Ce sont des éléments qui coûtent beaucoup. Parfois, dans les services où cela ne fonctionne pas, les gens tiennent, résistent puis craquent. Cela engendre ensuite des absences de très longue durée. Si on peut repérer les choses auparavant, cela est donc bénéfique également pour le personnel.

Le deuxième but était aussi de voir comment les gens se soignent, s'ils guérissent et s'ils reviennent. Il est vrai qu'il y avait aussi un intérêt à ce que les gens prennent conscience des difficultés et reviennent un peu plus vite. On sait que ce type de démarche porte ses fruits. Pour l'instant, nous n'avons pas de retour chiffré pour étayer cette hypothèse.

Pourquoi avons-nous choisi un système privé ? Il est vrai que nous aurions pu confier la tâche au chef du service du personnel, en renforçant la dotation. Mais il y a du pour et du contre. Le système qui serait le meilleur et qui sera visé est celui de la médecine du personnel. C'est la stratégie qu'il faudrait développer dans un hôpital

de la taille du nôtre. Les médecins peuvent entrer en contact avec les médecins-traitants et avec le patient. Ainsi, le contact se fait de manière interne mais conforme à la règle. Le service du personnel n'est pas habilité à obtenir des renseignements médicaux. Certains médecins collaboraient bien et un dialogue pouvait s'instaurer entre l'employé, son médecin et le chef du personnel. Pour d'autres médecins, une telle démarche était absolument inacceptable et ils mettaient les pieds au mur. Nous avons donc cherché un système «neutralisant». C'est pour cela que nous avons choisi un système extérieur car il maintient complètement la confidentialité. Le service du personnel ne reçoit pas de données nominatives. Il reçoit des analyses générales et des statistiques pour voir de quoi souffrent, en général, les gens qui manquent dans tel ou tel service.

A signaler aussi que le système n'est pas nouveau puisque notre assurance perte de gain faisait déjà le travail naturellement, comme cela se pratique en général, à l'instar de la SUVA par exemple. Cependant, l'assurance perte de gain n'entreprenait les démarches qu'après un mois. Or, c'est dans les premiers temps que l'on arrive à orienter les choses, comme l'ont démontré les expériences déjà vécues ailleurs.

Réponses aux questions de l'interpellation :

- *les représentants du personnel ont-ils été associés à la réflexion sur les mesures envisagées, en ont-ils été juste informés ou en ont-ils pris connaissance après que les décisions ont été prises ?*

Au printemps 2001, nous avons informé les représentants du personnel des problèmes rencontrés et de notre souhait d'aller dans la direction choisie. Certes, les représentants du personnel n'ont pas manifesté un grand enthousiasme. Ils ont émis un certain nombre d'objections, mais sans s'opposer véritablement. Il faut que vous sachiez qu'à l'hôpital nous travaillons vraiment en bonne intelligence avec les représentants du personnel. S'ils avaient mis les pieds au mur, nous aurions cherché une autre solution avec eux, mais ils ne se sont pas opposés d'une manière flagrante.

- *est-il exact que les mesures en question n'ont pas été portées à l'ordre du jour des débats de la commission de l'hôpital, mais simplement été évoquées à titre d'information sous un point « divers » ?*

Il est vrai que l'information a été faite de manière informelle, puisqu'elle a été faite dans les «Divers». C'était une erreur dans la mesure où cela aurait dû faire l'objet d'un point à l'ordre du jour, avec discussion de fond. Néanmoins, ce qui est ressorti des discussions de la commission était positif. Elle admettait notre démarche et la comprenait. Il n'y a donc pas eu de contestation. Après les débats dans la presse, nous avons reçu des lettres et des personnes ont téléphoné. Le mécontentement s'est manifesté et nous avons mis le point à l'ordre du jour afin de le débattre et d'aller au fond des choses. La commission a réitéré sa position de départ. Les choses n'ont donc pas été faites d'une manière tout à fait juste, mais elles ont été faites complètement.

- *cas échéant, le Conseil communal peut-il renseigner le Conseil général sur les raisons d'une telle précipitation ?*

Il n'y a pas eu véritablement de précipitation, puisque nous avons ce problème depuis longtemps. En revanche, au niveau de la mise en place, il est vrai que nous

avons agi trop vite. Le terrain n'a pas été suffisamment préparé et nous aurions dû informer davantage le personnel afin qu'il comprenne mieux la démarche et ne soit pas pris de court. La démarche est en quelque sorte partie « en escalier », en passant par les membres du personnel, puis par leurs chefs, etc. Toutes ces quinconces n'ont pas été bénéfiques et il était bon pour nous de pouvoir remettre les choses à plat dans la presse.

- *l'information communiquée par la presse et selon laquelle les collaborateurs pouvaient refuser de répondre aux questions qui leur seraient posées a-t-elle été communiquée directement et personnellement à l'ensemble des collaborateurs?*

Le personnel n'a pas été informé individuellement de cette possibilité. En revanche, tous les chefs de services le savaient et ils étaient censés répercuter l'information. Mais il est vrai que nous avons encore à l'hôpital des difficultés à établir une chaîne d'information qui soit complète et vérifiée. De ce point de vue, l'information n'a donc pas été complète. C'est bien entendu maintenant à la direction de l'hôpital de trouver des correctifs à ce type de problèmes et le directeur s'y emploie.

- *quels sont les critères applicables et quelle est la marge d'appréciation laissée aux responsables de secteurs pour décider de transmettre ou non un cas d'absence à la société SIZ? Cas échéant, des mesures ont-elles été prises pour éviter l'arbitraire dans ces décisions des responsables de secteurs ?*
- *quelles sont les garanties fournies par SIZ pour éviter toute pression excessive auprès des collaborateurs interrogés et comment la direction de l'hôpital s'assure-t-elle du respect de ces garanties ?*

Il est difficile d'exclure complètement l'arbitraire. Notre systématique veut que ce soit le responsable de service qui signale au chef du personnel les absences après 5 jours, avec présentation d'un certificat médical. C'est ensuite le chef du personnel qui décide s'il transmet l'information plus loin ou non. Il y a des cas particuliers où l'information n'est pas transmise, par exemple en cas de dépression ou si des personnes sont victimes de produits psychotropes ou du même type. Nous tentons de résoudre de tels problèmes à l'interne car nous estimons qu'ils ne doivent pas être divulgués. Ils sont donc discutés avec les chefs de services et les situations sont appréciées de cas en cas.

Par ailleurs, il faut savoir que l'hôpital a mis sur pied un groupe paritaire pour contrôler le système, avec des représentants de la direction et des représentants du personnel. Cela permet de veiller à ce qu'il n'existe pas de harcèlement, qu'on n'oblige pas les gens à répondre, etc. Ce sont naturellement des éléments très importants pour nous. La société SIZ est en test pour une année et il faut que nous puissions également avoir un suivi.

- *le Conseil communal peut-il assurer le Conseil général du fait que la solution retenue ne viole en rien le secret médical ?*

La société SIZ s'est engagée à respecter la confidentialité et nous n'avons pas constaté de problème pour l'instant.

- *le Conseil communal ne craint-il pas que les mesures prises et l'image qu'elles donnent de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds n'aggravent encore les difficultés de recrutement de l'établissement ?*

Nous ne pensons pas que ce système nuise à l'image de notre hôpital. Il est d'ailleurs assez banal et existe un peu partout. Il y a un élément positif dans le contrôle de l'absentéisme, à savoir s'assurer que le personnel est bien suivi médicalement et vérifier qu'il ne se passe pas dans les services des choses qui échapperaient à notre vigilance et nécessiteraient des interventions de la direction.

En conclusion, je dirai que pour l'hôpital de La Chaux-de-Fonds, SIZ n'est pas une fin en soi et bien entendu ce sont les conditions cadres qu'il faut améliorer en priorité pour obtenir de bons résultats. Naturellement, il y aura toujours des malades et nous n'avons d'ailleurs jamais nié que la maladie existait.

A l'interne, l'amélioration de l'information est en place. Le directeur a invité l'ensemble du personnel à trois séances pour expliquer ce qu'il prévoyait pour l'hôpital, comment il allait fonctionner et ce qu'il voulait mettre en place. Ces éléments ont également été présentés à la commission de l'hôpital.

De plus, un journal intitulé « Hop'Info » a été édité. Il donne des informations sur ce qui se passe au niveau de l'établissement : arrivées, départs, réorganisations, etc. Cette publication sera peaufinée mais elle existe déjà.

Dans les réorganisations, parmi les dysfonctionnements constatés, il y a eu la création d'un nouveau service nommé le « CMC-SMUR ». On sait que le CMC ne fonctionne pas toujours comme il le faudrait et il y a maintenant un responsable chargé de chapeauter le fonctionnement, ce qui ne peut qu'améliorer les choses.

Les blocs opératoires sont des lieux proverbiaux de dysfonctionnement dans un hôpital et nous avons un responsable de bloc opératoire qui n'est pas un chirurgien et je peux vous dire que cette réorganisation ne s'est pas toujours passée dans l'enthousiasme médical.

Des comités de services seront mis en place pour assurer le dialogue à l'interne des services.

Une cellule « mobbing » paritaire a été mise en place et elle fonctionne déjà. De même, il existe un groupe de travail paritaire pour la sécurité au travail. Les entretiens d'évaluation seront généralisés, de même que tous les systèmes qui permettent la valorisation et la reconnaissance du travail des collaborateurs. La formation va être développée également.

Une enquête de satisfaction a été faite auprès du personnel avant l'introduction de SIZ. Il en ressort tout à fait clairement:

- Que le personnel n'est pas satisfait par rapport à la reconnaissance et au salaire, ainsi que sur les points suivants : surcharge de travail, information parfois inadaptée aux besoins, ampleur des tâches administratives pour le personnel soignant, qui perd du temps à remplir des formulaires, locaux ou matériel inadaptés ou vétustes.

Le personnel a donc une image peu favorable de l'hôpital. Par contre, il trouve que le travail est stimulant, le climat de travail agréable. Il est content d'avoir la sécurité de l'emploi, a l'impression d'avoir la possibilité de se développer, souhaite s'impliquer dans les restructurations à venir. Les membres du personnel relèvent en

outre les bonnes relations professionnelles entre services. Ils sont en revanche partagés sur la question de l'information.

Cette enquête donne donc une première vision de ce qui se passe à l'interne de l'hôpital et nous en ferons d'autres car il s'agit d'un élément fondamental afin d'améliorer les conditions de travail.

SIZ est donc un élément et comme le contrat est à durée déterminée, s'il ne donne pas satisfaction, le mandat ne sera pas maintenu.

Mme Montandon a corrigé le préambule de son interpellation et, effectivement, l'hôpital de La Chaux-de-Fonds est un hôpital principal. Dans la planification, le site de La Chaux-de-Fonds est un site A équivalant à celui du NHPP. Depuis que la planification est en marche, elle a franchi toute une série d'étapes. Il est vrai qu'elle a franchi plus d'étapes dans le haut du canton que dans le bas. L'unification avec le Locle est presque terminée et nous avons un bon fonctionnement. La maternité du Locle a été fermée, de même que la chirurgie. Tout a été transféré dans notre ville et les transferts des malades de notre hôpital vers Le Locle se font également avec un bon suivi. De plus, l'hôpital du Locle va lancer sa rénovation, comme vous l'avez vu dans la presse.

La maternité de La Béroche a aussi fermé mais elle maintient la chirurgie jusqu'à la fin de l'Expo.02. Ensuite, elle fermera également et La Béroche aura des missions spécifiques et se mettra en réseau avec le NHPP.

Le NHPP est le point qui nous fait le plus souci car c'est un peu le jeu « Hâte-toi lentement ». Il se passe quelque chose et la situation évolue quand même, mais lentement. Cela est donc un peu inquiétant pour l'hôpital de La Chaux-de-Fonds car l'hôpital de la Providence a été intégralement rénové, le NHP le sera sous peu. Or, nous avons déposé en juin notre projet global et nous n'avons que des retours oraux. Ils sont plutôt positifs, certes, mais ils restent oraux. Il y a donc de quoi se poser quelques questions.

Nous avons été convoqués chez Mme Dusong le 28 janvier pour discuter de tous ces points. Nous comprenons que la cheffe du DJSS ait besoin d'aborder à nouveau le projet global car il est plus cher que prévu, dans la mesure où nous avons tout inclus : fenêtres, façades, dalles, rénovation des unités de soins, etc. Il faut donc qu'elle puisse étaler dans le temps ces diverses rénovations. Selon nos informations, l'engagement de remettre l'hôpital de La Chaux-de-Fonds à niveau n'est absolument pas contesté.

Outre l'IRM, un autre dossier est important, à savoir le PACS. Environ la moitié des investissements qui seront demandés sont en relation avec le PACS (transmission des images par ordinateur). Ce projet est l'avenir de la prise en charge de l'imagerie médicale.

Le Conseil communal estime que l'Etat doit maintenant s'engager à avoir deux sites A équilibrés. Il a écrit au Conseil d'Etat pour rappeler que les priorités pour nous sont le projet global, l'IRM et le PACS. Les priorités dans le bas du canton sont l'unification du NHPP, l'IRM et le PACS.

Pour l'instant les missions n'ont pas été réparties entre les sites. On a toujours souhaité que les discussions aient lieu entre un collège des médecins unifié pour le bas et un collège pour le haut. Nous avons pris l'option de collaborer et d'essayer de trouver des solutions, mais de ne pas aller plus vite que la fanfare ! Il faut que nous

n'ayons qu'un seul interlocuteur pour le site du bas, ce qui n'est pas le cas actuellement. La radiologie doit être complète sur les deux sites et les prestations médicales de base aussi. La répartition de certaines spécialités médicales doit être discutée par les médecins.

Parmi les unifications prévues et figurant dans la planification, il y a le projet CIGES (centrale d'information, de gestion et d'analyse économique de la santé).

Nous allons donc faire des choses ensemble, mais toujours en veillant que l'hôpital de La Chaux-de-Fonds soit reconnu pour ce qui est prévu.

En ce qui concerne la rhumatologie, elle ira à Landeyeux, qui sera site B+. Il y a de gros appétits qui se dessinent; certains voudraient faire de ce centre de réadaptation de Landeyeux quelque chose d'autre. Peut-être que les médecins concernés par cette mutation ont une petite tendance à s'investir davantage dans le grossissement du projet à Landeyeux que dans leurs propres services ! Il y a donc un certain nombre de remises à niveau à faire à l'interne des hôpitaux. Ce sera fait très prochainement.

Il faut savoir aussi que le NHPP a été conçu trop petit pour tout absorber. Il n'y a donc pas de risque fondamental et tout devrait se passer à satisfaction. Bien entendu que si les engagements de l'Etat se modifient, le Conseil communal interviendra et je donnerai des nouvelles du dossier à la commission de l'hôpital.

M. Serge Vuilleumier, soc : Il me semble que j'ai été très attentif à la réponse que vient de donner le Conseil communal à propos des différentes missions incombant aux hôpitaux. Les missions ont été clairement définies dans le cadre de la répartition sanitaire cantonale et il est clair que l'hôpital de La Chaux-de-Fonds avait une mission cantonale pour la rhumatologie, avec les lits A à La Chaux-de-Fonds et les lits B à Landeyeux. Or, dans la réponse que vient de nous donner le Conseil communal, il ne nous a plus du tout parlé de la mission chaux-de-fonnière, à savoir les lits A et il ne parle plus que des lits B à Landeyeux. Le service de rhumatologie, toujours avec mission cantonale, a été réduit à presque sa plus simple expression en gardant uniquement 6 lits, englobés de surcroît dans le service de médecine.

Il nous intéresserait donc de savoir à l'avenir quel le sera encore l'importance du service de rhumatologie et de ces lits A.

Mme Claudine Stähli-Wolf, présidente de la Commission de l'hôpital : J'ai effectivement été incomplète dans ma réponse. Le système est maintenu de la façon suivante : les lits B de rééducation seront à Landeyeux et les phases de traitement de soins aigus et de diagnostic resteront dans les deux sites A. Il y en aura donc un dans le haut et un dans le bas. Les médecins s'organiseront pour assurer les consultations dans les trois sites.

A ma connaissance, le nombre de lits n'a pas été réduit de la manière dont le dit M. Vuilleumier mais je vais volontiers faire les vérifications nécessaires.

La rhumatologie est censée accomplir ses tâches sur un site A avec tous les traitements d'une certaine durée, tant et aussi longtemps que l'hôpital de Landeyeux n'est pas reconverti.

Les interpellateurs se déclarent satisfaits.

Mme Lise Berthet, directrice des finances : Je répondrai aux interventions de MM. Kurth et Stähli relatives au suivi à donner à la motion adoptée concernant les correctifs fiscaux.

Dans le courant de l'année passée, nous avons dit que nous allions étudier dans quelle mesure il pourrait y avoir une réponse partielle. Nous n'avons donc pas dit qu'il y aurait une réponse partielle, mais nous avons toutefois une première mouture de rapport.

Le service des contributions a examiné tous les revenus inférieurs à Fr. 78'000.-, soit tous les revenus qui sont en diminution suite à la dernière modification de la loi sur les contributions directes votée au Grand Conseil au mois d'octobre de l'année passée.

Nous avons fait une analyse détaillée par tranches de Fr. 5'000.- pour des situations de personnes seules avec ou sans enfant, pour couples mariés avec un ou deux salaires, avec ou sans enfants, etc.

L'analyse détaillée porte donc sur le revenu imposable, après toutes les déductions légales.

Le premier résultat de cette analyse démontre que deux catégories sont préférentielles par rapport à l'augmentation de l'imposition à 100% de la rente AVS. Il s'agit des personnes seules sans 2^e pilier et des couples rentiers sans enfant et sans 2^e pilier.

Une deuxième constatation doit être faite : sur le plan communal, ces personnes ont encore très souvent une diminution d'impôts, même en tenant compte de la taxe déchets et du complément pour l'épuration de l'eau.

En revanche, sur le plan cantonal, il y a une augmentation considérable. Les augmentations constatées pour une partie de ces deux catégories sont donc essentiellement dues à la hausse des impôts payés sur le plan cantonal et non communal.

Des analyses plus poussées devront encore être faites. Il faudra notamment prendre en compte les prestations sociales déjà fournies à une partie des personnes concernées. Il ne serait pas admissible d'introduire une inégalité de traitement parce que nous avons voulu en corriger une autre.

Nous vous assurons que le dynamisme a toujours été là, que le turbo a toujours été enclenché et que nous allons continuer l'analyse afin d'avoir une vision complète du système pour les bas revenus. Dans les mois qui vont suivre, en principe cet été, vous devriez recevoir un rapport qui vous permette de prendre des décisions quant à ce qui devrait être fait pour ces catégories.

M. Didier Berberat, directeur des Services sociaux : Le Conseil appelle de ses vœux la création d'un guichet social unique. Mais la question est effectivement liée au centre de santé. Celui-ci était prévu tout d'abord à l'usine Novocrystal et, pour des raisons de coûts, une autre solution a été trouvée à l'ancienne Comète. Des négociations sont en cours avec les promoteurs de ce projet.

Ce projet est destiné à être un centre de compétences pour le maintien à domicile et 8 associations ou organismes (publics, parapublics ou privés) devraient participer à ce centre de santé. Il serait alors possible de partager plusieurs locaux tels que la

salle de gymnastique, des salles de conférences et une réception commune. Le projet a donc du retard, que le Conseil regrette mais qui ne peut lui être imputé.

Le promoteur du centre de santé est la Fondation pour les soins à domicile des Montagnes neuchâteloises, dont j'assume la présidence, et il est vrai que les problèmes financiers d'un partenaire important induit une perte de temps. J'ai donc rencontré la semaine passée les cheffes des départements du DJSS et du DFAS avec les intervenants tant au niveau de la santé qu'au niveau social pour voir s'il y avait possibilité d'obtenir une aide financière de l'Etat. Une nouvelle séance a été agendée à fin janvier et nous espérons qu'il sera possible de concrétiser les choses avec cet organisme. Dans le cas contraire, il faudra redimensionner le projet, ce que nous regretterions car il pourrait y avoir une synergie importante dans ce domaine. Tant et aussi longtemps que le service d'aide familiale et le service de soins infirmiers à domicile, qui se trouvent à la rue du Collège, n'ont pas déménagé au centre de santé, il ne sera pas possible de créer ce guichet social. Nous n'avons en effet pas d'autres possibilités dans ce bâtiment et on ne peut pas le mettre ailleurs, car nous souhaitons créer une structure intéressante du point de vue social mais qui ne coûte pas plus cher qu'actuellement.

Des synergies sont donc possibles, moyennant des réorganisations au niveau du personnel pour l'accueil et la réception, afin de permettre que le personnel en place actuellement ne soit pas augmenté au moment de la création du guichet social.

Un projet est à l'étude, qui ne représente pas de grosses complications au niveau architectural (élévation d'un ou deux murs, création d'une porte). Nous en avons parlé avec le chef des services sociaux et nous n'envisageons pas de « mettre les gens en vitrine » comme c'est le cas à Neuchâtel, où un magasin a été loué.

Nous espérons que le Centre de santé sera opérationnel d'ici au printemps 2003 et qu'en été nous puissions mettre sur pied le guichet unique en matière sociale.

Nous regrettons donc le retard pris, mais il n'y a pas de possibilité dans les locaux actuels et les synergies sont indispensables. Ce sont en effet les services sociaux qui s'occuperont de ce guichet unique puisqu'il faut profiter des compétences des assistants sociaux, des secrétaires et des employés administratifs.

Quelque chose d'intéressant pourra donc être mis en place lorsque nous pourrons nous approprier les lieux à la rue du Collège.

Instruction publique

Interpellation de M. Pierre-Alain Borel

Après avoir décidé, il y a quelques années, de regrouper les formations d'aides-soignantes et d'infirmières à La Chaux-de-Fonds, la création de la HES santé-social remet en question les décisions prises. Il semble en effet que cette nouvelle école sera créée dans le bas du canton, enlevant ainsi à La Chaux-de-Fonds les formations d'infirmières.

L'attractivité d'une région dépend d'un ensemble de paramètres très complexes et la seule volonté des ses habitants, même si elle est importante, ne peut suffire à rétablir un équilibre si elle ne s'accompagne pas d'une volonté politique forte.

Moins les Montagnes neuchâteloises compteront de centres de compétences, moins elles seront attractives pour ceux (entreprises, centres de formation, particuliers, etc.) qui voudront s'y installer. En créant la HES santé-social sur le Littoral, on réduit encore un peu plus l'attractivité de notre région, en lui enlevant de sa substance et en renforçant la position du bas du canton.

Alors que chacun s'accorde à dire que l'équilibre régional est devenu une préoccupation majeure pour l'avenir du canton dans son ensemble, on constate, même si cela ne dépend pas toujours de décisions cantonales, que les Montagnes neuchâteloises ont perdu leur casino avant même de l'avoir construit et qu'aujourd'hui elles risquent de perdre la seule école d'infirmières du canton, au profit du Littoral.

La mise en place des HES n'est pas terminée et d'autres écoles sont également appelées à subir des réformes; le parti socialiste n'acceptera pas de voir les écoles qui sont indissociables du tissu économique de notre région s'installer ailleurs.

Aussi le Conseil communal peut-il :

- *nous donner l'assurance que tout a été fait pour que ces écoles restent dans notre région et que ce qui s'est passé pour la HES santé-social ne se reproduise pas;*
- *nous renseigner sur l'état exact du dossier de la HES santé-social, sur ce qu'il a fait et entend faire pour que les formations d'infirmières restent à La Chaux-de-Fonds et, cas échéant, ce qui a été fait ou sera fait pour compenser cette perte de substance pour notre ville.*

M. Pierre-Alain Borel, soc : Je crois que le texte de l'interpellation est relativement clair pour que je ne la développe pas trop longtemps. Je voudrais simplement enfoncer un clou.

Pour nous, un appareil de formation performant est un élément indispensable pour une région, pour son rayonnement et son développement, et nous craignons d'assister à une lente érosion de cet appareil dans notre région. Nous avons aussi quelques inquiétudes par rapport à l'hôpital et aux effets que le départ des formations d'infirmières pourrait avoir sur l'établissement.

410 Ecole secondaire

M. Francis Portner, pop-us : Je précise qu'il s'agit d'une question écologico-popiste.

Notre question est motivée par la création de certains postes importants au sein de notre administration. Dans le budget 2002 figure un nouveau poste d'adjoint au responsable de l'Office des sports. En outre, on entend de plus en plus parler d'un poste de délégué à la jeunesse, proposition issue du groupe violence. De plus, depuis quelques mois, des éducateurs de rue ont été engagés suite au rapport présenté au Grand Conseil en ce qui concerne la violence également.

Sans oublier que notre ville mène une expérience pilote au sujet des cantines scolaires et que le débat sur l'harmonisation des horaires scolaires va battre son plein prochainement.

C'est pourquoi nous nous posons la question de savoir si le Conseil communal a déjà réfléchi à la mise en réseau de toutes ces personnes s'occupant plus ou moins de la jeunesse. Nous sommes d'avis que l'aspect purement scolaire des choses est du ressort de l'instruction publique, donc des écoles et de leurs structures propres. Pour

le reste – à savoir tout ce qui touche à la jeunesse en dehors des plages horaires passées à l'école – ne pourrions-nous pas imaginer par exemple la création d'un service de la jeunesse piloté par ledit délégué ? Un réseau de collaboration proche et efficace associerait alors à ce service l'Office des ports, le centre de rencontre, les crèches, Sombaille-Jeunesse, par exemple. Nous ne savons pas exactement comment il est possible de structurer et de relier ces composantes, mais nous invitons le Conseil communal à nous dire si la problématique a déjà été abordée dans ce sens et, dans la négative, si notre proposition est acceptable ou non.

460 – CIFOM

M. Frédéric Hainard, lib-ppn : Dans l'éditorial de la feuille d'information du POP du Locle du 24 août dernier, nous avons pu lire avec consternation que la ville de La Chaux-de-Fonds cherchait, par l'intermédiaire du CIFOM et du SIS, à diluer ses charges. Ces affirmations sont non seulement fausses et montrent que l'auteur de l'écrit ne connaît pas le système de fonctionnement du CIFOM, mais elles sont graves car elles émanent de la plus grande force politique du Locle. A ce jour, les deux Conseillers communaux du POP – dont l'un est directeur de l'Instruction publique – n'ont pas pris de distance par rapport à cet article. Comment le Conseil communal entend-il continuer sa collaboration et un rapprochement intelligent et inéluctable avec notre voisin ?

M. Francis Portner, pop-us : Je précise de nouveau qu'il s'agit d'une question écologico-popiste. Je suis membre de la commission des sports et c'est en cette qualité que je me permets de poser quelques questions à propos des futures constructions des halles de gymnastique.

A la commission des sports, nous avons évoqué la problématique de l'emplacement des nouvelles constructions. Le débat fut intéressant, le dossier était ouvert et les hypothèses nombreuses. J'imagine que nous allons en reparler prochainement !

Ce soir, nous voyons apparaître ce sujet à deux endroits du rapport de la commission du budget (pages 11 et 14). Nous aimerions savoir où en sont les pourparlers et les projets qui concernent l'ouest de la ville. D'autre part, nous sommes intéressés également par la situation du CIFOM dans la région de Numa-Droz, en précisant encore que nous croyons savoir que la HEP est demandeuse d'heures d'éducation physique à la halle de Beauregard.

Le Conseil communal peut-il nous renseigner sur ces deux dossiers et nous dire s'il envisage la création d'un groupe de travail pour optimiser la chance de choisir les meilleures solutions ? Cette demande avait déjà été faite lors du rapport en réponse à la motion Faivre. Le Conseil communal ne l'avait pas refusée, il me semble.

De toute évidence, la commission des sports devrait être associée à ces projets importants.

Mme Claudine Stähli-Wolf, présidente de la commission de l'hôpital : Je vais répondre à l'interpellation de M. Borel concernant la HES, même s'il s'agit d'un dossier

scolaire, car le transfert de l'école de CESANE dans le giron de l'instruction publique est relativement récent.

En entrant dans le giron de l'instruction publique, CESANE a participé à tout le mouvement des HES. Les discussions dans le secteur de la santé se sont déroulées dans le cadre de la HES et de BEJUNE. C'est toujours le même cadre, que mon collègue connaît beaucoup mieux que moi, mais je vais tout de même tenter de situer la problématique de CESANE.

L'organisation des HES suppose des négociations et les choses sont allées trop vite. Au niveau des chefs de départements de l'Instruction publique, on a un peu réfléchi "en chambre" et on a pris un certain nombre d'options. Or, il est vrai que, sur le terrain, les options choisies laissent parfois songeur !

CESANE a été reconnue par la HES S2 comme site HES, mais avec décision de transférer cette partie de l'enseignement à Neuchâtel, l'argumentation étant que nous avions de mauvaises dessertes (ce que d'ailleurs ni vous ni nous n'ignorons !).

Je représente le Conseil communal dans le conseil de fondation de CESANE et il n'y a pas eu d'information préalable sur cette décision prise par la HES-S2. Elle est parvenue au conseil de fondation le jour de la constitution de ce conseil avec ses nouveaux membres, le 10 septembre, alors que l'arrêté du Conseil d'Etat date du 15 août. Il n'y a donc pas eu d'information officielle. Nous avons senti que cela bougeait, mais nous ne connaissions pas exactement les raisons des mouvements

Actuellement, CESANE planche sur les nouvelles formations qui devraient venir dans ce site-là. Pour reprendre l'image de M. Bourquin, responsable de ce dossier pour l'Etat, je dirai que "le toit" est la HES. Cela est décidé. Mais au niveau de la santé, il n'y a rien en-dessous. On doit définir maintenant tous les types de formation qui pourraient venir du sol au plafond et qui permettraient d'avoir du personnel soignant de tous horizons (CFC, aides-soignantes, etc.), des filières tertiaires non HES et des filières qui peuvent aboutir à la HES. On est donc en train de construire les étages de l'édifice dans le cadre de CESANE et, là aussi, les délais sont très courts. Trop courts à notre sens, puisque les dossiers devront être déposés tout au début du printemps 2002 pour analyse du Conseil d'Etat, qui devra revenir devant le Grand Conseil avec des dossiers ficelés. On devrait donc avoir pour la rentrée 2003 l'éventail complet des formations de la santé. Mais pour l'heure, tout le monde court à toute vitesse.

En revanche, si la consultation a été insuffisante dans toute la première phase, elle est meilleure dans la phase actuelle. Il en va de même dans les échanges, y compris avec le personnel concerné.

Le souci que vous évoquez est un vrai souci car tous les ténors de la HES de Suisse occidentale, comme la HES-S2, sont sur la riviéra lémanique et toutes les écoles concurrentes de nos écoles sont également sur la riviéra lémanique. C'est dire qu'il y a de vrais risques. Le Conseil communal a exprimé tout ce qu'il pensait du souhait du Conseil d'Etat de transférer la HES de santé à Neuchâtel. Il s'est ouvert également de ses craintes concernant l'Ecole supérieure d'art appliqué (car il y a des risques dans ce secteur-là également). L'avenir de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds a été évoqué aussi puisqu'il y avait une crainte que le déplacement de CESANE n'ait des effets négatifs sur l'hôpital de La Chaux-de-Fonds. (On en a profité pour rappeler le cas de l'IRM !). Nous nous sommes également étonnés que la question des

dessertes ait pénalisé La Chaux-de-Fonds alors même que, lors de notre rencontre avec le Conseil d'Etat, nous nous étions ouverts à lui de ce souci. Il avait alors dit avoir parfaitement conscience que cela pouvait nous desservir et qu'il allait s'employer à ce que ce ne soit pas le cas. Mais... ce jour-là justement... il a pris une décision concernant la HES.

Pour l'heure, nous n'avons pas de réponse, mais nous avons en tout cas fait une démarche.

La prochaine étape se fera devant le Grand Conseil. C'est là que se trancheront l'avenir de CESANE, le site de la HES et ce qui va se faire dans notre canton. Il faudra donc aussi intervenir à ce niveau-là car l'enjeu est fondamental.

M. Didier Berberat, directeur de l'Instruction publique : Je réponds tout d'abord à M. Portner : le groupe violence a établi un rapport, qui a été discuté par le Conseil communal. Ce rapport a été rédigé par une vingtaine d'intervenants (au niveau scolaire, jeunesse, sport, police). Un groupe plus restreint élabore actuellement un projet de rapport au Conseil général qui conclut à un certain nombre de mesures, dont l'une des principales est l'engagement d'un délégué à la jeunesse. On ne sait pas encore quels seront le statut et l'emploi du temps de cette personne.

Prochainement, Mme Berthet, M. Jeanbourquin et moi-même nous réunirons avec ce groupe de travail pour discuter du rapport et voir dans quelle mesure une coordination peut être trouvée. Il est clair qu'il y aura une collaboration entre le CAR et les écoles. Il est aussi certain qu'il n'appartient en principe pas aux écoles de s'occuper des domaines extrascolaires, mais il y a une très grande collaboration de leur part dans ce domaine. Nous trouverons une solution pour que ce délégué à la jeunesse puisse s'occuper de coordonner certaines activités. Il est un peu prématuré de dire s'il s'occupera de Sombaille-Jeunesse et de toutes les institutions dont vous parlez. Pour l'instant, ce qui nous importe, c'est de pouvoir fixer des grandes lignes afin qu'à terme nous puissions vous proposer une politique globale de la jeunesse.

Nous vous ferons nos premières propositions en mars ou en avril, notamment en ce qui concerne l'engagement de cette personne, afin qu'elle puisse développer une politique de la jeunesse et en particulier la lutte contre la violence, qui concerne tant Mme Berthet, pour le CAR, que M. Jeanbourquin pour la police de proximité. Nous vous présenterons une sorte de catalogue de ce qui a été fait et de ce qui pourrait se faire, avec les priorités à définir. Il est bien entendu que les éducateurs de rue qui dépendent de la fondation Carrefour (2 postes) sont aussi englobés dans l'action. On ne peut pas se permettre, avec des moyens financiers limités, de faire les mêmes choses. Nous prévoyons donc une collaboration assez étroite entre la ville et le canton afin qu'il n'y ait ni lacune, ni doublon dans la prise en charge.

M. Hainard a fait une remarque concernant le CIFOM et POP-INFO. Je constate avec plaisir que, tout comme moi, M. Hainard a de saines lectures ! Il est vrai que le Conseil communal a pris acte de cet article du 24 août 2001 avec déplaisir. Il est en effet évident que les remarques relatives aux charges du SIS ne pouvaient faire plaisir à M. Jeanbourquin et que cela ne me plaisait pas non plus d'apprendre que le projet du secteur autos était une sorte de subterfuge chaux-de-fonnier pour faire payer aux Loclois ce qu'on ne voulait pas faire chez nous. Cet article est toutefois l'émanation d'un parti politique du Locle - certes important - mais ce n'est pas une prise de

position du Conseil communal de cette ville. Vous qui êtes au bureau de la commission du CIFOM, M. Hainard, vous savez très bien ce qui s'est passé. J'ai souhaité que M. Leimbruger, directeur de l'Instruction publique du Locle puisse, avec son collègue popiste, rédiger un article pour expliquer les bienfaits et l'intérêt d'avoir cette collaboration intercommunale. Je ne crois pas qu'ils en doutent eux-mêmes.

Au niveau des relations entre les deux Conseils communaux, les choses se passent bien. Ils sont prêts à continuer à collaborer et je pense que c'est une chance pour la région car c'est une collaboration réussie.

M. Hainard demande ce que nous allons faire. Il faut persévérer... expliquer et encore expliquer ! Il est vrai que j'ai quelques doutes sur le fait que l'auteur de l'article ait bien compris le financement du CIFOM, raison pour laquelle j'ai demandé à M. Leimbruger de pouvoir prendre mon bâton de pèlerin pour rencontrer, en janvier ou février prochain, le bureau de la section du POP du Locle pour expliquer de nouveau le mode de financement du CIFOM. Je ne souhaiterais pas qu'il y ait une incompréhension et qu'on estime que La Chaux-de-Fonds essaie de refiler la patate chaude au Locle car ce n'est pas du tout le cas.

Je pense que ces idées doivent être minoritaires, même au sein du parti en question, et il est dommage que la majorité ne se soit pas exprimée pour donner son avis dans cette brochure. Mais nous n'avons pas la possibilité d'obliger la majorité du POP du Locle à donner des explications. J'espère toutefois que des informations données au parti aplaniront les choses. En fait, je dirai que cet article est une petite péripétie qui a mis un peu de sel dans les séances du bureau de la commission du CIFOM, mais qui n'empêche pas les collaborations entre les deux exécutifs. Je pars d'ailleurs de l'idée que les deux législatifs sont aussi prêts à collaborer.

A relever qu'il est important pour nous que le secteur autos se regroupe au Locle car il n'y a pas de raison qu'une partie de l'Ecole technique reste à La Chaux-de-Fonds. Nous avons toujours dit que tout ce qui était technique irait au Locle, vu les synergies. C'est une chance aussi pour Le Locle, car cela représente des investissements, des étudiants en plus, etc.

Concernant la question de M. Portner, il est vrai que nous avons parlé d'une halle de gymnastique à l'Ouest lors de la réponse à la motion Faivre. On a vu qu'il y avait des besoins à l'ouest et à l'est de la ville, mais nous avons mis la priorité sur l'ouest. C'est pourquoi nous avons opté pour un terrain sis à proximité de l'usine électrique. C'est vrai que ce terrain n'a peut-être pas toutes les qualités et qu'il aurait été beaucoup plus simple de construire une halle pour l'Ecole primaire (besoins pour le collège de l'Ouest et pour Cernil-Antoine). Il n'était pas possible de la faire car le collège de l'Ouest – collège le plus important de l'Ecole primaire – a une cour relativement réduite. Il n'y a pas de possibilités de dégagements sur les côtés et il nous paraissait donc peu judicieux de construire une halle dans cette cour. C'est la raison pour laquelle nous avons opté pour une halle à mi-chemin de l'Ouest et des Forges, où un besoin existe aussi pour l'Ecole secondaire.

Ce qui pose le plus de problèmes, c'est que le terrain en question se trouve au sud de la rue Numa-Droz et qu'il faudra trouver une solution pour sécuriser les accès, en particulier pour les enfants de l'Ecole primaire.

Suite à l'acceptation de la motion Faivre, j'ai pris contact avec le propriétaire du terrain, qui accepte de vendre. J'ai rencontré son mandataire pour discuter des conditions de vente. Il doit me communiquer le prix de vente à mi-janvier. Le Conseil communal examinera ensuite s'il est acceptable et nous vous ferons alors une demande de crédit pour l'achat du terrain.

L'engagement qu'a pris le Conseil communal d'associer beaucoup de partenaires sera tenu. Il est clair que nous n'avons jamais dit que nous consulterions les sociétés sur la localisation du site. Même si les sociétés sportives l'utilisent le soir, l'intérêt est que cette halle soit proche des écoles et non aux Eplatures ou dans la vallée des Combettes ! Il n'y aura donc pas de discussion sur le choix du site, ce d'autant plus qu'il y a peu d'endroits en ville qui pourraient entrer en ligne de compte, puisqu'il faut environ 2'500 m². En revanche, en ce qui concerne l'utilisation, il est clair que nous associerons aux travaux la commission des sports, les utilisateurs, les enseignants, etc. Nous sommes par ailleurs en négociations avec une société de la ville qui souhaite réaliser un mur de grimpe à cet endroit, dans la mesure où il était trop tard pour le faire aux Foulets.

Nous avons également des besoins pour le CIFOM et avons déjà examiné le financement en commission. Pour le primaire et pour le secondaire les subventions cantonales sont assez limitées et la ville doit faire des investissements assez considérables. En revanche, au niveau de la formation professionnelle, nous avons beaucoup plus de facilité, puisque la ville ne prend en charge qu'approximativement 30% des frais déterminants.

Le Conseil communal sera saisi de la question lorsque nous aurons tous les paramètres financiers afin de voir si nous allons construire une halle dans la région de l'ESTER, ce qui pourrait d'ailleurs aussi être utile à HEP-BEJUNE. Il s'agirait d'une opération intéressante puisque la Confédération y participerait. Il faut d'ailleurs en profiter tant qu'elle participe car, lorsque je vois ce qui va se passer à Berne au niveau de la péréquation entre cantons et Confédération, il faut aller vite.

Concernant la HEP - demanderesse en matière de locaux il est vrai - j'ai reçu une lettre du responsable du secteur à la HEP et nous verrons si nous pouvons répondre aux besoins pour la halle Beauregard, mais nous allons dire clairement que ce sera après avoir répondu aux besoins de l'Ecole primaire et de l'Ecole secondaire. On ne peut pas priver les élèves chauds-de-fonniers d'heures d'éducation physique.

Mme Lise Berthet, directrice des affaires culturelles : Je réponds également à M. Portner concernant le délégué à la jeunesse dans le cadre de la réponse à la motion Bauer. Une réflexion globale est en cours sur la politique de la jeunesse. Des chiffres manquent encore et c'est pourquoi nous n'y avons pas répondu à ce jour. De plus, lorsque le groupe violence a parlé dans son rapport d'un délégué à la jeunesse, nous avons estimé qu'il était effectivement plus judicieux de réfléchir ensemble et d'aller vers quelque chose de global, avec une collaboration entre les trois dicastères. Les deux rapports vont donc vous être présentés au même moment, avec des propositions communes et visant une politique de la jeunesse sous divers aspects, aussi bien scolaires qu'extrascolaires.

L'interpellateur, M. Borel, est satisfait.

520 – Office des sports

Mme Fabienne Montandon, soc : en page 12 du rapport de la commission, on parle de la vétusté des vestiaires de la piscine. Je demande donc quand seront entrepris des travaux pour rendre ces locaux plus accueillants ?

M. Charles Augsburger, président du Conseil communal : Ce sera fait avant l'ouverture de la piscine et un montant de Fr. 25'000.- est prévu sous « Entretien des bâtiments – 522.314.2400 ».

600 – Finances

M. Alex Fischli, soc : On parle beaucoup de la dette communale et des intérêts passifs. Nous aimerions connaître le montant net de la dette communale, sans tenir compte des dettes provenant des investissements qui concernent des missions régionales, c'est-à-dire sans le SIS, l'hôpital, le CIFOM et l'ESTER.

610 – Contributions

M. Charles Bühlmann, lib-ppn : J'ai une question concernant le prélèvement de la taxe hospitalière. J'ai compris que la dissolution de cette réserve est prévue car la loi qui était à l'origine de sa constitution est abrogée. La réserve n'a donc plus de raison d'être. Quelle est la marge de manœuvre du Conseil communal pour mettre la réserve dans le budget plutôt que dans les comptes 2001 ?

Mme Lise Berthet, directrice des finances : Il n'est pas possible de sortir actuellement, dans le système de comptabilité que nous avons, les dettes concernant des missions extérieures (SIS, SI, Hôpital, etc.). Tout est dans un compte de fonctionnement, d'emprunts, etc. Lorsqu'il y a eu la construction de l'hôpital, par exemple, toute une série d'emprunts ont été renouvelés. Il faudrait donc que le chef des finances fasse une analyse extrêmement détaillée, partant de plusieurs années en arrière pour savoir quelle est effectivement la part des dettes contractées pour ces services et pour dissocier les deux types de dettes. Ce que nous pouvons connaître, ce sont les comptes courant sur lesquels ces services fonctionnent et pour lesquels nous empruntons.

Globalement, la dette nette de la ville est de Fr. 272'815'577.- pour 37'813 habitants soit Fr. 7272.- par habitant. Ce montant comprend également les investissements de longue date, y compris pour l'ancien hôpital. La dette par habitant à Neuchâtel est de Fr. 11'917.- et au Locle de Fr. 11'082.-.

Les calculs ne sont pas simples. Par exemple, en cas de mise en société anonyme des Services industriels, tout un calcul doit être fait et on ne connaît pas à 100% les montants investis. Elle va se baser sur un certain nombre de critères financiers qui ne

sont pas forcément de l'argent investi à un certain moment. Cela peut dater de dizaines d'années en arrière.

Pour répondre à M. Bühlmann, il est vrai que nous avons introduit la réserve hospitalière dans le budget et non dans les comptes car cela aurait amélioré les comptes par rapport au budget voté. Nous avons donc pris l'option de la mettre dans le budget 2002.

711 – Enlèvement de la neige

Mme Manuela Surdez, lib-ppn : Le vendredi 14 décembre, nous pouvions lire dans la presse locale un article intitulé « Y a-t-il un cartel de la neige ? ». Cet article a semble-t-il été réalisé suite à une remarque tirée du rapport de la commission du budget 2002. Nous aimerons donc entendre le Conseil communal sur le sujet.

Peut-il nous dire quel rapport il entretient à ce jour avec les transporteurs locaux ? La collaboration est-elle maintenue en ce qui concerne le déneigement et, si oui, sous quelle forme ? Le Conseil communal a-t-il également conclu des contrats avec les agriculteurs concernant le déneigement ? Le choix du Conseil communal de travailler avec des privés a-t-il eu une influence sur la dotation du personnel communal, qui ne doit plus assumer cette tâche ? Est-il effectivement envisagé de rapatrier le déneigement aux Travaux publics et, dans ce cas, le Conseil communal peut-il nous assurer que, dans son analyse, il a pris en considération l'ensemble des coûts engendrés par cette éventualité et que cette dernière solution serait moins onéreuse ? A priori ceci nous paraît peu probable si l'ensemble de tous les coûts est pris en considération.

Mais nous attendons la réponse du Conseil communal pour nous faire une idée plus concrète.

713 – Nettoyage et ordures ménagères

Mme Pierrette Ummel, lib-ppn : D'après mes renseignements, depuis 1997 le home des Arbres et le home de la Sombaille ne se sont pas acquittés de leur taxe d'enlèvement des déchets. En effet, à la suite d'une revendication sur le montant de la taxe, les paiements ont été suspendus mais il semble que depuis lors la facturation n'a plus été faite. Les homes ont provisionné ces sommes, soit Fr. 15'000.- pour les Arbres et 5'000.- pour la Sombaille et cela depuis quatre ans.

Le Conseil communal entend-il récupérer ces montants ? Car en effet il faut augmenter les ressources – comme cela a été dit ce soir – mais il faudrait encore encaisser celles qui existent !

Question complémentaire : qu'en est-il des autres institutions pour personnes âgées, autres établissements de soins et autres collectifs ?

Personnellement, un tel état de fait me cause des soucis. Combien d'affaires telles que celle-ci trouve-t-on dans toute la gestion communale ?

750 – Urbanisme

Mme Manuela Surdez, lib-ppn : Notre groupe a été très heureux d'apprendre que les oppositions à l'étape 1 concernant la H20 ont été levées en juillet dernier, à la satisfaction des diverses parties. Nous savons par contre qu'il subsiste de nombreuses remarques et interrogations concernant le raccordement de la H20 au centre-ville. Nous savons aussi que toute solution doit passer par une concertation avec le Conseil d'Etat. Le Conseil communal peut-il nous informer s'il a déjà pu s'entretenir avec nos autorités cantonales sur le sujet? Vu l'importance de la réalisation de la H20 pour l'ensemble de notre région et compte tenu de la levée des oppositions, le Conseil communal peut-il nous donner des informations concernant les nouvelles échéances prévues pour les diverses étapes des travaux?

Interpellation de M. Alexandre Houlmann

En décembre 1998, donc autant dire au siècle passé, le Conseil général acceptait une motion concernant la création d'une zone piétonne.

A l'occasion de l'exposition des travaux de l'Ecole d'architecture de Mendrisio, ainsi que lors du Forum civique, de nombreuses idées et suggestions ont été émises.

La dynamique engendrée par ces diverses initiatives fait ressortir une certaine impatience à voir enfin se réaliser un projet dont on parle depuis très longtemps.

Le groupe socialiste souhaite s'assurer que la zone piétonne sera réalisée le plus rapidement possible. Nous demandons au Conseil communal d'informer le Conseil général sur l'avancement des travaux concernant le projet de zone piétonne. Nous tenons également à rappeler ici que, selon le rapport de la commission de planification financière, tous les partis ont souligné leur désir que la zone piétonne soit réalisée rapidement.

Nous aimerions connaître les intentions du Conseil communal en la matière ainsi que le délai dans lequel il entend soumettre le rapport en question au Conseil général et nous le remercions pour ses réponses.

M. Alexandre Houlmann, soc: Je renonce à développer mon interpellation mais j'attire l'attention sur le fait que le groupe socialiste souhaite une réponse précise, d'une part sur l'avancement des travaux et d'autre part à la question posée dans le dernier paragraphe.

M. Charles Augsburger, président du Conseil communal : Concernant la H20, les oppositions ont été levées pour la première étape. Il y aura donc quand même une mise à l'enquête publique de la 2^e étape le moment venu. Fixer des échéances n'est pas possible actuellement puisque cela dépend du financement de la Confédération.

Des contacts ont eu lieu avec l'Etat et nous nous reverrons au début de l'année prochaine puisque l'association Helvétie-Liberté a quelques contestations quant au projet retenu. Précisons toutefois que, dans le projet présenté à la Confédération, ce qui concerne le carrefour du Temple St-Jean avait été laissé dans le flou, ou à tout le moins avec une certaine marge d'évolution et qu'il n'avait pas été prévu d'une manière précise le tracé exact. Cet aspect devait faire l'objet de réflexions car cela

pose des problèmes très concrets, liés notamment au plan directeur des transports. Il faudra en effet raccorder les entrées et sorties de la H20 au réseau communal.

Concernant l'interpellation de M. Houlmann, je dirai que la nécessité d'une réflexion approfondie et de la mise en route d'un projet de « zone piétonne » (ou de plusieurs espaces piétonniers reliés entre eux par des réseaux ou des cheminements particulièrement adaptés) n'est plus à remettre en cause.

L'intérêt suscité par le sondage effectué par Vivre La Chaux-de-Fonds l'année dernière, de même que l'intérêt de la population manifesté pour les travaux des étudiants en architecture de l'école de Mendrisio, d'une part, et par les réflexions issues du forum civique, d'autre part, démontrent qu'un débat très large doit maintenant s'ouvrir sur l'aménagement de notre ville et plus particulièrement de son centre, dans la recherche d'un meilleur bien-être et d'une meilleure convivialité dans ses espaces publics.

Pour cela, le Conseil Communal estime qu'il est préalablement nécessaire de proposer et de mettre en discussion les objectifs ainsi que les lignes principales du plan directeur des circulations, rebaptisé depuis peu : « plan directeur de la mobilité ». Ce plan directeur fera l'objet d'un rapport au Conseil Général dans le courant du printemps prochain.

Pour y parvenir des études sont en cours et nous avons déjà reçu deux dossiers très importants pour l'élaboration de ce plan :

- en août 2001, les résultats de l'enquête auprès de la population sur « les déplacements des Chaux-de-Fonniers dans leur ville » réalisée par l'IRER (Institut de recherches économiques et régionales).
- en octobre 2001, la synthèse intermédiaire de l'étude en vue du plan directeur des circulations réalisée par la CEAT (Communauté d'études pour l'aménagement du territoire). Ce document intermédiaire fait une première analyse de l'enquête IRER sur les comportements et les modes de déplacements des habitants au sein de la cité ; nous recevrons le rapport final de cette étude à la fin du mois de janvier prochain.

Une fois établi et approuvé, ce plan directeur de la mobilité nous permettra, sur la base d'objectifs clairement définis, d'établir et de proposer des projets concrets sur les transports publics, le stationnement, les zones piétonnes et les aménagements urbains.

Nous avons prévu les objectifs suivants : Venir au Conseil général avant les vacances d'été avec des propositions et, durant le dernier trimestre de l'année, avec un projet.

Mais il est clair qu'une précision totale dans les dates est difficile puisqu'il y aura un débat public et un débat au Conseil général et que des études complémentaires pourraient être sollicitées. Nous entendons toutefois avancer le plus rapidement possible dans ce dossier. Il est vrai aussi que la responsable de l'urbanisme a été accidentée et donc absente pendant deux mois, ce qui a déjà provoqué un petit décalage dans l'avancement des travaux.

Je confirme donc que le dossier suit et que vous serez saisis de rapports assez prochainement.

Mme Claudine Stähli-Wolf, directrice des Travaux publics : Il est vrai que les termes « Cartel de la neige » ont fait sursauter plus d'un transporteur routier. A ce sujet, Mme Ummel a eu raison de rappeler dans le débat général que le rapport était une synthèse et qu'elle avait essayé de résumer ce qui s'était dit.

Nous nous sommes trouvés face à une association de transporteurs organisée, avec des revendications unifiées. C'est en cela que lorsque je me suis exprimée à la commission du budget j'ai parlé de « cartellisation ». C'est un secteur de travail qu'on ne peut pas mettre en concurrence. Nous avons besoin de tous les transporteurs dans les moments d'interventions et, forts de ce constat, ils s'organisent pour fixer la barre !

Ils nous ont donc, après avoir rompu les accords précédents, demandé de les indemniser pour l'immobilisation de leurs véhicules. Payer Fr. 12'000.- pour chaque véhicule immobilisé, qu'il neige ou non, nous semblait très élevé. Ils demandaient davantage et des négociations ont commencé pour demander des réajustements mais il n'en demeure pas moins que nous avons constaté une très forte augmentation au budget 2002.

Les rapports avec les transporteurs routiers sont bons et ils ont annoncé par voie de presse qu'ils étaient d'accord de négocier. Nous estimons qu'il vaudrait mieux négocier l'immobilisation et la mise à disposition du personnel car ce sont des éléments qui peuvent poser davantage problème que de savoir si les camions roulent ou non. Il y a en effet un caractère un peu abstrait, selon les Travaux publics, dans la notion de mise à disposition des camions.

Les négociations seront donc reprises en essayant d'optimiser les collaborations et de trouver des solutions moins onéreuses. Il est en effet difficilement acceptable de payer Fr. 84'000.- aux transporteurs routiers lorsqu'il ne neige pas. Un terrain d'entente doit dès lors être trouvé.

Un certain nombre d'accords ont été passés avec des paysans pour travailler dans leurs secteurs, mais cela doit faire l'objet d'une étude plus complète car il faut aussi équiper leurs véhicules. On ne peut pas simplement leur proposer des tarifs. Il faut avoir un suivi et être certain que cela va fonctionner. Nous n'avons aucun problème avec les paysans avec lesquels nous sommes déjà en relation, mais si nous devons étendre ce processus, il serait nécessaire de l'intégrer à un concept général du déneigement, ce qui est bien sûr en vue.

Il n'y a pas eu de réduction de personnel aux Travaux publics car, depuis que les tarifs sont en hausse, nous avons une tendance assez naturelle à utiliser notre personnel pour faire ce travail. Nous recourons le moins souvent possible aux prestations externes, raison pour laquelle il n'y a pas de raison de réduire le personnel. Nous avons besoin de beaucoup de personnel à La Chaux-de-Fonds pour assurer les prestations hivernales. S'il cesse définitivement d'y avoir des hivers, la question se reposera !

L'étude du rapatriement du déneigement aux Travaux publics a été faite. Elle sera distribuée au Conseil communal mercredi. Il n'y a pas d'option retenue, mais il est vrai qu'en voyant les coûts fixes pour la ville du fonctionnement sortant, nous avons émis l'hypothèse de calculer ce que cela représenterait si nous devions prendre le tout en charge. De quel matériel supplémentaire aurions-nous besoin, de combien de personnel, et à quelle vitesse cela serait-il amorti ? C'est cette analyse-là qui va être distribuée à mes collègues. Nous avons aussi conscience qu'une telle disposition

aurait des conséquences sur les entreprises de la région et nous agissons toujours avec beaucoup de nuances car nous devons peser le pour et le contre. Cela entrera probablement aussi dans les discussions que nous aurons avec les transporteurs. Car bien entendu, si nous faisons un pas, il faudra qu'ils en fassent un autre.

Mme Ummel a raison concernant la taxation des homes. En effet, les TP ont suspendu la taxation des homes mais ce n'est pas par distraction ou par manque d'intérêt pour l'économie de la ville. Il y avait un vrai problème que nous avons tenté de résoudre et nous n'avons pas tout de suite trouvé comment faire. L'hôpital a acquis une benne en 1996 et nous avons vu ce qu'il jetait. Cela représentait beaucoup plus que ce qui était prévu dans le budget. Le saut qualitatif était énorme et ce saut a été répercuté sur tous les locataires du site de l'hôpital, notamment le home les Arbres. Cela a créé une dichotomie très importante entre ce que le home de la Sombaille payait pour l'élimination de ses déchets et ce que le home Les Arbres payait pour l'élimination des siens. Nous avons essayé d'analyser les raisons de ce phénomène et nous avons constaté que le modèle mathématique qui sert à établir la taxation des entreprises ne jouait absolument pas pour les homes. Il fallait donc trouver d'autres systématiques.

Nous avons souhaité peser les déchets de tous les homes. Nous l'avons fait et nous avons reçu une protestation d'un home privé qui estimait que les habitants des homes ne devaient pas être taxés (il n'y avait pas de taxe ménage à l'époque) car le ramassage était inclus dans les impôts.

Il fallait donc trouver un système pour taxer les homes uniquement au niveau des déchets d'entreprises. La situation est différente d'un hôpital, qui fait objectivement des déchets comme entreprise. Pour les homes, il ne faut pas tenir compte des pensionnaires. Nous avons écrit à tous les homes pour leur expliquer ce souci et avons souhaité séparer les déchets produits par l'entreprise et ses déchets d'animation des déchets produits par les pensionnaires.

Est arrivée alors la taxe déchets des ménages ! Et il fallait trouver un système qui permette à terme de résoudre le tout. C'est pourquoi les taxations ont été suspendues. Un seul home a été suspendu dans sa taxation : La Sombaille, qui n'a plus payé depuis 1997. Le home les Arbres a été couvert par l'hôpital. Il y aura une transaction entre l'hôpital et ce home. C'est en 1999 que les homes n'ont plus été taxés et ils ont reçu une lettre.

Nous avons pris l'option, jusqu'à fin 2000, de taxer tous les homes sur le même modèle, c'est-à-dire uniquement aux niveaux administratif et animation, raison pour laquelle ils ont capitalisé beaucoup trop. Il en coûtera à l'ensemble des homes – dans lesquels ont trouvé d'ailleurs la Chrysalide (classifiée dans les homes par erreur) et la fondation Jeanne Antide, Fr. 9'617.95, et ce pour toutes les années en cause. Ce sera donc beaucoup moins. En revanche, pour 2001, la taxation inclura la taxation des pensionnaires. La taxe déchets étant en vigueur, les homes devront la payer également.

Il s'agit d'un difficile problème, que nous avons essayé de résoudre au mieux pour les homes eux-mêmes. C'est donc un grand souci de « faire bien » qui nous a amenés à être aussi tardifs.

L'interpellateur est satisfait.

810 – SHE – Hygiène et salubrité

M. Claude-Eric Hippenmeyer, soc : Si l'on additionne les balances des postes Police locale et SIS, on constate que, pour les comptes 2000, il y avait des charges de 7,6 millions environ au total. Au budget 2002, elles sont de 11,1 millions, soit une augmentation approximative de 3,5 millions. Je m'étonne que, dans la discussion générale, personne n'ait relevé cette augmentation, puisqu'elle correspond à peu près au déficit qu'on trouve inquiétant sur certains bancs et intolérable sur d'autres. Et j'ai évidemment deux questions :

- est-ce que cette augmentation très importante (50%) était prévue lorsqu'on a imaginé la création du SIS ? Était-elle prévisible, planifiée ?
- est-ce que c'est cela que, sur certains bancs (libéraux et radicaux), on entend par mesures structurelles ?

M. Philippe Laeng, rad : Pour rester dans l'idée du groupe socialiste, j'aimerais aussi qu'on reste dans l'esprit de la motion Hainard déposée à l'époque pour que les coûts n'explorent pas et qu'on reste dans l'effectif de personnel prévu et dans les salaires prévus au niveau du SIS. Or, on constate une forte augmentation, et encore davantage si on additionne la Police.

820 – Abattoirs

M. Pierre-André Rohrbach, lib-ppn : Comme l'a rappelé le président du Conseil communal, suite au refus d'accorder la concession de casino à La Chaux-de-Fonds, un problème va se poser. Qu'allons-nous faire du bâtiment des abattoirs à la rue du commerce 122 ? Nous savons qu'il est classé et que d'importants travaux devront être entrepris, en particulier la verrière, qui tombe en ruine, et ceci dans des délais très courts.

Quelle solution le Conseil communal envisage-t-il ?

Le boucher qui exploite les abattoirs pourra-t-il rester dans les locaux ? Ce boucher pourrait représenter une solution, car il est dynamique.

Suite à la motion que nous avons déposée conjointement avec les radicaux, l'entreposage des déchets carnés restera-t-il au même endroit ?

M. Nicolas Rohrbach, rad : Le vétérinaire cantonal a donné son autorisation pour exploiter pendant encore 5 ans les abattoirs de La Chaux-de-Fonds, à la condition que quelques travaux soient faits. Le boucher qui occupe actuellement ces locaux est prêt à entrer en matière et à investir afin d'être conforme aux dispositions légales. Le maintien en activité de nos abattoirs ne se ferait pas au détriment des futurs abattoirs des Ponts-de-Martel, mais serait au contraire complémentaire. Car non seulement les Ponts-de-Martel ne pourront pas absorber la totalité du volume abattu mais, en plus, en cas d'épizooties, seuls nos abattoirs pourront à l'avenir y faire face. Les futurs abattoirs qui seront construits aux Ponts seront en effet de faible capacité.

Pour terminer, nous nous inquiétons également de savoir quelle est la position du Conseil communal par rapport au boucher qui occupe actuellement les abattoirs et qui désire rester sur place. Ce boucher emploie 11 personnes et 2 apprentis. Le Conseil communal est-il déjà entré en discussion avec lui ?

Nous sommes d'avis qu'une solution peut et doit être trouvée pour que nos abattoirs puissent continuer à fonctionner à long terme. Nous sommes convaincus qu'il y a de la place dans notre canton pour deux abattoirs régionaux qui, je le rappelle, seraient complémentaires.

860 Police locale

M. Frédéric Hainard, lib-ppn : Le règlement du corps de police et le règlement de service de la police locale datent respectivement du 22 mai 1959 et du 22 juillet 1959. C'est dire si ces réglementations sont désuètes au regard des missions qui sont actuellement confiées à la police locale. Pour exemple, il est encore fait mention dans ces règlements que les postes de quartier peuvent être fermés la nuit ou le dimanche, ou que les agents célibataires sont tenus de loger dans les dortoirs du poste central ! Depuis bientôt six mois, une importante partie des tâches confiées au corps de police est attribuée au SIS. Dès lors, une réorganisation rapide doit être envisagée.

A quel stade de la réorganisation en est-on ?

Dans cette réflexion, deux points nous paraissent importants : une suppression de la brigade de circulation et une intégration de ses membres dans la police d'intervention paraît inévitable, compte tenu des nouvelles tâches confiées à la police. Cette vision progressiste de la fonction de police est-elle partagée par le Conseil communal ?

Lors d'accidents de travail, dans toutes les communes du canton de Neuchâtel, c'est la gendarmerie ou la police de sûreté qui effectue les enquêtes, la plupart du temps en faisant appel aux polices d'identification judiciaire, particulièrement bien équipées. Dans notre ville, cette tâche est étrangement confiée à la police locale qui ne peut rivaliser ni en personnel, ni en temps, et encore moins en moyens techniques. Le Conseil communal entend-il maintenir cette situation préjudiciable aux victimes ?

Mme Fabienne Montandon, soc : Ma question rejoint celle de MM. Rohrbach. Que vont devenir les Abattoirs suite au refus du projet du casino ?

M. Alexandre Houlmann, soc : Nous prions le Conseil communal de nous faire connaître la suite qu'il entend donner à la pétition qui demande que la loi sur la circulation routière soit respectée, notamment en ce qui concerne le parage illégal mettant en danger les piétons aux alentours des collèges et – d'une manière générale – sur les trottoirs. En effet la sécurité des piétons nous inquiète. Le Conseil communal a-t-il donné les instructions nécessaires afin que notre police de proximité applique les sanctions prévues par la loi, et ceci pas seulement durant les campagnes annuelles de trois jours ?

M. Georges Jeanbourquin, directeur de la Police et des Abattoirs : Concernant les bâtiments des abattoirs, il est bien clair que le Conseil communal n'a pas changé son option. Ils ne sont plus destinés à l'abattage. Le volume des bâtiments est beaucoup trop important et nous n'arriverions pas à rentabiliser les travaux que l'on devrait faire pour maintenir un abattoir en activité. Il n'est donc pas question de maintenir ces bâtiments à disposition des abattoirs à terme.

Nous n'avons aujourd'hui pas de solution. Différentes options sont à l'étude. Je sais que le service cantonal des monuments et sites va aussi refaire une analyse et le dossier sera repris dès le début de l'année. Il y avait encore un très mince espoir du côté du casino. Je ne pense pas qu'il faille se réjouir, mais des démarches sont aussi en cours de ce côté-là.

Le boucher pourra-t-il rester ? Oui... jusqu'au moment où nous aurons trouvé une solution. Comme M. Nicolas Rohrbach l'a dit, une inspection du vétérinaire cantonal a fixé les conditions qui doivent être remplies jusqu'à la fin de l'année. Cas échéant, un certain nombre d'investissements seront faits par le boucher. Ce ne sont pas des gros montants. Sous réserve de la mise en place de ces mesures, qui concernent l'hygiène essentiellement, le vétérinaire est prêt à prolonger l'activité jusqu'en 2005.

Nous sommes en pourparlers avec le boucher en question. Nous le rencontrerons prochainement pour voir comment nous pouvons assurer son avenir. Nous sommes aussi conscients qu'il n'ira pas tuer aux Ponts-de-Martel. Il voulait construire son propre abattoir au Val-de-Ruz et nous avons prévu une solution pour son laboratoire de viande. Nous allons maintenant tenter de trouver un moyen de mettre les deux activités au même endroit. Nous mettrons donc tout en œuvre pour donner un nouvel outil de travail au boucher en question, mais pas dans le cadre des abattoirs, c'est bien évident.

Nous devons à présent voir ce que nous pourrions faire dans ce complexe et quels seraient les coûts de transformation. Comme vous le savez, ce sont des bâtiments classés et protégés et ces coûts seront très importants.

Les déchets carnés vont rester aux abattoirs tant et aussi longtemps qu'on les exploite. Un projet est en préparation pour transférer les déchets carnés à la décharge des Bulles. Une restructuration est à l'examen, avec diverses autres activités qui se mettront en place à côté du compostage.

Je répondrai maintenant aux questions de M. Hippenmeyer et de M. Laeng. Je relèverai toutefois qu'il aurait été préférable de poser ces questions en séance de commission, car il est plus difficile de donner des chiffres détaillés maintenant.

Nous sommes restés dans l'esprit de la motion Hainard : effectifs réduits pour arriver à la neutralité des coûts. Il ne faut pas comparer les budgets avec les comptes car nous étions en sous-effectif à la police. Il faut donc se référer au rapport au Conseil général pour comparer l'évolution. Par exemple, pour la police, en page 26, le budget était de Fr. 6'150'000.- au moment où nous avons mis sous toit le rapport de la séparation des tâches. Nous sommes à Fr. 8'278'000.- au budget 2002. Pour quelles raisons ? La taxe sur les véhicules est supprimée (Fr. 1'548'000.-) et les aspirants n'étaient pas dans l'effectif standard (73 agents). Si on veut faire un travail de police de proximité, il faut un effectif complet. Nous avons donc ajouté les aspirants au budget = Fr. 195'000.-. Il faut en effet une année de formation et si nous ne mettons

pas les aspirants dans le budget, il va toujours manquer quatre à cinq postes à la police. Les patrouilleurs scolaires (Fr. 134'000.-) n'avaient pas été mis dans le budget lorsque le rapport a été fait. Un poste du budget était en outre constamment sous-évalué, à savoir le poste signalisation, auquel nous avons ajouté Fr. 100'000.-. Ce poste était toujours dépassé. Dans l'ensemble, les recettes étaient surévaluées et les dépenses sous-évaluées.

Nous avons donc réadapté le budget en fonction des éléments que nous venons de citer, ce qui représente une hausse de Fr. 1'977'000.-. Sur la différence de Fr. 2'128'000.- il reste un solde de Fr. 151'000.- qui représentent les charges salariales (renchérissement, haute-paie, revalorisation des traitements, reclassements).

De plus, le budget de séparation des tâches avait été fait sur la base des comptes 1999. Cela a été expliqué très clairement et il est vrai qu'il aurait été bien de mettre ces éléments dans le rapport de la commission. Nous les mettrons dans le rapport de gestion de la police.

Le budget de la police comprend un effectif de 73 personnes. Nous ne les avons pas pour l'instant mais nous avons prévu 5 aspirants pour 2002.

Pour le SIS et la PC, le rapport prévoyait Fr. 3'241'000.- et nous sommes à Fr. 3'250'700.-, soit une différence de 9'700.-. Il manque cependant les intérêts et amortissements de la nouvelle caserne (157'000.-), ce qui implique un dépassement de Fr. 147'320.-. Cette somme comprend l'adaptation des charges salariales, le renchérissement et les hautes-paies ainsi que l'engagement de quelques policiers ayant des qualifications plus importantes et un salaire plus élevé.

C'est ainsi que nous pouvons expliquer la différence : 2'218'000.- pour la police et Fr. 147'000.- pour le SIS.

J'insiste donc sur le fait qu'il n'y a pas une différence de 2,6 millions par rapport au budget de la séparation des tâches puisque dans cette somme se trouve les 1,548 millions de taxes autos qui disparaissent suite au désenchevêtrement des tâches de l'Etat. Les chiffres sont très clairement expliqués dans le rapport au Conseil général et nous les avons strictement respectés.

M. Hainard parle du règlement de police. Nous avons mis en place la police de proximité et avons engagé, comme prévu dans le rapport, des téléphonistes réceptionnistes, qui sont pratiquement opérationnelles. Nous allons procéder à la révision du règlement. C'est la tâche que nous allons mettre sous toit pour le début de l'année prochaine et nous présenterons le nouveau règlement au Conseil général.

Concernant les missions, il fallait rapidement que la police de proximité soit opérationnelle. Je rappelle qu'il y avait sous-effectif (-5 postes à la brigade d'intervention depuis le 1^{er} juin) et nous avons donné une priorité très claire à la police : la sécurité en ville. Je peux vous dire que le fait que la police soit présente en ville a permis de quadrupler les interventions et interceptions sur flagrant délit. Par exemple, les interventions diverses sur rue ont passé de 63 entre juin et août 2000 à 236 cette année. Nous avons intercepté des voleurs et d'autres personnes qui pouvaient mettre en danger des habitants ou la circulation.

Deuxième priorité : la gestion du trafic. Pour gérer le trafic, il faut le personnel. Nous n'avons pas d'auxiliaire. Nous avons d'ailleurs eu beaucoup de peine à en trouver, certaines auxiliaires engagées s'étant désistées. Nous avons maintenant

1,5 poste d'auxiliaire et nous sommes en train de faire des auditions pour l'engagement d'une seconde personne.

Nous avons fait une action « coup de poing » durant trois jours. Certes, pour que cela soit efficace, il faudrait le faire tous les jours et il faudrait surtout un appui supplémentaire pour changer les habitudes des Chaux-de-Fonniers. Nous pensons donc qu'avec des effectifs plus complets l'année prochaine, nous pourrions accentuer notre pression pour le contrôle des parcs. Pour l'instant, on ne peut pas être partout à la fois, avec une brigade d'intervention de 6 ou 7 personnes et en tenant compte des interventions sur appel, des alarmes, des vacances, des maladies, etc.

Concernant les collèges, je vous signale une anecdote : la police est intervenue un soir près d'un collège, lors de réunions de parents. Il y avait 35 voitures parkées dans la cour, y compris celles des enseignants. C'est dire que d'un côté les enseignants parkent dans la cour du collège et, de l'autre, on nous demande de mieux surveiller ce qui se passe aux alentours des écoles ! Il faudrait donc aussi que les enseignants se disciplinent.

Concernant la réorganisation au niveau de la brigade de circulation et de la brigade d'intervention dont a parlé M. Hainard, je relève qu'il s'agit de deux métiers différents. Nous n'avons pas encore statué définitivement sur ce sujet et nous examinons ce qui se passe dans les autres polices.

Je rappelle qu'il y a 22'000 véhicules en ville et qu'il faut les gérer. Il faut une formation spécifique pour assurer ce travail. La brigade de circulation s'occupe de l'ensemble des problèmes de circulation, des projets qu'il faut réaliser pour le service d'urbanisme ou pour des habitants, des zones 30 km, de la problématique des horodateurs qui va venir. Si on supprime la brigade de circulation pour l'intégrer à la brigade d'intervention, je crains que certaines missions ne se fassent plus. Il faudra faire des choix, il y aura des urgences. Je rappelle qu'il y a aussi la gestion des manifestations qui doit se faire.

Il est vrai que les deux brigades ont des statuts différents. La brigade de circulation travaille normalement la journée, mais doit aussi intervenir le soir et la nuit suivant les événements et les missions à effectuer, tandis que la brigade d'intervention applique le « 3x8 ». L'objectif de cette dernière est d'intervenir avec un maximum de personnes. Avant, un seul agent se déplaçait et le malfaiteur avait disparu avant que le deuxième agent n'arrive. De plus, lorsque la brigade de circulation est en ville, elle participe également à l'événement. Le travail s'effectue en collaboration étroite, y compris avec les services généraux.

Nous verserons la réflexion de M. Hainard au dossier mais nous ne pensons pas qu'il serait judicieux de fusionner les deux brigades.

Concernant les accidents de travail, il n'y a pas de situation préjudiciable. Les services techniques interviennent immédiatement pour faire le dossier photo. La prestation étant jugée excellente, la police cantonale nous a demandé de faire ce travail au niveau de la ville. Les services techniques font toute une série d'autres interventions dans d'autres types d'activité. Nous avons une personne au service technique qui sera maintenant assermentée. Nous sommes rémunérés pour ce travail. Cela fera partie d'un dossier plus large. Il y a la loi sur les polices locales qui est en révision sur le plan cantonal, car il y a inégalité de traitement entre les régions et entre les communes. Dans certaines régions, c'est le canton qui assume absolument

tout. Certaines communes n'ont même pas d'agent. Les villes assument quant à elles toutes les missions et on veut leur en confier de nouvelles. Nous sommes d'accord, mais il faudra aussi que nous soyons rémunérés. Il y a des tâches, comme les enquêtes lors de naturalisations par exemple, qui prennent beaucoup de temps.

Lorsque nous préparerons le nouveau règlement, nous analyserons toutes les tâches de la police et nous vous les soumettrons à votre appréciation.

900 - Services industriels – Administration générale

M. Pierre Bauer, soc : Petite question concernant les décorations de Noël. Le Conseil communal nous avait dit qu'il allait procéder par étapes. Il y a déjà une première étape à la rue de la Balance, que nous avons appréciée. Il est mis dans le journal local que la population est invitée à donner son avis sur ces nouvelles illuminations et qu'on va ensuite en faire d'autres, en fonction de réflexions qui seront faites. Le Conseil communal est-il prêt à lancer un petit concours auprès de la population pour faire des propositions de décorations en plus de celles déjà faites par les services communaux ? J'ai entendu dire que pas mal de personnes, notamment des étudiants, seraient intéressés à faire des propositions.

M. Michel Anderegg, soc : Sous Administration générale, compte «301.0300 – Traitements du personnel administratif», j'observe une augmentation d'un peu plus de 23%. Dans les commentaires, il est fait allusion au nouveau poste de comptable analytique. La majoration est-elle relative exclusivement à cette nouvelle fonction ou est-elle le reflet d'autres modifications, à part la majoration générale des traitements ?

921 – Gaz, eau

Interpellation de Mme Françoise Ducommun et consorts

Le 28 mars 2001, le Conseil général acceptait, non sans réticences, le rapport que lui soumettait le Conseil communal concernant un crédit destiné à l'assainissement de la société GANSA. L'ensemble des groupes émettait des réserves mais a néanmoins voté cet assainissement en pensant qu'il allait donner un nouveau souffle à cette société. Parmi les différentes réserves émises, citons celles-ci :

l'accord d'assainir cette société à condition que l'on instaure l'obligation de consommer le gaz naturel là où les infrastructures existent.

Le Grand Conseil, par ses représentants de droite, a précisément refusé d'instaurer cette obligation dans la loi cantonale sur l'énergie votée dernièrement. C'est le premier élément qui justifie notre interpellation.

Le deuxième élément est constitué par le fait que certaines communes, même si elles sont peu nombreuses et de moindre importance, ont refusé de jouer le jeu et d'assumer leur part de cet assainissement.

Troisième élément, il apparaît que la société GANSA a obtenu un subventionnement par des sponsors, subventionnement utilisé pour financer la part des petites communes à son assainissement. Pourquoi les petites communes seulement plutôt que l'ensemble des communes au prorata de la part qu'elles ont à verser chacune ?

Enfin, relevons que la nécessité de donner un nouveau souffle à GANSA nous contraint à des choix qui ne sont pas les plus avantageux pour nous, comme par exemple le

remplacement de la chaufferie et de la production de vapeur à l'hôpital de La Chaux-de-Fonds.

Au vu de ce qui précède, le groupe socialiste demande au Conseil communal de surseoir à la signature de la convention d'actionnaires et de reprendre l'étude du dossier concernant l'assainissement de GANSA en tenant compte des nouveaux éléments mentionnés ci-dessus.

Mme Françoise Ducommun, soc : Il n'est certes guère habituel mais souhaitable de s'engager puis de se dédire. Et ça n'est fort heureusement, en général, pas notre manière de faire. Pourtant, ici, la situation est particulière. Je rappelle tout simplement qu'au sujet du rapport GANSA, tous les groupes émettaient des réserves, voire précisait que pour pouvoir accepter ce rapport, il était indispensable que certaines conditions soient remplies. Le rapport précisait notamment que la solution choisie impliquait tous les partenaires. Et avant que nous nous prononcions, suite aux interventions, M. Jeanbourquin précisait par deux fois que pour les communes des vallées nous devrions mettre une obligation de raccordement. C'est sur la base de ces éléments, entre autres, que ce rapport a été accepté.

Or, il est apparu par la suite que certains des partenaires concernés refusaient de participer à l'assainissement et, en ce qui concerne l'obligation de raccordement, nous savons que le Grand Conseil, par ses représentants de droite, a refusé d'inscrire cette obligation dans la loi.

Venait s'ajouter à cela l'information selon laquelle GANSA a obtenu non pas un sponsoring mais un prêt sans intérêt de GAZNAT, qui a servi à financer la part des petites communes uniquement. Ce prêt est intervenu après que les grandes communes aient donné leur accord, ce qui est un peu surprenant.

Voici les raisons pour lesquelles notre groupe a demandé au Conseil communal de surseoir à la signature de l'accord sur l'assainissement de GANSA. Les conditions décrites dans le rapport ou donnant lieu aux justifications des interventions n'étaient plus remplies. A l'heure où les finances de notre ville ne nous permettent pas le moindre faux pas, il nous paraissait important que le Conseil communal se repose la question de savoir quel engagement accepter pour aboutir à quel assainissement.

Ce soir, nous demandons au Conseil communal de nous renseigner sur l'état actuel de ce dossier.

M. Georges Jeanbourquin, directeur des Services industriels : Concernant les illuminations de Noël, nous avons écrit avec un coupon réponse à tous les donateurs qui soutiennent l'action, à tous les membres du CID et partenaires des grandes surfaces pour avoir leur appréciation sur ces nouvelles illuminations. Nous n'avions pas envisagé de concours pour trouver d'autres solutions puisque nous avons un projet préparé par le Service d'urbanisme basé sur l'art nouveau qui a proposé la feuille de houx, le gui et certainement un autre motif. Les échos que nous avons reçus jusqu'à présent sont positifs. Nous verrons encore quelle couleur choisir. La proposition est de faire un essai le long de l'avenue Léopold-Robert. On fabriquera quelques éléments que nous mettrons en place probablement en février. Car il est vrai que la situation n'est pas la même qu'à la rue de la Balance et il faut donc voir quel impact ont ces motifs le long de l'avenue Léopold-Robert.

Si ces essais ne sont pas concluant en ville, il faudra donc trouver autre chose. En revanche, s'ils conviennent, nous allons poursuivre la démarche et conserver ce type de décoration.

Concernant l'interpellation de Mme Ducommun, je vous rappelle que j'avais déjà répondu de manière assez claire sur ce problème. Il y avait une question de M. Schweingruber au mois de mai dernier. J'avais donné alors les raisons de l'évolution du dossier. L'assainissement a pris énormément de temps pour être mis sous toit et pour avoir tous les éléments. Dans les éléments nouveaux, il y a eu cette réduction de la participation des communes. Les villes ne sont pas concernées. C'est une opération GANSA avec les communes. Il faut savoir que certaines communes n'étaient pas actionnaires, que d'autres avaient signé des conventions et qu'elles devaient bénéficier, en fonction de celles-ci de redevances. GANSA a réduit les redevances, (supprimé la première année, puis réduit de 50%). C'est notamment pour cette raison que la commune de Chézard n'a pas voulu participer à l'assainissement. Elle n'estimait pas justifié que la redevance soit coupée malgré la convention et alors que son réseau est déficitaire. Ce soir le Conseil général de cette commune va statuer. M. Jacques Rognon, administrateur délégué, va lui-même présenter le dossier au Conseil général (je pourrais d'ailleurs l'inviter la prochaine fois pour qu'il explique le dossier à votre Conseil) !

Deux autres communes sont concernées. A Coffrane, c'est le Conseil communal qui a refusé, d'une part parce qu'il a statué sur la base du premier projet et, surtout, parce que le canton a imposé le chauffage à bois dans cette commune. Aux Geneveys-sur-Coffrane, c'est le Conseil général qui a dit non. Une proposition est en préparation pour permettre de revenir avec le dossier.

Si l'une des communes ne paie pas, elle verra une différence sur sa tarification gaz ou sur sa redevance. Tous les partenaires doivent absolument faire l'effort nécessaire tel qu'on l'avait annoncé.

GAZNAT a accepté de faire un effort pour assurer la viabilité de la société et le transfert du gaz à Pontarlier et a consenti un prêt d'un million et demi sans intérêt pendant 10 ans à la société. C'est donc un peu plus que l'effort des communes et nous en bénéficions indirectement.

Les bailleurs de fonds ont également tous fait un effort. Le principal a abandonné un million, à condition que 10 millions soient remboursés cette année, ce qui a été fait. Leur effort ne figurait pas dans le dossier initial présenté au Grand Conseil. C'est un élément qui est intervenu par la suite et l'administrateur-délégué a été chargé de négocier avec chacun d'entre eux. Ils ont tous accepté la démarche, mais il est nécessaire que tout le monde passe à la caisse. Une grande banque a refusé dans un premier temps et a accepté tout récemment. Elle l'a fait modestement, mais elle l'a fait quand même. Nous avons donc pu débloquent le dossier. L'effort total des bailleurs de fonds est de 1,8 million. Si une des communes ou une des villes se retirait l'édifice s'écroulerait.

J'aimerais vous rappeler que GANSA a été constituée pour sauver la situation dans les Montagnes neuchâteloises et que les décisions stratégiques et cruciales ont été prises dans les années 80-87. Pendant huit ans, aucun amortissement n'a été fait, ce qui est dramatique. On ne pouvait pas récupérer ce manque d'amortissement par la suite et le capital-actions était beaucoup trop faible.

Il reste le dernier élément qui vous a fait réagir : aucune condition n'a été posée aux communes des deux vallées. Une convention prévoyait l'installation du gaz dans ces communes moyennant le versement d'une redevance. GANSA a posé des branchements pratiquement à tous les immeubles lorsqu'il y avait des grands travaux, branchements qui ne sont pas actifs. Une politique d'incitation a donc été mise en place pour activer un peu ces branchements, mais il est difficile de faire revenir les gens au gaz naturel alors que les conditions de départ n'étaient pas très favorables.

On constate que GANSA a maintenant une bonne pénétration sur les nouveaux projets, sur les nouveaux lotissements. Nous avons constaté, cette année déjà, une évolution positive.

Concernant l'obligation de raccordement, il faut aussi qu'elle puisse se faire à des conditions économiques équivalentes. Je peux vous dire que dans les vallées ce n'était pas possible. Les conditions ne sont pas les mêmes.

Je rappelle que nous n'avons pas ces exigences et ces conditions chez nous, ni pour le gaz naturel, ni pour les CAD. Cela nous permet malgré tout de conduire notre politique énergétique avec succès.

Nous ne pouvons pas faire marche arrière. Nous sommes engagés et les conventions ont été signées. Les premières opérations où l'Etat devient majoritaire ont été réalisées. Je rappelle que l'objectif était de faire en sorte que l'Etat paie un montant conséquent sur cette opération.

GANSA a un nouveau directeur qui fonctionne à temps partiel et les organes de la société ont tout mis en œuvre pour améliorer la situation, notamment par l'action conduite auprès des bailleurs de fonds. Un deuxième objectif sera de développer le marketing et le raccordement de nouveaux lotissements, d'industries, etc.

L'opération GAZNAT avec les communes est complètement déconnectée de ce qui s'est passé avec les villes, qui sont des actionnaires-preneurs. Nous n'avons pas le même statut. La ville de Neuchâtel était au bénéfice d'un statut particulier car elle n'avait pas besoin de GANSA et nous avons dû aussi tenir compte de cette situation. Elle acceptait de participer à l'assainissement à condition qu'on tienne compte de l'importance de l'utilisation des gazoducs.

C'est un dossier extrêmement complexe mais je pense que la direction a aujourd'hui abouti, qu'elle est à même de faire des propositions qui ne prétèrent pas les villes. En effet, malgré l'effort moins grand des communes, nous avons un prêt de 1,5 million sans intérêt et 1,8 million d'abandon de créance de la part des différents bailleurs de fonds.

En conclusion, si nous rompons nos engagements, l'édifice s'écroulera complètement, ce qui aurait des conséquences extrêmement dommageables pour l'ensemble du canton et des collectivités à GANSA.

Concernant la question de M. Anderegg, le montant ne comprend pas uniquement les charges de personnel. Il comprend aussi tous les éléments nécessaires pour la mise en place de la comptabilité analytique. Je n'ai pas les détails ici mais je vous donnerai les informations nécessaires ultérieurement.

L'interpellatrice, se déclare satisfaite.

L'arrêté No 1 est accepté par 24 voix contre 13

L'arrêté No 2 est accepté par 32 voix sans opposition

L'arrêté No 3 est accepté par 24 voix sans opposition

L'arrêté No 4 est accepté par 36 voix sans opposition

Mme Eva Fernandez Aeberhard, présidente: Avant de lever la séance, je vous rappelle que celles et ceux qui auraient des interventions écrites peuvent les transmettre à la secrétaire-rédactrice.

Je vous souhaite d'excellentes fêtes et vous présente tous mes vœux pour l'année 2002.

Séance levée à 22h

Le secrétaire:
Pierre-Alain Borel

La présidente:
Eva Fernandez Aeberhard

La secrétaire-rédactrice:
Marie-France Emery